



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Politiques sociales

Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation

Rapport final

Michael Hatfield, Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Wendy Pyper, Statistique Canada
Burton Gustajtis, Statistique Canada

Juin 2010

*Premier examen complet de
la mesure du faible revenu fondée
sur un panier de consommation*

Rapport final

*Michael Hatfield, Ressources humaines et Développement des
compétences Canada
Wendy Pyper, Statistique Canada
Burton Gustajtis, Statistique Canada*

Juin 2010

**SP-953-06-10F
(also available in english)**

NB : le numéro de catalogue ministériel est situé en bas de la page couverture sur le côté gauche.

Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

Services des publications
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
140, promenade du Portage
Phase IV, 12^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260

En ligne : <http://www12.rhdcc.gc.ca>

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010

Papier

ISBN : 978-1-100-94868-3

N° de cat. : HS-28-178/2010F

PDF

ISBN : 978-1-100-94869-0

N° de cat. : HS28-178/2010F-PDF

Table des matières

Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation.....	1
Appendice A : Méthodologie de la MPC (Statistique Canada)	19
Références.....	61
Appendice B : Méthodologie de la MPC – Composantes de la MPC (Statistique Canada).....	63

Liste des tableaux

Tableau 1	Impact de l'introduction du PPNN 2008 sur la composante alimentaire....	21
Tableau 2	Distribution du logement et coût annuel du logis, univers MPC, Recensement 2001	27
Tableau 3	Distribution du logement et coût annuel du logis, univers MPC, Recensement 2006.....	28
Tableau 4	Revenu médian des locataires, par région MPC.....	30
Tableau 5	Impact de la moyenne pondérée des logements locatifs de deux et trois chambres à coucher, par région MPC, pour 2007	31
Tableau 6	Impact de la moyenne pondérée des logements locatifs de deux et trois chambres à coucher et des propriétaires sans hypothèque sur la composante logement, par région MPC, pour 2007	33
Tableau 7	Impact de la moyenne pondérée des logements locatifs de deux et trois chambres à coucher et des propriétaires sans hypothèque sur le seuil total de la MPC, par région MPC, pour 2007	34
Tableau 8	Impact de l'ajout d'un laissez-passer d'autobus d'enfants sur la composante transport et sur le seuil total de la MPC, par région MPC, pour 2007	38
Tableau 9	Impact des autos combinées (2/3 Cavalier + 1/3 Focus) sur la composante transport et sur le seuil total de la MPC, par région MPC, pour 2007	43
Tableau 10	Composante transport : Différences entre la base 2000 et celle de 2008, par région MPC, 2000 à 2007	44
Tableau 11	Dépense sur matériel et fournitures informatiques, 2003-2007	47
Tableau 12	Dépense sur services d'accès à Internet, 2003-2007.....	47
Tableau 13	Composante "autre dépense" : Différence entre base de 2000 et celle de 2008, par région MPC, 2000 à 2007	49
Tableau 14	Seuil total de la MPC : Différence entre base de 2000 et base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007	50
Tableau A.1	Villes dans lesquels les prix de la nourriture et des vêtements sont recueillis, par région MPC	63
Tableau A.2	Tailles de population utilisées par la MPC.....	65

Tableau A.3	Quantité hebdomadaire de nourriture pour la famille de référence MPC, Panier de provisions nutritif - Canada 1998 et 2008	67
Tableau A.4	Produits alimentaires, valeur en janvier 2010 et les groupes de produits correspondant de l'IPC au niveau des provinces	69
Tableau A.5	Élément “vêtements et chaussures” modifié (2005), fondé sur le niveau de vie acceptable (NVA) de janvier 2001 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et du Winnipeg Harvest.....	70
Tableau A.6	Villes pour lesquelles les tarifs de transport en commun sont recueillis, par région MPC	73
Tableau A.7	Villes dans lesquelles les articles de transportation privé sont recueillis, par région MPC	74
Tableau A.8	Articles utilisés dans le calcul du multiplicateur.....	75
Tableau A.9	Seuils de MPC - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007	77
Tableau A.10	Seuils de MPC - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007	78
Tableau A.11	Composante nourriture - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007	79
Tableau A.12	Composante nourriture - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007	80
Tableau A.13	Composante vestimentaire - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007	81
Tableau A.14	Composante vestimentaire - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007	82
Tableau A.15	Composante Transport - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007	83
Tableau A.16	Composante Transport - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007	84
Tableau A.17	Composante logement - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007	85
Tableau A.18	Composante logement - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007	86
Tableau A.19	Composante autres dépenses - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007	87
Tableau A.20	Composante autres dépenses - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007	88

Liste des graphiques

Graphique 1	Incidence du faible revenu - Révision historique des taux de faible revenu selon la MPC de 2000 à 2007	55
Graphique 2	Incidence du faible revenu - Révision historique des taux de faible revenu selon la MPC par province, 2007	57
Graphique 3	Ampleur du faible revenu - Révision historique de l'ampleur du faible revenu selon la MPC de 2000 à 2007	59
Graphique 4	Ampleur du faible revenu - Révision historique de l'ampleur du faible revenu selon la MPC de 2000 à 2007, par province, 2007	60

Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation

Contexte

La mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation (MPC) a été établie par un groupe de travail composé de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux entre 1997 et 1999, à la demande des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux. Le but initial du projet était de compléter les mesures du faible revenu de Statistique Canada en place, les seuils de faible revenu (SFR) et la mesure de faible revenu (MFR), afin d'examiner les répercussions de la Prestation nationale pour enfants et des programmes connexes sur l'incidence, l'ampleur et la persistance du faible revenu chez les enfants. On a toutefois élaboré une mesure du faible revenu visant tous les groupes d'âge.

La « valeur ajoutée » de la MPC était de fournir une mesure du faible revenu plus intuitive et transparente fondée sur le coût d'un panier de biens et de services représentant un niveau de vie de base modeste (nourriture, logement, vêtements, chaussures, transport et autres dépenses courantes telles que les soins personnels, articles ménagers, meubles, service téléphonique de base, fournitures scolaires et quantité modeste de matériel de lecture, de loisirs et d'activités de divertissement). Le but de l'initiative était de mesurer le coût de ce panier pour une famille modèle composée d'un homme et d'une femme âgés de 25 à 49 ans et de deux enfants (une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans) dans 48 régions au sein des dix provinces (une 49^e région a été ajoutée, rétroactivement à 2005, aux fins du présent examen). La MPC a également permis de mesurer – de façon plus précise que les SFR et la MFR – les différences régionales dans les coûts de la vie, en particulier pour le logement et le transport.

L'intention, au moment de l'élaboration de la MPC, était d'examiner le contenu du panier et sa définition du revenu disponible après plusieurs années de collecte de données au moyen de la mesure initiale. Cet examen était nécessaire afin de s'assurer que la mesure continuait de représenter un niveau de vie de base modeste selon le contexte canadien actuel. On avait prévu qu'à la suite du premier examen complet, le contenu du panier et sa définition du revenu disponible seraient examinés périodiquement.

À la suite de la publication du quatrième rapport fondé sur les données de la MPC en décembre 2008 qui englobaient les années 2000 à 2006, on a déterminé que l'expérience acquise à l'égard de la mesure initiale suffisait pour entreprendre le premier examen complet de la mesure en 2009 et au début de 2010. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) s'est joint à Statistique Canada pour entreprendre l'examen.

Objectif de l'examen

L'objectif de l'examen est de s'assurer que la MPC, dans la mesure du possible, satisfait aux trois conditions suivantes :

- 1) le panier de consommation continue d'illustrer un niveau de vie de base modeste selon le contexte canadien de 2010;
- 2) l'estimation du coût des biens et des services liés à ce niveau de vie dans des régions précises au sein des dix provinces est la plus précise possible; et
- 3) la mesure tient compte le plus possible des ressources disponibles des ménages pour acheter le contenu du panier.

Les modifications envisagées au contenu du panier de la MPC et à sa définition du revenu disponible ont été soumises aux quatre questions suivantes :

- 1) La modification est-elle requise pour répondre à au moins un des trois critères ci-dessus?
- 2) La modification améliorera-t-elle considérablement la qualité et la précision de la mesure?
- 3) La mise en œuvre du changement est-elle possible?
- 4) La modification respecte-t-elle la méthodologie et les objectifs actuels de la mesure et peut-elle être mise en œuvre de façon à garantir une continuité historique entre les résultats passés et futurs au moyen de la mesure?

Genres de modifications envisagées

On a envisagé quatre genres de modifications à la mesure :

- 1) modifications au contenu des composantes du panier (nourriture, vêtement, logement, transport et autres dépenses nécessaires);
- 2) modifications au calcul du coût des composantes du panier;
- 3) modifications au calcul du revenu disponible pour l'achat des biens et des services du panier; et
- 4) modifications aux limites des 49 régions où les données sur le coût du panier sont recueillies.

Règle de décision pour l'inclusion de biens et de services dans le panier de la MPC

Une règle de décision a été établie durant le processus d'examen (cette règle est décrite plus en détail ci-après) aux fins de l'ajout de biens et de services dans le panier de la MPC, la décision finale incombant à RHDCC. La règle de décision en question comporte deux volets :

- 1) Norme numérique : Pour qu'un nouveau bien ou service soit inclus dans le panier, il faut que 70 % des familles de référence engagent des dépenses à l'égard de ce bien ou service, et ce, dans sept des dix provinces avec au moins les deux tiers de la population nationale.
- 2) Pour être inclus dans le panier, les biens et services doivent par ailleurs contribuer à l'inclusion sociale et économique et à un niveau de vie modeste, mais de base, dans la société contemporaine canadienne, et ce, d'une manière non prise en compte dans le panier actuel.

Le processus d'examen

Le processus d'examen s'est déroulé en quatre étapes :

- 1) une consultation entre RHDCC et Statistique Canada à propos de problèmes déterminés dans la création de la mesure et dans les huit années de collecte de données et d'analyse au moyen de la mesure;
- 2) une consultation à Ottawa le 28 janvier 2009 entre RHDCC et Statistique Canada avec des représentants de 13 gouvernements provinciaux et territoriaux ayant un intérêt ou une expertise en matière de mesure du faible revenu d'un point de vue politique ou statistique, afin de discuter des modifications à la mesure proposées à la première étape et d'étudier les questions soulevées par les provinces et les territoires;
- 3) une consultation entre RHDCC et Statistique Canada avec d'autres ministères et organismes fédéraux¹ le 9 juillet 2009 à Gatineau, au Québec, afin de discuter des problèmes déterminés aux première et seconde étapes et d'étudier les nouvelles propositions des participants; et
- 4) une consultation entre RHDCC et Statistique Canada avec des experts² en mesure du faible revenu en provenance de l'extérieur du gouvernement les 25 et 26 août 2009 à Gatineau, au Québec, afin de s'assurer que la méthode utilisée pour mettre à jour la MPC est adéquate.

¹ Les ministères et les organismes représentés comprenaient Affaires indiennes et du Nord Canada, Condition féminine Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, le Bureau du Conseil privé, Finance Canada, Santé Canada, Santé publique Canada, le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé publique, le Conseil du Trésor, le Projet de recherche sur les politiques, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le Bureau de la condition des personnes handicapées, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, la Direction de la gestion de la connaissance et des données et la Direction générale de la politique stratégique et de la recherche de RHDCC, et la Division des statistique sur le revenu de Statistique Canada.

² Les experts étaient Charles Beach du département d'économie de l'Université Queen's, Miles Corak de l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, anciennement à Statistique Canada, Jean-Yves Duclos du département d'économie de l'Université Laval et rédacteur en chef du *Journal of Economic Inequality*, Katherine Scott du Conseil canadien de développement social et John Stapleton de la Fondation Metcalfe, anciennement au ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

Première étape : Consultation initiale entre RHDC et Statistique Canada

On a déterminé les modifications au contenu du panier suivantes aux fins d'examen par RHDC et Statistique Canada. Elles s'inspirent des commentaires des utilisateurs de la mesure actuelle depuis sa création initiale et reflètent les changements touchant les composantes « nourriture » et « transport » du panier :

- 1) **La composante « nourriture »** : Le remplacement du Panier de provisions nutritif – Canada, version 1998 par sa version 2008 telle qu'elle a été élaborée par le Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition de Santé Canada en consultation avec des nutritionnistes provinciaux et territoriaux³.
- 2) **Le loyer médian** : On calcule actuellement les coûts d'habitation aux fins de la MPC en tant que moyenne des loyers médians de tous les logements de deux et de trois chambres à coucher (sont exclus les logements dont le loyer est nul, les logements nécessitant d'importantes réparations et ceux qui ne sont pas des logements collectifs) dans chaque région.

Le loyer inclut les frais des services publics tels que l'eau, le chauffage et l'électricité et des commodités suivantes : un réfrigérateur, une cuisinière et l'usage d'une laveuse et d'une sècheuse.

On a proposé trois options : a) maintenir la méthode actuelle; b) utiliser la répartition réelle des logements de deux et de trois chambres à coucher dans chaque région au lieu de supposer que la moitié des familles locataires composées de deux adultes et de deux enfants utilisent chaque genre de logement et c) utiliser la **moitié** de la valeur médiane des coûts combinés d'une habitation en location et en propriété dans chaque région.

- 3) **La composante « transport »** : On a déterminé trois problèmes distincts à prendre en considération pour cette composante du panier.
 - En premier lieu, la voiture usagée de cinq ans de marque Chevrolet Cavalier pour quatre passagers utilisée en tant que bien clé de la composante pour les régions non desservies par le transport en commun n'est plus produite par GM. Il a donc été établi qu'il fallait choisir un autre véhicule.
 - En second lieu, on a suggéré que la norme actuelle voulant qu'un seul des adultes dans la famille de référence détienne un permis de conduire soit remplacée par une norme où les deux adultes auraient un permis. Si cette proposition est adoptée, il faudra tenir compte des répercussions sur les frais d'assurance.

³ Aucun changement n'a été proposé à la composante « vêtements et chaussures » du panier étant donné qu'elle a déjà été sujette à un examen approfondi en 2004 par des représentants de la Division des prix de Statistique Canada et de RHDC. Les modifications à cette composante ont été mises en œuvre avec la ronde de collecte de données en 2005 et le travail d'analyse a indiqué qu'elles reflètent adéquatement une norme de consommation pour ces biens en harmonie avec l'objectif de la MPC.

- En troisième lieu, la région métropolitaine de Charlottetown n'avait pas de réseau de transport public au moment de l'élaboration de la MPC initiale. Elle a toutefois progressivement mis en place un tel réseau dans les dernières années. Il faudra donc envisager de considérer Charlottetown comme une région desservie par le transport en commun (lorsque le réseau englobera l'ensemble de la région métropolitaine).

- 4) **La composante « autres dépenses »** – services d'informatique et d'accès à Internet : En 1999, les services d'informatique et d'accès à Internet étaient utilisés par moins de la moitié des familles de référence au Canada et n'étaient pas compris dans cette composante du panier de consommation initial. Les utilisateurs de la MPC ont suggéré, compte tenu de l'utilisation accrue de ces services depuis 1999 et de leur apport au bien-être de la famille, de revoir la décision.

On a déterminé qu'il serait profitable d'établir une règle pour l'intégration de nouveaux biens et services au panier. RHDCC et Statistique Canada ont convenu que les biens et services devraient être étudiés aux fins d'ajout au panier dans l'année où ils ont été utilisés par la grande majorité des familles de référence dans au moins deux tiers des provinces avec au moins deux tiers de la population nationale⁴.

Les changements envisagés dans le calcul du revenu disponible étaient les suivants :

- 1) **Propriétaires sans hypothèque** : On a remarqué que de nombreuses familles composées de deux adultes et de deux enfants dans la tranche inférieure de la répartition des revenus dans certaines régions du pays étaient propriétaires de leur logement plutôt que locataires et que dans bon nombre de cas, l'hypothèque sur la maison avait déjà été remboursée. Ces familles sont susceptibles de payer des frais d'habitation inférieurs à ceux qui leur sont attribués. À la première étape de l'examen, aucune modification précise n'a été proposée afin de résoudre la question. Mais on l'a soulignée aux fins de discussion aux diverses étapes du processus de consultation.
- 2) **Locataires de logement à loyer indexé sur le revenu** : On a remarqué qu'un certain nombre de familles locataires composées de deux adultes et de deux enfants habitaient dans des logements à loyer indexé sur le revenu (leur loyer plafonne à un pourcentage fixe de leur revenu). Les coûts d'habitation pour ces familles sont probablement inférieurs à ceux estimés à l'aide de la formule actuelle de la MPC pour le calcul du loyer. On a proposé d'étudier la possibilité d'ajouter l'écart entre le loyer réel et estimé au revenu disponible afin de tenir compte de la capacité supérieure de ces familles à acheter des biens et des services du panier.
- 3) **Aide financière aux étudiants ne résidant pas chez un parent** : De nombreux étudiants dans cette situation reçoivent une aide financière considérable de leurs parents par le biais du paiement des frais de scolarité et/ou de logement. On a intégré des questions dans le questionnaire de l'Enquête sur la dynamique du travail et du

⁴ Il s'agit de l'exigence pour autoriser les changements au Régime de pensions du Canada (c.-à-d. en plus du gouvernement fédéral, deux tiers des gouvernements provinciaux avec au moins deux tiers de la population doivent approuver le changement afin qu'il entre en vigueur).

revenu (EDTR) en 2006 pour tenter de déterminer l'importance de cet appui. On a proposé d'évaluer la qualité des données afin de déterminer la capacité à estimer de façon fiable les répercussions de l'aide financière parentale sur la capacité des familles d'étudiants à acheter des biens et des services du panier de la MPC.

Deuxième étape : Résultats de la consultation tenue le 28 janvier 2009 auprès des représentants provinciaux et territoriaux

Pour amorcer la discussion, RHDCC a demandé l'accord des provinces et des territoires concernant quelques points généraux. Les représentants ses sont entendus sur les énoncés suivants :

- La MPC est une mesure du faible revenu fondée sur un panier de biens et de services représentant un niveau de vie de base modeste, entre les niveaux de la subsistance et de l'inclusion sociale.
- La définition du revenu disponible utilisée dans la MPC devrait refléter les ressources disponibles pour acheter les biens et les services du panier.
- L'objectif du premier examen périodique complet de la MPC est d'évaluer le besoin de mettre à jour et non que de modifier fondamentalement la mesure.

Une fois établies ces prémisses de base, la discussion s'est poursuivie sur divers autres sujets plus précis.

Exigences pour les modifications proposées à la MPC – On a recommandé que RHDCC et Statistique Canada envisagent la possibilité d'ajouter des biens et des services à la composante « autres dépenses » du panier selon s'ils sont utilisés par une majorité importante (de 66 à 70 p. cent des familles de référence) dans toutes les régions du Canada. Les biens et services proposés doivent également contribuer à l'inclusion sociale et économique et à un niveau de vie modeste, mais de base, dans la société contemporaine canadienne. La décision finale reviendra à RHDCC, qui tiendra compte des consultations.

Contenu du panier

Services d'informatique et d'accès à Internet – À condition qu'ils répondent aux exigences proposées pour ajouter des biens et des services à la composante « autres dépenses » du panier, on a convenu que les services d'informatique et d'accès à Internet y soient ajoutés. La date de l'ajout des services devrait être établie dans l'année où ils ont dépassé pour la première fois le seuil de 70 p. cent (deux tiers). Des représentants ont suggéré d'établir une norme pour les services d'informatique et d'accès à Internet et de les inclure à titre de composante distincte du panier. Le consensus a toutefois été que l'intégration à la vaste composante « autres dépenses » refléterait mieux les changements continus dans la consommation de divers produits et services d'information et de

divertissement (par exemple les journaux, les livres ou encore les nouvelles en ligne et les services de divertissement).

Remplacement du Panier de provisions nutritif – Canada, version 1998 par sa version 2008 – On a convenu que le nouveau Panier de provisions nutritif devrait constituer la base de la composante « nourriture » du panier de la MPC. Cependant, certaines administrations ont affirmé que le nouveau panier ne reflétait pas correctement les choix de nourriture des minorités visibles, des immigrants et des Autochtones du Canada ; elles ont donc demandé à ce que cette question soit approfondie.

On a également discuté de l'année au cours de laquelle le changement devrait être mis en œuvre et convenu qu'il devait s'agir, si possible, de 2008. On a souligné que le changement aurait également un effet sur le multiplicateur de la composante « autres dépenses » du panier⁵. RHDCC a mentionné sa préférence que les examens futurs de la mesure aient lieu une fois les données de chaque recensement quinquennal rendues disponibles avec toute mise à jour au Panier de provisions nutritif national effectuée à ce moment-là.

Calcul de la composante « logement » du panier – On a discuté longuement de la taille appropriée du logement locatif de référence (deux ou trois chambres à coucher) et on a atteint le consensus d'une sorte de moyenne pondérée. Deux options ont été proposées : a) maintenir la formule actuelle qui utilise la pondération de la taille des logements de deux et de trois chambres à coucher en accordant le même poids à chacun des types de logement et b) utiliser la répartition réelle des logements de deux et de trois chambres à coucher dans chaque région aux fins du calcul. Une des provinces a demandé une analyse de sensibilité afin d'étudier l'effet de l'utilisation d'un pourcentage de loyer autre que la valeur médiane, en soulignant que cette valeur est relative et peut établir une norme élevée, particulièrement dans les provinces et territoires où les coûts d'habitation moyens sont élevés et varient largement. On a également suggéré d'inclure dans la composante « logement » l'assurance que le locataire souscrit pour ses biens, mais cette option ne respectait pas le seuil de 70 p. cent (deux tiers) établi pour inclusion dans le panier de la MPC.

On a conclu la discussion par une demande auprès de RHDCC et de Statistique Canada d'étudier trois options distinctes pour le calcul futur de la composante « logement ». Ces options étaient : a) maintenir la formule actuelle qui utilise la moyenne des loyers médians pour les familles de référence; b) utiliser le 25^e percentile des loyers dans toutes les régions ou dans des régions sélectionnées dont les coûts d'habitation sont très élevés et c) utiliser la **moitié** de la valeur médiane des coûts **combinés** d'une habitation en location et en propriété dans chaque région.

Remplacement de la Chevrolet Cavalier – On a avisé RHDCC et Statistique Canada d'examiner une gamme de voitures à quatre passagers et d'abandonner les modèles les plus et les moins dispendieux au profit du modèle le plus près du prix médian parmi les

⁵ Le coût de la composante « autres dépenses » du panier est fondé sur un ratio (calculé selon une moyenne mobile de trois ans). Le numérateur de ce ratio est le coût moyen des dépenses liées aux biens ou aux services de la composante correspondant à l'avant-dernier décile de revenu de la famille de référence. Le dénominateur est fondé sur les dépenses moyennes dans ce décile pour l'achat de nourriture, de vêtements et de chaussures. Le ratio est ensuite multiplié par les coûts combinés de ces trois composantes du panier dans chacune des 49 régions afin de déterminer le coût de la composante « autres dépenses » pour la région en particulier.

options restantes. On a discuté de la possibilité d'utiliser des modèles de camions plutôt que d'automobiles dans les régions rurales éloignées, mais cette proposition n'a pas obtenu un consensus.

Régions nouvellement desservies par le transport public – On a convenu que le changement devrait être effectué lorsque toute la région sera desservie par le réseau de transport en commun.

Carte de transport pour enfant – On a convenu d'ajouter les frais d'une carte de transport ou au moins d'un certain nombre de billets de transport à la composante « transport » dans les régions desservies par un réseau de transport public afin de tenir compte du fait que les enfants doivent l'utiliser pour faire des activités récréatives et culturelles comprises dans la composante « autres dépenses » du panier.

On a souligné que la commission scolaire de certaines régions desservies par le transport public n'offre pas de service d'autobus gratuit aux élèves. Ils sont donc obligés d'utiliser le réseau de transport public. On a toutefois convenu qu'il ne serait probablement pas possible de déterminer dans quelle mesure cela est vrai dans chaque région et de calculer le fardeau des coûts entraîné.

Propriétaires sans hypothèque – On a convenu que, à l'échelle nationale, les ménages avec le plus faible revenu étaient locataires et que par conséquent, le coût du logement locatif devrait être le fondement principal de l'évaluation des coûts d'habitation dans le panier. Cependant, dans certaines collectivités rurales et de petite taille où les propriétaires sans hypothèque sont un phénomène commun au sein des familles de référence de la tranche inférieure de la répartition des revenus, le défaut d'inclure ces familles dans l'échantillon aux fins du calcul des coûts d'habitation médians pourrait fausser l'estimation des coûts d'habitation. On a demandé à Statistique Canada d'enquêter sur la possibilité d'inclure les coûts d'habitation des propriétaires sans hypothèque dans le calcul des coûts d'habitation médians pour les familles de référence dans chaque région afin de déterminer les répercussions de fonder le calcul sur ce vaste échantillon.

Soins dentaires – On a proposé d'ajouter les services dentaires au panier de la MPC, mais les dépenses actuelles liées à ces services sont déjà incluses dans le calcul du revenu disponible de la MPC.

Définition de revenu disponible

Locataires dans le loyer est indexé sur le revenu – On a demandé à Statistique Canada de déterminer le potentiel des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) dans le but d'identifier les locataires dont le loyer est proportionné au revenu et de déterminer la faisabilité d'élaborer une méthode d'estimation de l'écart entre leurs coûts d'habitation réels et ceux qui leur sont attribués par la formule actuelle de la MPC. Si une telle méthode est possible, on pourrait ajouter l'écart au revenu disponible de ces locataires et ainsi améliorer la précision de l'estimation des ressources à leur disposition pour acheter les biens et services du panier de la MPC. Il est encore impossible de

faire ce changement, mais les dépenses des foyers dont le loyer est proportionné au revenu seront réexaminées dans le prochain examen de la MPC.

Transferts entre parents et étudiants de ménages différents – On a reconnu que les étudiants à temps plein de nombreux ménages reçoivent une aide financière considérable de leurs parents, soit sous la forme d'un soutien financier direct ou du paiement de leurs frais de scolarité et d'habitation. À l'heure actuelle, ces transferts ne sont pas compris à titre de revenu dans les ménages étudiants. Par conséquent, leur capacité à acheter les biens et services du panier de la MPC est sous-évaluée. Les questions sur les transferts ne sont toutefois posées dans l'EDTR que depuis 2006. De plus, étant donné que ce sont les parents qui répondent à ces questions individuellement plutôt qu'en tant que famille, il est possible de compter en double les transferts.

Compte tenu que la cueillette de données fiables sur la question des transferts pourrait être longue, on a convenu que les transferts devraient être considérés comme un revenu pour le ménage qui les reçoit, mais qu'ils ne devraient **pas** être déduits du revenu du ménage qui les fournit à moins que (comme il se fait dans la pratique actuelle) le transfert ne découle d'une obligation juridique telle que la pension alimentaire ou la pension alimentaire pour enfants. Techniquement, il est encore impossible de tenir compte des transferts dont bénéficient les étudiants, mais cette question sera réexaminée dans le prochain examen de la MPC.

Ce calcul s'appliquerait aussi aux transferts entre résidents et non-résidents du Canada, comme l'a suggéré une administration.

Autres questions

Nouvelles régions du nord du Canada dans la MPC – Les trois territoires ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador (Labrador), le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique aimeraient ajouter les trois territoires du Nord et les régions du Nord de leur province aux 49 régions géographiques actuellement visées par l'estimation du coût du panier de consommation. Dans les régions à ajouter, certains frais tels que le prix des aliments diffèrent bien souvent de ceux des régions rurales du sud de ces provinces. On a reconnu qu'un tel changement, s'il est possible, améliorerait la justesse de l'estimation du coût du panier dans ces régions. Statistique Canada a toutefois averti que la collecte de données sur les coûts dans ce genre de région où les habitants sont peu nombreux et épars et où les coûts varient largement serait difficile et que les données recueillies sont susceptibles de ne pas être statistiquement fiables pour y évaluer le coût du panier. Leur opinion est que la résolution du problème dans l'examen actuel était peu probable en raison des difficultés pratiques. À l'heure actuelle, RHDCC étudie la possibilité d'ajouter des régions du Nord dans la MPC.

MPC dans les provinces et production de données pour un plus grand nombre de régions intra-provinciales – Terre-Neuve-et-Labrador, en consultation avec Statistique Canada, est actuellement en train d'élaborer pour ses propres besoins une mesure semblable à la MPC. De plus, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador aimeraient produire des données

pour plus de régions au sein de leur territoire que le permet actuellement la MPC à l'échelle nationale.

RHDCC a souligné que les grands échantillons requis pour produire de telles données régionales intra-provinciales ne peuvent se créer qu'à partir des déclarations de revenus. Cela signifie que l'analyse reposerait sur le recensement plutôt que sur les familles économiques.

Toutefois, ce changement n'entraînerait aucune différence notable, car Statistique Canada commence à suivre la norme internationale en analysant le revenu par membre de ménage plutôt que par type de famille économique.

RHDCC ne s'est pas opposé pas à ce que les provinces et les territoires élaborent des mesures du faible revenu fondées sur un panier de consommation particulières à leur administration dans le but de compléter plutôt que de « remplacer » la MPC nationale. Une telle mesure est nécessaire, car elle fournit une norme uniforme dans l'ensemble du pays pour comparer le coût du panier et estimer la proportion de populations régionales et provinciales qui n'ont pas les ressources requises pour acheter les biens et services du panier.

Discussion faisant suite à la première et à la deuxième étapes de l'examen de la MPC

Statistique Canada a analysé les questions et les suggestions soulevées par les représentants provinciaux et territoriaux. Par suite des recherches effectuées par Statistique Canada :

Règle pour intégrer de nouveaux produits dans la composante « autres dépenses » – Norme numérique : pour intégrer de nouveaux biens ou services au panier, 70 p. cent des familles de référence à l'échelle nationale et dans sept des dix provinces avec au moins deux tiers de la population nationale doivent présenter des dépenses liées au bien ou au service en question. En vertu de cette règle, on a décidé d'ajouter les services d'informatique et d'accès à Internet à la composante « autres dépenses » du panier dans l'année où l'utilisation de ces services a atteint le seuil exigé. On a demandé au groupe de l'Enquête sur les dépenses des ménages d'examiner d'autres biens ou services possiblement admissibles au panier à l'aide de cette formule.

Remplacement de la Chevrolet Cavalier – On a examiné une liste de voitures compactes de quatre passagers du Guide de l'automobile 2004 à titre de modèles potentiels afin de remplacer la Chevrolet Cavalier dans la composante « transport » du panier dans les régions non desservies par un réseau de transport public. On a exigé que les voitures de la liste soient largement disponibles dans toutes les provinces et susceptibles de demeurer des produits standardisés du fabricant. On a retiré les deux voitures les plus dispendieuses de la liste et on a calculé le coût médian pour les voitures restantes. La voiture la plus près de la valeur médiane était la Ford Focus. Ce modèle a été retenu pour remplacer la Chevrolet Cavalier.

Ajout du code 3060 de l'Enquête sur les dépenses des ménages – L'achat de pneus, d'une batterie et d'autres pièces habituelles de véhicules automobiles est requis pour l'entretien et l'usage sécuritaire d'une voiture. Par inadvertance au moment de la création initiale de la MPC, ce genre de produits, compris dans le code 3060 de l'Enquête sur les dépenses des ménages, n'a pas été inclus dans la composante « transport » pour les régions non desservies par un réseau de transport public. On a ainsi décidé de l'ajouter à cette composante.

Norme en matière de permis de conduire – À l'heure actuelle, on suppose qu'un seul des adultes dans la famille de référence des régions non desservies par le transport en commun possède un permis de conduire. On a convenu que cette norme devrait être modifiée afin de plutôt supposer que les deux adultes de la famille détiennent un permis de conduire. On déterminera l'effet de ce changement sur les frais d'assurance automobile.

Formule du calcul des coûts d'habitation et cas des propriétaires sans hypothèque – Après une discussion approfondie sur les options suggérées à la consultation avec les représentants provinciaux et territoriaux, on a convenu que la moyenne des coûts médians d'un logement de deux et de trois chambres à coucher devrait demeurer la base du calcul pour la composante « logement » du panier. Cependant, au lieu de supposer une répartition égale de ces logements dans chaque région visée par la MPC, on utilisera la répartition réelle des logements de deux et de trois chambres à coucher dans chaque région aux fins du calcul.

Les représentants de Statistique Canada ont suggéré que les coûts d'habitation (services publics et impôt foncier) des propriétaires sans hypothèque au sein des familles de référence soient compris dans le calcul des coûts d'habitation tel que décrit ci-dessus.

Traitement des locataires dont le loyer est indexé sur le revenu – Statistique Canada évaluera la possibilité de déterminer l'écart entre les coûts d'habitation réels et les coûts d'habitation en logement locatif médians au moyen de la formule décrite dans le paragraphe précédent. Si les coûts réels sont supérieurs aux coûts calculés au moyen de la formule, aucune mesure n'est requise. Dans le cas où les coûts réels sont inférieurs aux coûts calculés avec la formule, l'intention serait d'ajouter l'écart au revenu disponible des familles touchées.

Un examen approfondi révèle que les données requises pour inclure les économies réalisées par les locataires dont le loyer est indexé sur le revenu ne sont pas disponibles. La question sera étudiée à nouveau lors du prochain examen de la MPC.

Transferts inter-ménages – RHDCC et Statistique Canada ont confirmé l'accord de principe avec la décision rendue à la consultation auprès des représentants provinciaux et territoriaux selon laquelle les transferts inter-ménages (essentiellement de parents à des étudiants à temps plein qui forment leur propre ménage) devraient être ajoutés au revenu disponible du destinataire, mais pas déduits du revenu disponible du ménage donateur à moins que le transfert ne découle d'une obligation juridique. On a convenu que la mise en œuvre d'un tel changement exigerait de modifier la question actuelle posée aux familles transférant des sommes dans l'EDTR dans le but d'éviter de compter en double les

transferts. Par conséquent, la première date à laquelle on pourrait exécuter le changement serait dans l'année 2011 pour les données de 2009.

Troisième étape : Résultats de la consultation tenue le 9 juillet 2009 auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux fédéraux

On a distribué à l'avance aux participants un document de consultation résumant la première et la deuxième étapes. Les décisions prises jusqu'à présent pour faire face aux problèmes ciblés ont reçu un appui général. On a de plus suggéré les options suivantes :

Coûts d'habitation – Un des participants a suggéré une différente méthode pour traiter la pondération des logements de deux et de trois chambres à coucher aux fins du calcul des coûts d'habitation. La méthode consisterait à utiliser le coût médian d'un logement de deux chambres à coucher pour une famille de deux adultes et de deux enfants où ces derniers sont du même sexe et le coût médian d'un logement de trois chambres à coucher pour une famille dont les enfants ne sont pas du même sexe.

Cette proposition ne fonctionnerait toutefois que pour les familles de deux adultes et de deux enfants et ne fournirait pas une estimation unique des coûts d'habitation pour les familles de référence qui pourrait s'appliquer aux familles de taille et de genre différents au moyen de l'échelle d'équivalence de la MFR.⁶

Remplacement de la Chevrolet Cavalier par la Ford Focus – On a suggéré d'envisager la possibilité de modèles de camions en plus des voitures compactes de quatre passagers. Le prix d'un camion à quatre passagers est toutefois généralement plus élevé que celui d'une automobile. De plus, une automobile convient mieux à la famille qu'un camion.

Panier de provisions nutritif – Canada, version 2008 – Certains participants ont soulevé des objections quant à un certain nombre de produits du panier n'étant pas consommés de façon courante. L'objectif de cette composante du panier est toutefois de mesurer le coût d'un régime alimentaire nutritif composé d'aliments habituellement disponibles et non le coût d'aliments couramment consommés.

Quatrième étape : Consultation tenue les 25 et 26 août 2009 auprès d'experts en mesure du faible revenu sélectionnés

À la quatrième étape, nous avons utilisé une version mise à jour du document de consultation employé à la troisième étape. La discussion a porté sur les questions suivantes :

⁶ Les coûts du panier pour les familles de taille et de genre différents se calculent au moyen de l'échelle d'équivalence de la MFR selon laquelle l'adulte le plus âgé de la famille reçoit un facteur de 1,0, tous les autres adultes et l'aîné des enfants dans une famille monoparentale reçoivent un facteur de 0,4 et tous les autres enfants de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

Fréquence des examens de la MPC – RHDCC et Statistique Canada ont déclaré que le plan actuel était d'examiner la MPC chaque cinq ans, à la suite du recensement. Certaines personnes ont appuyé l'idée d'un écart plus long entre les examens. On a suggéré un écart de sept à dix ans. On s'est néanmoins mis d'accord pour que le prochain examen ait lieu une fois que les données du Recensement de 2011 seront disponibles, en 2013, afin d'étudier les répercussions de la récession de 2008 et de 2009.

Règle pour ajouter de nouveaux produits et services à la composante « autres dépenses » – La suggestion de respecter une règle de transparence dans les décisions liées aux ajouts et la règle adoptée ont reçu l'appui général des participants (c.-à-d. 70 p. cent des familles de référence à l'échelle nationale et dans au moins sept des dix provinces avec deux tiers de la population nationale ont des dépenses liées au bien ou au service en cause et ce bien ou ce service contribue matériellement à l'inclusion sociale et économique et à la qualité de vie selon RHDCC). Les experts ont mis l'accent sur l'importance de documenter entièrement le processus d'examen et la justification des décisions prises. RHDCC et Statistique Canada ont assuré de le faire.

Règles pour déterminer l'année où les changements devraient s'appliquer – Le choix provisoire de Statistique Canada et de RHDCC était d'appliquer des changements conceptuels et des changements à la méthodologie de façon rétroactive à toutes les années (y compris les propriétaires sans hypothèque afin de déterminer les coûts d'habitation médians, et l'utilisation de la répartition réelle des locataires de logements de deux et de trois chambres à coucher dans chaque région au lieu de supposer une pondération égale).

Toutefois, les changements tels que la transition au Panier de provisions nutritif – Canada, version 2008, seraient mis en œuvre pour le revenu de l'année 2008 si possible). Les répercussions de chaque changement individuel et de tous les changements combinés au panier de la MPC sont décrits dans les appendices du présent document.

Appui d'une consultation auprès de personnes avec un faible revenu et de personnes handicapées au sujet du contenu du panier – Certains experts ont appuyé l'idée d'examiner le contenu actuel du panier et les modifications proposées avec des groupes de discussion composés de personnes avec un faible revenu et de personnes handicapées de régions rurales, éloignées et urbaines. Comme le processus d'examen visait des ajustements techniques à la MPC et non des changements au concept fondamental de la MPC, RHDCC n'a pas entrepris de vastes consultations publiques.

Ajout des services d'informatique et d'accès à Internet au panier de la MPC – Cette décision a reçu un appui général, mais la question de choisir l'année dans laquelle introduire le changement ou de l'intégrer de façon échelonnée sur plusieurs années a suscité une discussion. Un examen approfondi révèle que le seuil de 70 p. cent (deux tiers) a été atteint en 2005.

Carte de transport pour enfant – Appui général pour l'ajout de la carte de transport pour un enfant de 13 ans.

Écart entre le niveau de service de transport des régions desservies et des régions non desservies par le transport public – Un des experts a soulevé la question liée au fait que les propriétaires de voiture usagée bénéficient d'un service de transport plus efficace et plus souple que les utilisateurs de transport en commun dans les centres métropolitains. RHDCC a reconnu cette situation, mais l'objectif de la composante était de mesurer les coûts de déplacement dans la collectivité pour magasiner, se rendre au travail ou à des rendez-vous médicaux et s'adonner à des loisirs. Le fait de posséder une voiture usagée demeure nécessaire afin de satisfaire à la norme dans les régions non desservies par le transport en commun.

Voiture usagée manuelle c. automatique – La Chevrolet Cavalier manuelle était le modèle utilisé jusqu'à présent. Les experts se sont demandé si la Ford Focus était disponible en modèle manuel et, le cas échéant, quelle proportion des ventes représentait ce modèle. Il a été établi que la Ford Focus est disponible en modèle manuel, et que ce modèle est largement répandu. Aucune donnée n'est disponible quant au pourcentage de vente du modèle manuel par rapport au modèle automatique.

Panier de provisions nutritif – Canada, version 2008 – On a exprimé certaines des mêmes préoccupations que dans la consultation avec les représentants d'autres organismes et ministères fédéraux. D'une part, la nouvelle version du panier contient un plus grand nombre d'aliments crus et des aliments moins consommés de manière générale au sein de la population à faible revenu. D'autre part, elle tient compte de la croissance de la population immigrante et des répercussions du phénomène sur les aliments nutritifs que les gens consomment en réalité. Tout compte fait, on a reconnu le nouveau panier pour la qualité de sa base scientifique et la représentation d'aliments nutritifs réellement consommés par la population.

Utilisation de la valeur médiane à titre de norme relative aux coûts d'habitation – À la suite de la discussion sur diverses options, y compris une moyenne des loyers médians et réels dans le deuxième décile de revenus, on a convenu que le coût médian devrait demeurer la norme. La proposition d'inclure les coûts d'habitation des propriétaires qui n'ont plus d'hypothèque au sein de la population aux fins du calcul du coût médian a reçu l'appui général. Un des experts a toutefois souligné que de nombreuses familles pourraient avoir une hypothèque peu élevée qui rend leurs coûts d'habitation comparables aux familles sans hypothèque. Statistique Canada a fait remarquer que bien qu'il était possible d'identifier les propriétaires qui n'ont plus d'hypothèque, il n'a pas été possible de déterminer la valeur de l'hypothèque des familles qui en ont une.

Locataires dont le loyer est indexé sur le revenu – L'idée de modifier le revenu disponible pour refléter l'avantage financier que représente un tel loyer a reçu un appui général. Un des experts a toutefois averti les participants que pour le cas des bénéficiaires de l'aide sociale, on ne devrait pas calculer l'avantage d'un logement à loyer indexé sur le revenu en tant que différence entre le loyer indexé sur le revenu et le loyer médian, mais plutôt entre le loyer indexé sur le revenu et l'allocation-logement qui serait autrement payée dans la province ou le territoire en cause. Tel que mentionné précédemment, il est encore impossible de faire ce changement, mais les dépenses des foyers dont le loyer est proportionné au revenu seront réexaminées dans le prochain examen de la MPC.

Transferts de parents à des étudiants à temps plein – Les participants ont appuyé en règle générale la mise en œuvre du changement, pourvu que le problème lié à la collecte de données fiables soit résolu. On a reconnu que l'exécution du changement ne serait probablement pas possible pour 2010.

Échelle d'équivalence de la MFR – L'utilisation de cette échelle dans le calcul du coût du panier pour les familles de taille et de genre différents de ceux de la famille de référence a reçu un appui important. Les experts ont néanmoins souligné que la hausse des ménages à générations multiples pourrait exiger de revoir l'échelle afin de vérifier sa validité empirique. Des recherches récentes au Manitoba et au Québec appuient sa validité à l'heure actuelle.

Résumé des changements finaux effectués par suite de l'examen de la MPC

À la suite du travail supplémentaire effectué par Statistique Canada pour répondre aux questions soulevées aux deuxième, troisième et quatrième étapes du processus de consultation et d'un examen approfondi du calcul du coût du panier existant, les représentants de RHDCC et de Statistique Canada ont apporté les changements suivants au calcul de la MPC.

Nourriture

Application du Panier de provisions nutritif – Canada 2008 (PPNC 2008) – L'application du PPNC 2008 se fera progressivement. Pour l'année de référence 2008, le coût de la composante nourriture sera constitué de deux tiers du coût du panier de 1998 et d'un tiers du coût du panier 2008. Pour l'année de référence 2009, le coût de la composante nourriture sera constitué d'un tiers du coût du panier de 1998 et de deux tiers du coût du panier 2008. Pour l'année de référence 2010, on appliquera uniquement le coût du panier 2008. Il a été décidé d'appliquer cette stratégie lorsqu'il est devenu clair qu'il existait un écart considérable entre les deux paniers.

Hausse de cinq p. cent du coût du Panier de provisions nutritif – Canada (PPNC) afin d'autoriser « divers aliments tels que le café, le thé, les condiments, les épices et les ingrédients de cuisson comme la poudre à pâte » – Santé Canada a recommandé à maintes reprises cet ajustement du coût des versions de 1998 et de 2008 du PPNC, mais par inadvertance, la modification n'a pas été apportée au calcul de la composante « nourriture » du panier. Cet ajustement a été effectué, et ce, de façon rétroactive à partir de l'année 2000. De plus, des corrections ont été apportées à des données erronées recueillies aux fins du calcul du coût du panier à Prince George, C.-B., pour les années 2004 à 2007.

Remplacement de certains aliments du PPNC 2008 – Le prix de quelques aliments du PPNC 2008 n'a pas été fixé par Statistique Canada. Le remplacement d'aliments et, au besoin, un processus d'imputation, ont été négociés avec Santé Canada afin d'être en mesure de commencer la collecte de données sur le PPNC 2008 en janvier 2010.⁷

Vêtements et chaussures

Correction d'une erreur liée au coût des vêtements et des chaussures et d'autres biens composant le panier en 2005-2007 – Les moyennes mobiles de trois ans pour ces articles ont été indiquées par erreur en dollars courants plutôt qu'en dollars constants pendant cette période. L'erreur a été corrigée.

Transport

Correction des données sur l'essence (2001-2003) et l'assurance automobile (2005-2007) – On a corrigé les données relatives aux coûts de l'essence de 2001 à 2003 et aux coûts de l'assurance automobile de 2005 à 2007. Les modifications ont été intégrées au coût du panier pour ces années dans les régions non desservies par le transport en commun.

Transition de la Chevrolet Cavalier à la Ford Focus – Un coût basé sur les deux véhicules a été utilisé en 2007 et 2008, et il est prévu qu'à partir de l'année de référence 2009, seul le coût de la Ford Focus sera utilisé.

Ajout d'un second conducteur adulte – Ce changement a été mis en œuvre, et ce, de façon rétroactive à partir de 2000. Les frais d'assurance liés au changement ont été imputés pour la période de 2000 à 2005 et les nouveaux frais d'assurance réels sont calculés depuis 2006. L'accès à la base de données sur l'assurance de 2000 à 2005 n'est désormais plus possible.

Ajout de pièces pour véhicules automobiles telles que les pneus, la batterie, etc. dans la composante « transport » – Ce changement a été mis en œuvre, et ce de façon rétroactive à partir de 2000, avec une moyenne mobile de trois ans des dépenses liées à ces pièces dans le deuxième décile de la répartition des revenus de la famille composée de deux parents et de deux enfants.

Transition du transport privé de la région métropolitaine de Charlottetown à un réseau de transport public – On a reçu les preuves que la région métropolitaine dans son ensemble est desservie par le transport en commun depuis septembre 2008. Le changement sera mis en œuvre à partir de 2009.

⁷ La collecte de données a commencé en janvier 2010 pour les produits dont le prix n'avait pas encore été fixé par la Division des prix à la consommation. Pour l'année de référence 2008, certains aliments du PPNC 2008 seront remplacés par des produits semblables dont le prix a été fixé en 2008. Les prix de 2008 pour un petit nombre de produits seront imputés au moyen des prix de janvier 2010 et de l'indice des prix à la consommation adéquat.

Ajout de la carte de transport pour enfant – Le prix d’une carte de transport pour un enfant de 13 ans a été ajouté de façon rétroactive à partir de 2000, en imputant au besoin le ratio du prix d’une carte pour adulte et de celui d’une carte pour enfant dans la première année où des données sont disponibles.

Logement

Calcul du loyer médian – Le facteur de pondération pour le loyer d’un logement de deux et de trois chambres à coucher a été calculé de façon rétroactive à partir de 2000, afin de refléter la répartition réelle de ces logements dans chaque région touchée par la MPC.

Modification du revenu disponible pour tenir compte des logements à loyer indexé sur le revenu – Une enquête de Statistique Canada a révélé que les données de l’EDTR relatives à ces logements ne sont pas assez fiables pour les recenser ou calculer la valeur de la subvention. La question devra être réexaminée lors du prochain examen de la MPC, après le Recensement de 2011 qui permettra de recenser ces logements.

Calcul final du coût révisé du logement – Les familles composées de deux adultes et de deux enfants et qui sont propriétaires sans hypothèque sont désormais incluses dans le calcul du coût médian des logements de deux et de trois chambres à coucher, et ce, de façon rétroactive à 2000. Par contre, pour être inclus dans l’échantillon utilisé pour ce calcul, les ménages locataires et les ménages propriétaires sans hypothèque devaient avoir un revenu total égal ou inférieur au revenu médian des familles locataires composées de deux adultes et de deux enfants résidant dans leur région MPC. Le coût du logement pour les propriétaires sans hypothèque inclut l’impôt foncier et le coût des services publics (chauffages, aqueduc et électricité). Tel qu’il a été décidé plus tôt, le coût du logement pour les familles composées de deux adultes et de deux enfants est calculé en faisant la moyenne pondérée – dans chaque région – du coût médian des logements de deux et de trois chambres à coucher, en fonction de la distribution réelle des logements de deux et de trois chambres à coucher parmi les familles composées de deux adultes et de deux enfants répondant aux critères de revenu énoncés. Ce changement a été appliqué de façon rétroactive à 2000 en employant les données des recensements de 2001 et de 2006 et les indices de prix établis pour le coût du logement des ménages propriétaires et des ménages locataires durant les années situées entre les recensements.

Autres dépenses

Erreurs dans le calcul des coûts dans la composante « autres dépenses » – Une proportion de 25 p. cent plutôt que la juste proportion de 50 p. cent des dépenses relatives à la nourriture en restaurant et aux pensions versées aux résidences privées a été comprise dans le dénominateur aux fins du calcul du ratio des dépenses autres que la nourriture, les vêtements et les chaussures dans le deuxième décile des familles composées de deux adultes et de deux enfants de 2005 à 2007. De plus, les dépenses en matière de jeux vidéo et de DVD ont été comptées en double dans le numérateur de 2004 à 2007. Ces deux erreurs ont été corrigées dans l’examen historique effectué à l’occasion du présent examen.

Utilisation des déciles basés sur le revenu après impôt dans le calcul des coûts de la composante « autres dépenses » – On a convenu d’explorer la question au cours du prochain processus d’examen à la suite du Recensement de 2011 étant donné qu’un tel changement ne serait possible que lorsque des données de trois années auraient été cumulées après le lien établi entre l’Enquête sur les dépenses des ménages et les déclarations de revenus à compter de 2009.

Ajout d’autres biens et services en plus des services d’informatique et d’accès à Internet – Les deux seuls autres biens et services satisfaisant au seuil exigé de 70 p. cent des familles de référence dans au moins sept provinces avec deux tiers de la population qui présentent des dépenses liées à ces produits sont le téléphone cellulaire et les outils et services de jardinage. Étant donné que le service de téléphone conventionnel fait déjà partie du panier, on a décidé de ne pas inclure les cellulaires. En ce qui a trait aux outils et aux services de jardinage, ils n’ont pas été retenus pour le moment dans les biens et services d’un niveau de vie modeste, mais de base. Toutefois, cette catégorie du panier a été prise en note et fera l’objet d’une discussion au prochain examen de la MPC. Dans le cadre de cet examen, aucun bien ni service n’a été retiré de la composante « autres dépenses ».

Moment choisi pour ajouter les services d’informatique et d’accès à Internet – L’ajout des services d’informatique et d’accès à Internet a été appliqué de façon rétroactive à partir de l’année 2005, soit l’année où 70 p. cent des familles de référence à l’échelle nationale et dans au moins sept des provinces avec deux tiers de la population nationale ont d’abord eu des dépenses relatives à ces services.

Transferts inter-ménages (de parents aux étudiants à temps plein ne résidant pas chez leurs parents) – Les problèmes liés à la qualité des données empêchent d’effectuer le changement au cours du présent examen. On pourra envisager de le mettre en œuvre seulement après plusieurs années de collecte de données fondées sur les questions posées aux familles par le biais de l’EDTR. Cette question sera réexaminée lors du prochain examen de la MPC.

Autres changements

Ajout d’une 49^e région – Une nouvelle région dans les agglomérations de recensement avec une population de 30 000 à 99 999 habitants a été ajoutée au Nouveau-Brunswick. Selon le Recensement de 2006, au moins un secteur urbain appartient maintenant à cette catégorie de population (Bathurst). Les seuils pour cette région ont été calculés à compter de 2005 afin de correspondre aux seuils de faible revenu selon la taille des collectivités.

Évaluation des répercussions des changements – Statistique Canada a évalué les répercussions de ces changements sur l’incidence et l’ampleur du faible revenu ainsi que le coût du panier. Ces renseignements sont inclus dans les appendices du présent document.

Appendice A : Méthodologie de la MPC (Statistique Canada)

En 2000, Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) a demandé à la Division des prix à la consommation de Statistique Canada de recueillir les prix nécessaires au calcul de la mesure du panier de consommation (MPC). Certaines questions visant à déterminer le revenu disponible ont également été ajoutées à l'entrevue de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (aperçu de l'EDTR 2009 de Statistique Canada). Au même moment, Statistique Canada a rassemblé des renseignements sur la façon dont est calculée la MPC (Michaud et coll., 2004).

En 2009, RHDC a entamé un processus de consultation visant à examiner le contenu du panier de consommation et le calcul du revenu disponible. Ce processus, décrit dans les sections précédentes du présent document, consistait en une série de réunions avec des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux, divers ministères fédéraux, un groupe de chercheurs et d'autres experts sur le faible revenu.

Pour faire suite à ce processus de consultation, des changements ont été apportés au contenu de la MPC; c'est ce qu'on appelle la refonte ou le remaniement de la MPC. La refonte a également permis à Statistique Canada d'intégrer des données révisées dans la MPC et d'apporter des améliorations méthodologiques mineures au traitement de la MPC.

Bien que certaines des décisions relatives à la refonte et des révisions aient été mises en œuvre seulement en 2008, certaines ont été apportées rétroactivement jusqu'en 2000, soit au début de la MPC. Par contre, certains changements ont eu des répercussions uniquement sur quelques années.

La présente annexe présente en détail chaque composante du panier ainsi que la méthode utilisée pour en calculer les prix. Le panier initial, de même que les changements effectués en raison de la refonte et de la révision, sont décrits brièvement. Les répercussions des changements sur le coût du panier de consommation et de ses composantes sont expliquées. De plus, l'incidence et l'ampleur du faible revenu sont comparées en fonction de plusieurs seuils de faible revenu, soit la MPC initiale, la MPC remaniée de 2008 et le seuil de faible revenu (SFR).

Nouvelle région

Selon le Recensement de 2006, la population de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, a augmenté à un niveau suffisant pour permettre à cette ville de faire partie de la catégorie de taille urbaine de 30 000 à 99 999 habitants. Puisque le Nouveau-Brunswick n'avait pas de régions appartenant à ce groupe de taille dans la MPC initiale, il a fallu créer une nouvelle catégorie dans la MPC 2008.

À la suite de chaque recensement, les variables géographiques de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu font l'objet d'une révision. Avec la diffusion de l'EDTR 2008, la

géographie reposera sur la conception géographique tirée du Recensement de 2006. Dans l'EDTR, le traitement type des changements apportés à la géographie résultant des nouvelles données du recensement consiste à établir de nouvelles classifications géographiques au cours de l'année précédant l'année du recensement. Pour produire les statistiques requises sur le faible revenu, les seuils de la MPC sont intégrés dans la base de données de l'EDTR. C'est pour cette raison que la nouvelle région de la MPC a été introduite en 2005.

Composante nourriture

Le groupe de travail Fédéral, territorial et provincial (FTP) a choisi le panier de provisions nutritif national (PPNN) (Santé Canada, 1998) d'une famille de quatre afin de représenter un panier d'aliments qui conviendrait à la MPC. En 2000, la Division des prix a commencé à relever des prix dans 38 villes afin d'être en mesure de fournir le coût d'achat annuel de ce panier dans les villes en question (tableau A.1). Pour certains articles, les prix sont relevés pour plus d'un produit afin de pouvoir relever le prix d'un article de marque et celui d'un article générique. Les prix sont relevés à partir de points de vente sélectionnés dans chaque ville, et la moyenne géométrique⁸ pour chaque article est calculée pour chaque ville.

Les quantités hebdomadaires sont converties en quantités annuelles, et les prix sont appliqués pour calculer le coût annuel de chaque article. Ceux-ci sont alors additionnés pour calculer le coût du panier alimentaire pour chaque ville.

Pour convertir les coûts selon les villes à la classification géographique de la MPC, les chiffres de population du recensement sont utilisés pour pondérer les coûts selon la ville en fonction des régions de la MPC (tableau A.2).

Remaniement de la composante nourriture

Afin de tenir compte des données les plus récentes sur la consommation des aliments et des toutes dernières recommandations alimentaires, le PPNC a été passé en revue en 2008 (Santé Canada, 2009). Dans le cadre de l'examen approfondi du contenu de la MPC, on a décidé de remplacer le PPNC 1998 par le PPNC 2008. Le tableau A.3 présente les articles que contiennent les PPNC 1998 et 2008, ainsi que les unités d'achat et les quantités hebdomadaires suggérées pour une famille de référence.

En raison des différences importantes entre le coût des deux paniers, on a décidé que la transition vers le PPNC 2008 se ferait sur plusieurs années. Pour 2008, le coût de la composante nourriture est composé des deux tiers du coût fondé sur le PPNC 1998 et du tiers du coût fondé sur le PPNC 2008. Pour 2009, le coût de la composante nourriture est composé du tiers du coût fondé sur le PPNC 1998 et des deux tiers du coût fondé sur le PPNC 2008. En 2010, le coût sera entièrement calculé à partir des spécifications du PPNC 2008.

⁸ La moyenne géométrique a tendance à freiner l'effet des valeurs très élevées et des valeurs très basses ce qui contribue à stabiliser le coût moyen.

Répercussions du remaniement de la composante nourriture

Étant donné que les articles compris dans le panier et les quantités ont été changés dans le remaniement, il existait une différence considérable entre le coût de la composante nourriture fondé sur le PPNC 1998 et celui de la composante fondée sur le PPNC 2008. Toutefois, en mettant graduellement en place les nouvelles spécifications de la composante nourriture, cette différence a été atténuée.

En comparant le coût de la composante nourriture pour 2007 fondé sur le PPNC 1998 et le coût de la composante nourriture pour 2008 fondé sur le PPNC 2008, on a remarqué une augmentation moyenne de 22,8 % (tableau 1). Cette augmentation est comparable à une augmentation moyenne de 5,0 % du PPNC selon les spécifications de 1998. En appliquant progressivement les nouvelles spécifications, le coût de la composante nourriture a augmenté en moyenne de 11,0 % entre 2007 et 2008. Puisque le coût de la composante nourriture est utilisé pour calculer la composante autres dépenses, les répercussions de changement du PPNC 1998 au PPNC mixte sur les seuils de la MPC sont de 1,7 %, en moyenne.

Région de MPC		Coût basé sur :			variation de % base sur :			
		PPNN 1998	PPNN 1998	PPNN 2008	PPNN 1998 toutes années	PPNN 1998 en 2007 et PPNN 2008 en 2008	Coût basé sur le panier re- composé ¹	variation de % - PPNN 1998 en 2007 et panier recomposé en 2008
Province	Région	2007	2008	2008	2007 à 2008	2007 à 2008	2008	2007 à 2008
Terre-Neuve-et- Labrador	régions rurales	8 765	9 142	10 660	4,3 %	21,6 %	9 648	10,1 %
	moins de 30 000	8 765	9 142	10 660	4,3 %	21,6 %	9 648	10,1 %
	St-Jean	8 521	8 931	10 424	4,8 %	22,3 %	9 429	10,6 %
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	8 150	8 568	10 057	5,1 %	23,4 %	9 064	11,2 %
	moins de 30 000	8 150	8 568	10 057	5,1 %	23,4 %	9 064	11,2 %
	Charlottetown	8 150	8 568	10 057	5,1 %	23,4 %	9 064	11,2 %
Nouvelle-Écosse	régions rurales	8 427	8 872	10 503	5,3 %	24,6 %	9 416	11,7 %
	moins de 30 000	8 427	8 872	10 503	5,3 %	24,6 %	9 416	11,7 %
	30 000 à 99 999	8 427	8 872	10 503	5,3 %	24,6 %	9 416	11,7 %
	Halifax	8 183	8 563	9 868	4,6 %	20,6 %	8 998	10,0 %
	Cape Breton	8 162	8 593	9 982	5,3 %	22,3 %	9 056	11,0 %
Nouveau-Brunswick	régions rurales	8 308	8 746	10 020	5,3 %	20,6 %	9 170	10,4 %
	moins de 30 000	8 308	8 746	10 020	5,3 %	20,6 %	9 170	10,4 %
	30 000 à 99 999	8 308	8 746	10 020	5,3 %	20,6 %	9 170	10,4 %
	Fredericton	8 255	8 706	10 319	5,5 %	25,0 %	9 243	12,0 %
	Saint-Jean	8 202	8 693	10 171	6,0 %	24,0 %	9 186	12,0 %
	Moncton	7 861	8 339	9 760	6,1 %	24,2 %	8 813	12,1 %
Québec	régions rurales	7 611	8 062	9 671	5,9 %	27,1 %	8 598	13,0 %
	moins de 30 000	7 611	8 062	9 671	5,9 %	27,1 %	8 598	13,0 %
	30 000 à 99 999	7 611	8 062	9 671	5,9 %	27,1 %	8 598	13,0 %
	100 000 à 499 999	7 611	8 062	9 671	5,9 %	27,1 %	8 598	13,0 %
	Québec	7 669	8 122	9 620	5,9 %	25,4 %	8 621	12,4 %
	Montréal	7 775	8 209	9 784	5,6 %	25,8 %	8 734	12,3 %

Tableau 1 (suite)

Région de MPC		Coût basé sur :			variation de % base sur :			
		PPNN 1998	PPNN 1998	PPNN 2008	PPNN 1998 toutes années 2007 à 2008	PPNN 1998 en 2007 et PPNN 2008 en 2008	Coût basé sur le panier re- composé ¹ 2008	variation de % - PPNN 1998 en 2007 et panier recomposé en 2008
Province	Région	2007	2008	2008	2007 à 2008	2007 à 2008	2008	2007 à 2008
Ontario	régions rurales	7 216	7 636	8 767	5,8 %	21,5 %	8 013	11,1 %
	moins de 30 000	7 216	7 636	8 767	5,8 %	21,5 %	8 013	11,1 %
	30 000 à 99 999	7 216	7 636	8 767	5,8 %	21,5 %	8 013	11,1 %
	100 000 à 499 999	7 309	7 759	9 066	6,2 %	24,0 %	8 194	12,1 %
	Ottawa	7 409	7 816	9 094	5,5 %	22,7 %	8 242	11,2 %
	Hamilton/Burlington	6 903	7 379	8 761	6,9 %	26,9 %	7 840	13,6 %
	Toronto	7 343	7 748	9 068	5,5 %	23,5 %	8 188	11,5 %
Manitoba	régions rurales	7 883	8 158	9 420	3,5 %	19,5 %	8 578	8,8 %
	moins de 30 000	7 883	8 158	9 420	3,5 %	19,5 %	8 578	8,8 %
	Brandon	7 883	8 158	9 420	3,5 %	19,5 %	8 578	8,8 %
	Winnipeg	7 677	8 035	9 224	4,7 %	20,2 %	8 432	9,8 %
Saskatchewan	régions rurales	7 674	8 075	9 455	5,2 %	23,2 %	8 535	11,2 %
	moins de 30 000	7 674	8 075	9 455	5,2 %	23,2 %	8 535	11,2 %
	30 000 à 99 999	7 674	8 075	9 455	5,2 %	23,2 %	8 535	11,2 %
	Saskatoon	7 795	8 207	9 364	5,3 %	20,1 %	8 593	10,2 %
	Régina	7 628	7 993	9 292	4,8 %	21,8 %	8 426	10,5 %
Alberta	régions rurales	8 033	8 420	10 121	4,8 %	26,0 %	8 987	11,9 %
	moins de 30 000	8 033	8 420	10 121	4,8 %	26,0 %	8 987	11,9 %
	30 000 à 99 999	8 033	8 420	10 121	4,8 %	26,0 %	8 987	11,9 %
	Edmonton	7 750	8 109	9 289	4,6 %	19,9 %	8 502	9,7 %
	Calgary	7 971	8 371	9 619	5,0 %	20,7 %	8 787	10,2 %
Colombie-Britannique	régions rurales	8 139	8 373	9 804	2,9 %	20,4 %	8 850	8,7 %
	moins de 30 000	8 139	8 373	9 804	2,9 %	20,4 %	8 850	8,7 %
	30 000 à 99 999	8 139	8 373	9 804	2,9 %	20,4 %	8 850	8,7 %
	100 000 à 499 999	8 428	8 744	10 066	3,8 %	19,4 %	9 185	9,0 %
	Vancouver	8 275	8 693	10 032	5,0 %	21,2 %	9 139	10,4 %
Variation moyenne :					5,0 %	22,8 %	11,0 %	
Variation maximale :					6,9 %	27,1 %	13,6 %	
Variation minimale :					2,9 %	19,4 %	8,7 %	

¹ Panier recomposé = (2/3 PPNN 1998, 1/3 PPNN 2008)

En raison du délai entre la date de la divulgation des détails du PPNC 2008 et du temps requis pour permettre à la Division des prix à la consommation (DPC) de recueillir les prix, les prix de certains articles ont été imputés en 2008 et devront l'être pour 2009. Ces items sont les patates douces, le pain pita au blé entier, la vinaigrette italienne, les fraises congelées, les céréales de flocons de son avec raisins secs, les céréales d'avoine grillée et les lentilles sèches. Les prix de ces articles ont d'abord été observés en janvier 2010, puis ont été convertis au prix de 2008 au moyen de l'IPC provincial annuel applicable pour 2008 et janvier 2010 (tableau A.4).

Le prix des articles substitués de plusieurs des nouveaux aliments inclus dans le PPNC 2008 avait déjà été relevé par la DPC. Ces articles substitués étaient les arachides écalées (remplacés par les arachides rôties à sec), la macédoine de légumes congelés (remplacée par les haricots mangetouts et des pois verts congelés), le jus de tomates

(remplacé par le jus de légumes en cocktail) et la salade de fruits en conserve (remplacée par les pêches en conserve). Les prix de ces articles substitués ont été utilisés au lieu des articles indiqués.

Révisions de la composante nourriture

Pour tenir compte du coût des divers aliments utilisés dans la préparation des repas, Santé Canada recommande d'ajouter un montant supplémentaire de 5 % au coût du panier alimentaire (Santé Canada 1998, Santé Canada 2009). Ces articles divers comprennent les épices, les assaisonnements, les condiments, les fournitures de pâtisserie, la soupe, le café et le thé. Bien que le PPNC 1998 de Santé Canada comprenne ces articles supplémentaires, la version initiale de la MPC n'incluait pas ce montant. Au cours du processus de remaniement, le coût de la composante nourriture a été révisé pour inclure l'augmentation de 5 % de façon rétroactive jusqu'à l'an 2000.

En raison de la révision des données, la valeur du panier alimentaire pour les trois plus petites tailles des collectivités en Colombie-Britannique a été révisée pour les années 2004 à 2007. Les prix pour ces tailles sont tous fondés sur celui de Prince George.

Répercussions des révisions de la composante nourriture

L'augmentation du coût de la composante nourriture afin de tenir compte des aliments divers a entraîné une augmentation de 5 % pour chaque région de la MPC. Ajoutée aux répercussions sur la composante autres dépenses, l'incidence de ce changement sur le coût total de la MPC était de 2,3 % en 2007.

Les conséquences de la révision des données pour la ville de Prince George, en Colombie-Britannique, sur la composante nourriture vont de 3,1 % en 2004 à 4,9 % en 2007. Ajoutée aux répercussions sur la composante autres dépenses, l'incidence totale de cette révision sur les seuils de la MPC dans les trois régions de la Colombie-Britannique varie entre 1,3 % en 2004 et 2,4 % en 2007.

On ne connaît pas les effets de l'utilisation des prix de janvier 2010 pour les articles dont le prix n'avait pas été relevé préalablement ou de la substitution de certains articles. Au moyen des méthodes d'imputation décrites, on a toutefois déterminé que les articles représentaient environ 6,3 % du coût du panier alimentaire en 2008. L'imprécision introduite dans cette imputation est donc minime.

Répercussions globales du remaniement et des révisions

Dans l'ensemble, la composante nourriture a augmenté de 5 % dans toutes les régions de la MPC, à l'exception des régions de la MPC situées en Colombie-Britannique et qui comprenaient la révision des données de Prince George.

Composante vêtement

Au départ en 2000, la composante vêtement et des chaussures était constituée d'articles choisis par le conseil de planification sociale de Winnipeg. Ces articles composent le panier d'un niveau de vie acceptable (NVA) et ont été choisis parce qu'il s'agissait du « panier » de vêtements et chaussures le plus récent conçu au Canada, et qu'il correspondait à une norme semblable à celle de la MPC. De plus, il comprenait les vêtements et les chaussures requis pour les situations les plus courantes au travail, à l'école et dans la vie sociale, soit une norme semblable à celle visée par la MPC. Par ailleurs, il a été établi en tenant compte des nombreux commentaires de personnes à faible revenu.

En raison des difficultés liées à la collecte des prix et du fait que le panier représentait un niveau un peu plus élevé que le niveau visé par la MPC, une composante vêtements et chaussures a été conçue en 2002 (Hatfield, 2002). La quantité et la qualité des articles ont été décrites de façon plus précise, et un calendrier de remplacement différent a été utilisé.

En 2005, Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur les prix selon cette nouvelle spécification. Les prix ont été relevés à différents points de vente,⁹ et la moyenne arithmétique des trois prix les moins élevés dans l'année est calculée pour chaque article de chacune des onze villes utilisées dans la MPC (tableau A.1).

En ajoutant ces prix aux quantités indiquées et au calendrier de remplacement, on obtient le coût des articles compris dans le panier (tableau A.5). Étant donné la petite taille actuelle de l'échantillon de prix des vêtements, le coût de la composante vêtement est fondé sur une moyenne mobile de trois ans.

Parce que les prix antérieurs à 2005 n'étaient pas disponibles pour la nouvelle spécification, les coûts de la composante vêtement pour les années 2000 à 2004 ont été calculés en fonction des valeurs de 2005, puis rajustés au moyen de l'IPC des provinces pour les vêtements et les chaussures.

Remaniement de la composante vêtement

Puisque la composante vêtement a fait l'objet d'un examen approfondi en 2004, aucun changement n'a été proposé au cours de cet exercice de remaniement.

Révisions de la composante vêtement

Des révisions mineures ont dû être apportées pour les années 2000 à 2005 en raison des révisions mineures appliquées aux prix d'un article faisant partie du panier de vêtements. Pour la période de 2005 à 2007, la moyenne mobile de trois ans a été calculée au moyen des dollars courants plutôt que des dollars constants.

⁹ Le nombre de points de vente varie pour chaque article.

Répercussions des révisions de la composante vêtement

Les répercussions de la révision des données sur le panier de vêtements sont mineures. Par exemple, l'incidence de ces révisions sur la composante vêtement en 2005 se situait entre -1,2 % pour le Nouveau-Brunswick et 0,8 % pour la Saskatchewan. Les effets globaux sur la MPC étaient négligeables (environ +/- 0,1 %).

Les conséquences de la correction méthodologique étaient également mineures. Par exemple, son impact¹⁰ sur la composante vêtement variait entre -1,9 % pour la Saskatchewan et 0,3 % pour l'Île du Prince-Édouard. Les répercussions globales sur la MPC étaient négligeables (de -0,16 % à 0,03 %).

Répercussions globales du remaniement et des révisions

Dans l'ensemble, les répercussions moyennes de toutes les révisions apportées à la composante vêtement variaient de -2,7 % pour Toronto en 2006 à 0,8 % pour les régions de la Saskatchewan en 2005.

Composante logement

Dans la MPC initiale, le Groupe de travail FTP a recommandé que le coût du logement pour une famille de référence de quatre personnes soit établi d'après la moyenne des prix médians des loyers de deux chambres et de ceux de trois chambres, y compris les services publics (électricité, chauffage et eau) et de certaines commodités (réfrigérateur, cuisinière, et laveuse et sècheuse). Les logements collectifs, ceux qui nécessitent des réparations majeures et ceux dont le loyer est gratuit sont exclus de ce calcul.

Les données ont été tirées de plusieurs sources.

1) Le Recensement de la population canadienne

Le recensement de la population a lieu tous les cinq ans, et la taille importante de l'échantillon permet d'effectuer un examen à un niveau géographique détaillé. Le questionnaire long (qui s'adresse à 20 % des ménages au Canada) comporte plusieurs questions sur le logement : qui paie le loyer (loué ou acheté), le nombre de chambres et les réparations et rénovations nécessaires. Les locataires doivent indiquer si l'électricité, le chauffage et l'eau sont compris dans le loyer et, dans le cas contraire, le coût de ces services, de même que le prix du loyer. Aucun renseignement ne permet de savoir si le loyer indiqué par le répondant est subventionné. Pour les propriétaires, il demande le montant de l'impôt foncier, des services publics et du versement hypothécaire.

2) L'Enquête supplémentaire sur les loyers de l'EPA

Le supplément sur les loyers de l'Enquête sur la population active (EPA) recueille un vaste éventail de renseignements sur le type de loyer. D'intérêt pour la MPC, cette enquête

¹⁰ L'impact comprend également l'effet de la refonte.

demande aux répondants ce qui est inclus dans le prix du loyer, en particulier les réfrigérateurs, les cuisinières, ainsi que les laveuses et les sècheuses. L'enquête ne mesure toutefois pas le coût des éléments non compris dans le loyer.

L'enquête supplémentaire sur les loyers s'adresse à la même population et comporte les mêmes restrictions que l'Enquête sur la population active. Plus particulièrement en sont exclus les baraques militaires, les réserves indiennes, les logements collectifs et les logements situés dans les zones spéciales (comme les institutions et les logements en région éloignée). L'enquête supplémentaire sur les loyers de l'EPA a lieu tous les mois, un sixième de l'échantillon étant renouvelé chaque mois. À ce titre, la taille de son échantillon est trop petite pour produire des estimations fiables à l'échelle de la province ou de la taille de la collectivité. Les estimations utilisées dans la MPC sont à l'échelle provinciale.

3) L'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)

L'EDM est une enquête annuelle qui a vu le jour en 1997 après un remaniement de l'Enquête sur les dépenses des familles (FAMEX). Elle fournit des données sur les dépenses au titre de l'ameublement, des appareils ménagers et de l'équipement du ménage. En 2008, l'EDM a recueilli des renseignements auprès de 15 443 ménages. Pour le Canada, dans l'ensemble, les dépenses moyennes consacrées à trois types d'appareils électroménagers (réfrigérateur, cuisinière, laveuse et sècheuse) sont calculées pour les familles de deux adultes et de deux enfants du deuxième décile. En raison des tailles réduites des échantillons, une moyenne mobile de trois ans est calculée pour le coût des appareils électroménagers.

Pour chaque région de la MPC, le versement périodique médian du loyer (y compris les électroménagers) des logements de deux et trois chambres a été calculé. Les montants pour l'année 2000 étaient fondés sur le Recensement de 1996 et ont été rajustés au moyen de l'IPC¹¹ approprié. Les montants pour la période de 2002 à 2005 étaient un mélange des résultats de la période de 2001 à 2006. Les montants de 2007 ont été calculés sur le Recensement de 2006, puis rajustés à l'aide de l'IPC approprié.

Remaniement de la composante logement

Deux modifications ont été recommandées au cours du processus de consultation. Premièrement, étant donné que les logements ne sont pas répartis de façon égale entre les logements de deux chambres et ceux de trois chambres, l'utilisation d'une moyenne pondérée des coûts de logement a été recommandée. Selon les restrictions de la MPC et le Recensement de 2006, les deux tiers des logements locatifs avaient deux chambres dans 35 des 49 régions de la MPC (tableau 3). Le nombre de logements de deux chambres était plus égal à celui des logements de trois chambres dans les régions rurales de la plupart des provinces. Une tendance semblable a été observée dans le nombre de logements locatifs indiqué dans le Recensement de 2001 (tableau 2).

¹¹ Chaque partie des coûts de logement est ajustée au moyen de l'IPC approprié. Les prix des loyers ont été ajustés à l'aide de l'IPC pour les logements loués. Les dépenses liées à l'achat d'électroménagers ont été ajustées au moyen de l'IPC de l'équipement du ménage.

Tableau 2											
Distribution du logement et coût annuel du logis, univers MPC, Recensement 2001											
Région de MPC		Distribution du logement						Coût annuel du logis ¹			
		Propriétaires sans hypothèque		Locataires		Propriétaires sans hypothèque	Locataires	Propriétaires sans hypothèque		Locataires	
		2 chambres	3 chambres	2 chambres	3 chambres			2 chambres	3 chambres	2 chambres	3 chambres
Province	Région	%						\$			
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	33,9	66,1	51,4	48,6	78,8	21,2	2 112	2 520	5 400	5 844
	moins de 30 000	33,7	66,3	53,8	46,2	47,0	53,0	2 700	3 012	5 784	5 640
	St-Jean	31,8	68,2	62,1	37,9	31,5	68,5	3 204	3 600	6 600	6 180
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	39,2	60,8	61,5	38,5	76,6	23,4	2 496	2 556	5 940	5 820
	moins de 30 000	35,0	65,0	60,2	39,8	36,8	63,2	3 000	3 048	6 336	6 456
	Charlottetown	37,3	62,7	72,3	27,7	27,6	72,4	3 276	3 660	6 780	7 680
Nouvelle-Écosse	régions rurales	44,2	55,8	53,0	47,0	79,8	20,2	2 364	2 652	6 000	6 120
	moins de 30 000	41,6	58,4	72,6	27,4	41,5	58,5	2 928	3 264	6 300	6 312
	30 000 à 99 999	40,6	59,4	73,3	26,7	56,0	44,0	2 580	3 168	6 600	6 900
	Halifax	38,8	61,2	74,7	25,3	33,5	66,5	2 952	3 708	7 524	8 340
	Cape Breton	39,8	60,2	60,5	39,5	42,6	57,4	2 928	3 384	6 348	6 600
Nouveau-Brunswick	régions rurales	44,7	55,3	62,9	37,1	74,9	25,1	2 196	2 460	5 220	5 400
	moins de 30 000	44,1	55,9	73,9	26,1	43,1	56,9	2 880	3 096	5 700	4 956
	Fredericton	44,9	55,1	79,5	20,5	44,6	55,4	2 664	3 168	7 320	7 500
	Saint-Jean	45,3	54,7	67,0	33,0	38,5	61,5	2 976	3 276	5 808	5 772
	Moncton	43,0	57,0	77,6	22,4	39,0	61,0	2 976	3 612	6 900	7 200
Québec	régions rurales	47,1	52,9	67,2	32,8	65,1	34,9	2 328	2 592	4 800	5 280
	moins de 30 000	41,7	58,3	73,5	26,5	36,5	63,5	2 952	3 096	5 040	5 364
	30 000 à 99 999	42,3	57,7	74,7	25,3	28,9	71,1	3 108	3 372	5 328	5 856
	100 000 à 499 999	43,9	56,1	74,5	25,5	25,4	74,6	3 000	3 372	5 520	6 000
	Québec	46,9	53,1	80,4	19,6	26,9	73,1	3 204	3 672	6 000	6 540
	Montréal	44,2	55,8	76,1	23,9	25,2	74,8	3 756	4 404	6 348	7 200
Ontario	régions rurales	43,1	56,9	55,2	44,8	78,1	21,9	3 072	3 576	6 912	7 740
	moins de 30 000	40,5	59,5	72,5	27,5	51,5	48,5	3 384	3 744	7 104	7 596
	30 000 à 99 999	38,9	61,1	72,7	27,3	47,8	52,2	3 336	3 804	7 200	8 100
	100 000 à 499 999	36,5	63,5	72,8	27,2	46,2	53,8	3 576	4 104	7 800	8 736
	Ottawa	37,5	62,5	66,8	33,2	33,4	66,6	3 504	4 596	9 192	10 608
	Hamilton/Burlington	34,3	65,7	71,2	28,8	49,1	50,9	3 840	4 476	8 040	9 000
	Toronto	35,8	64,2	74,4	25,6	43,7	56,3	3 600	4 800	10 500	11 964
Manitoba	régions rurales	48,8	51,2	56,9	43,1	78,9	21,1	2 292	2 688	4 968	4 380
	moins de 30 000	52,3	47,7	72,5	27,5	55,6	44,4	2 592	3 132	6 000	5 844
	Brandon	39,9	60,1	72,7	27,3	35,8	64,2	3 072	3 300	6 540	5 496
	Winnipeg	47,2	52,8	77,4	22,6	43,5	56,5	3 228	4 044	6 576	6 432
Saskatchewan	régions rurales	47,4	52,6	46,6	53,4	80,2	19,8	2 556	2 868	4 644	5 304
	moins de 30 000	48,1	51,9	67,7	32,3	59,4	40,6	2 796	3 276	5 544	5 976
	30 000 à 99 999	45,8	54,2	66,1	33,9	35,5	64,5	2 748	3 516	5 844	6 132
	Saskatoon	44,8	55,2	71,5	28,5	31,1	68,9	2 820	3 660	6 600	7 680
	Régina	44,1	55,9	70,9	29,1	35,8	64,2	3 288	3 996	6 660	6 900
Alberta	régions rurales	45,0	55,0	51,7	48,3	75,9	24,1	2 856	3 168	6 000	6 696
	moins de 30 000	43,7	56,3	66,9	33,1	50,9	49,1	3 144	3 696	6 696	8 280
	30 000 à 99 999	42,6	57,4	67,1	32,9	38,7	61,3	2 640	3 324	7 320	8 700
	Edmonton	37,6	62,4	68,4	31,6	40,2	59,8	3 060	3 804	7 260	8 604
	Calgary	39,8	60,2	67,5	32,5	39,7	60,3	3 096	4 020	8 952	10 332

Tableau 2 (suite)

Région de MPC		Distribution du logement						Coût annuel du logis ¹			
		Propriétaires sans hypothèque		Locataires		Propriétaires sans hypothèque	Locataires	Propriétaires sans hypothèque		Locataires	
		2 chambres	3 chambres	2 chambres	3 chambres			2 chambres	3 chambres	2 chambres	3 chambres
Province	Région	%						\$			
Colombie-Britannique	régions rurales	54,3	45,7	62,1	37,9	71,0	29,0	2 100	2 496	7 200	7 896
	moins de 30 000	52,1	47,9	66,0	34,0	54,4	45,6	2 328	2 952	6 804	8 160
	30 000 à 99 999	55,1	44,9	68,0	32,0	47,9	52,1	1 992	2 976	7 080	8 724
	100 000 à 499 999	62,0	38,0	75,7	24,3	52,1	47,9	2 004	3 444	8 340	9 960
	Vancouver	51,0	49,0	72,4	27,6	46,0	54,0	2 232	3 900	9 120	11 400

¹ locataires = loyer + hydro + chauffage + eau; propriétaires = impôt foncier + hydro + chauffage + eau

Tableau 3

Distribution du logement et coût annuel du logis, univers MPC, Recensement 2006

Région de MPC		Distribution du logement						Coût annuel du logis ¹			
		Propriétaires sans hypothèque		Locataires		Propriétaires sans hypothèque	Locataires	Propriétaires sans hypothèque		Locataires	
		2 chambres	3 chambres	2 chambres	3 chambres			2 chambres	3 chambres	2 chambres	3 chambres
Province	Région	%						\$			
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	35,0	65,0	54,0	46,0	76,1	23,9	2 676	2 976	5 964	6 264
	moins de 30 000	33,8	66,2	59,8	40,2	44,6	55,4	3 156	3 624	6 276	6 000
	St-Jean	37,5	62,5	63,0	37,0	28,9	71,1	3 696	4 476	7 200	7 356
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	45,1	54,9	60,5	39,5	74,9	25,1	3 300	3 504	7 200	6 804
	moins de 30 000	38,5	61,5	68,4	31,6	33,0	67,0	3 792	4 236	6 900	8 400
	Charlottetown	32,8	67,2	77,6	22,4	26,9	73,1	3 504	4 764	7 788	9 300
Nouvelle-Écosse	régions rurales	43,8	56,2	54,5	45,5	78,4	21,6	2 796	3 240	6 696	6 996
	moins de 30 000	41,0	59,0	74,2	25,8	37,3	62,7	3 684	3 876	7 200	7 404
	30 000 à 99 999	39,4	60,6	74,5	25,5	52,5	47,5	3 096	3 504	7 320	7 656
	Halifax	43,3	56,7	74,1	25,9	33,4	66,6	3 396	4 440	8 640	9 564
	Cape Breton	41,7	58,3	58,7	41,3	46,9	53,1	3 336	4 104	6 900	6 900
Nouveau-Brunswick	régions rurales	47,1	52,9	61,0	39,0	72,2	27,8	2 496	2 928	5 976	5 640
	moins de 30 000	42,6	57,4	73,3	26,7	41,8	58,2	3 252	3 564	6 120	6 000
	30 000 à 99 999	47,6	52,4	74,5	25,5	46,0	54,0	3 408	3 204	5 760	4 800
	Fredericton	40,2	59,8	80,1	19,9	38,2	61,8	3 036	3 852	8 784	9 096
	Saint-Jean	45,4	54,6	69,1	30,9	37,0	63,0	3 408	4 104	6 660	6 996
	Moncton	42,0	58,0	80,3	19,7	33,6	66,4	3 456	4 032	7 764	8 400
Québec	régions rurales	47,0	53,0	69,6	30,4	65,7	34,3	2 808	3 156	5 340	5 904
	moins de 30 000	41,4	58,6	75,4	24,6	34,0	66,0	3 360	3 576	5 496	5 724
	30 000 à 99 999	41,8	58,2	75,5	24,5	30,2	69,8	3 348	3 756	5 940	6 420
	100 000 à 499 999	46,2	53,8	77,1	22,9	24,6	75,4	3 456	3 804	6 180	6 780
	Québec	47,8	52,2	80,6	19,4	28,5	71,5	3 552	3 996	6 900	7 500
	Montréal	45,2	54,8	77,6	22,4	26,2	73,8	3 996	4 800	7 416	8 304
		42,6	57,4	57,1	42,9	79,1	20,9	3 816	4 428	7 740	8 724
Ontario	moins de 30 000	42,2	57,8	73,9	26,1	49,2	50,8	4 224	4 716	7 800	8 148
	30 000 à 99 999	38,3	61,7	74,3	25,7	45,3	54,7	4 152	4 812	8 100	8 940
	100 000 à 499 999	37,6	62,4	71,7	28,3	42,4	57,6	4 332	5 004	8 880	9 600
	Ottawa	36,6	63,4	68,4	31,6	33,5	66,5	3 996	5 352	10 368	12 000
	Hamilton/Burlington	35,9	64,1	71,6	28,4	45,3	54,7	4 488	5 448	9 084	10 500
	Toronto	36,5	63,5	74,8	25,2	41,6	58,4	3 900	5 736	11 448	13 200

Tableau 3 (suite)

Région de MPC		Distribution du logement						Coût annuel du logis ¹			
		Propriétaires sans hypothèque		Locataires		Propriétaires sans hypothèque	Locataires	Propriétaires sans hypothèque		Locataires	
		2 chambres	3 chambres	2 chambres	3 chambres			2 chambres	3 chambres	2 chambres	3 chambres
Province	Région	%						\$			
Manitoba	régions rurales	48,5	51,5	56,2	43,8	80,3	19,7	2 496	3 024	5 940	5 100
	moins de 30 000	48,4	51,6	73,2	26,8	51,5	48,5	2 988	3 624	6 792	5 844
	Brandon	44,1	55,9	76,8	23,2	35,7	64,3	3 288	3 480	7 200	6 504
	Winnipeg	45,2	54,8	77,9	22,1	44,0	56,0	3 384	4 296	7 788	7 344
Saskatchewan	régions rurales	40,8	59,2	54,6	45,4	82,8	17,2	3 360	3 756	5 580	6 204
	moins de 30 000	44,4	55,6	69,0	31,0	57,6	42,4	3 612	4 284	6 300	7 080
	30 000 à 99 999	44,0	56,0	64,9	35,1	34,1	65,9	3 408	4 248	6 576	7 584
	Saskatoon	48,5	51,5	71,4	28,6	30,3	69,7	3 216	4 704	7 380	8 604
	Régina	44,4	55,6	69,4	30,6	36,0	64,0	3 612	4 896	7 596	8 040
Alberta	régions rurales	44,0	56,0	45,8	54,2	79,3	20,7	3 504	3 972	7 236	7 800
	moins de 30 000	45,4	54,6	70,3	29,7	49,6	50,4	3 816	4 500	7 956	9 480
	30 000 à 99 999	44,4	55,7	67,8	32,2	41,6	58,4	3 180	4 020	8 400	10 296
	Edmonton	39,9	60,1	67,8	32,2	40,0	60,0	3 600	4 608	8 832	10 680
	Calgary	41,9	58,1	65,5	34,5	38,5	61,5	3 396	4 704	9 864	11 400
Colombie-Britannique	régions rurales	54,0	46,0	60,6	39,4	75,6	24,4	2 292	2 736	7 200	8 400
	moins de 30 000	50,7	49,3	69,1	30,9	56,7	43,3	2 676	3 276	7 200	8 316
	30 000 à 99 999	56,5	43,5	69,6	30,4	51,0	49,0	2 328	3 456	7 920	9 600
	100 000 à 499 999	59,6	40,4	77,1	22,9	51,1	48,9	2 208	3 996	9 456	12 000
	Vancouver	52,2	47,8	73,6	26,4	48,0	52,0	2 400	4 584	10 056	12 360

¹ locataires = loyer + hydro + chauffage + eau; propriétaires = impôt foncier + hydro + chauffage + eau

Deuxièmement, le processus de consultation a conclu que les propriétaires sans hypothèque devraient être inclus dans la composante logement, du fait qu'il est pratique courante parmi les familles de référence situées dans la partie inférieure de la distribution du revenu d'être propriétaires sans hypothèque. Ceci est particulièrement vrai dans les petites collectivités et les collectivités rurales. Pour faire partie de ce calcul, RHDCC a recommandé que les ménages locataires et les propriétaires sans hypothèque soient soumis à une évaluation de leurs revenus. Le revenu du ménage devrait être inférieur ou égal au revenu médian des ménages locataires de logements de deux et de trois chambres (tableau 4).

Tableau 4
Revenu médian des locataires, par région MPC

Région de MPC		2001	2006
Province	Région	\$ courant	
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	20 560	22 933
	moins de 30 000	20 286	24 208
	St-Jean	24 853	27 462
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	28 011	28 986
	moins de 30 000	27 402	31 363
	Charlottetown	28 871	31 288
Nouvelle-Écosse	régions rurales	25 312	29 521
	moins de 30 000	24 930	28 866
	30 000 à 99 999	25 634	29 712
	Halifax	32 817	37 400
	Cape Breton	17 966	23 171
Nouveau-Brunswick	régions rurales	23 633	24 969
	moins de 30 000	24 506	27 868
	30 000 à 99 999	..	26 691
	Fredericton	32 757	32 626
	Saint-Jean	25 893	30 473
	Moncton	29 298	31 664
Québec	régions rurales	26 421	29 688
	moins de 30 000	25 746	29 075
	30 000 à 99 999	27 017	31 361
	100 000 à 499 999	28 439	31 678
	Québec	32 176	37 358
	Montréal	33 987	37 422
Ontario	régions rurales	33 517	37 997
	moins de 30 000	30 209	33 412
	30 000 à 99 999	28 812	33 233
	100 000 à 499 999	33 312	36 187
	Ottawa	44 127	43 927
	Hamilton/Burlington	34 335	36 980
	Toronto	44 000	44 085
Manitoba	régions rurales	26 906	32 955
	moins de 30 000	26 969	30 557
	Brandon	27 110	33 803
	Winnipeg	30 655	35 171
Saskatchewan	régions rurales	28 830	31 317
	moins de 30 000	26 904	31 029
	30 000 à 99 999	25 299	29 905
	Saskatoon	27 605	31 088
	Régina	28 644	33 885
Alberta	régions rurales	37 427	44 580
	moins de 30 000	36 164	43 239
	30 000 à 99 999	36 774	43 642
	Edmonton	36 873	42 891
	Calgary	40 750	43 581
Colombie-Britannique	régions rurales	31 320	34 126
	moins de 30 000	29 756	34 908
	30 000 à 99 999	27 400	33 130
	100 000 à 499 999	35 960	40 319
	Vancouver	41 624	45 333
.. indisponible pour cette période de référence			

Les coûts de logement pour les propriétaires sans hypothèque ont été tirés des recensements de 2001 et de 2006. Ces coûts comprennent les impôts fonciers, les services publics (chauffage, eau et électricité) et le montant total des dépenses consacrées aux appareils électroménagers par les familles de deux adultes et de deux enfants du deuxième décile de la distribution du revenu. Comme prévu, ces coûts sont considérablement moins élevés que les coûts de logement pour les locataires.

Répercussions du remaniement

En 2007, les répercussions de l'utilisation de la moyenne pondérée des logements locatifs de deux et de trois chambres de la composante logement ont varié d'une hausse de 0,9 % (67 \$) dans les régions rurales de l'Î.-P.-É. à une baisse de 12 % (-1 475 \$) à Vancouver (tableau 5).

Tableau 5					
Impact de la moyenne pondérée des logements locatifs de deux et trois chambres à coucher, par région MPC, pour 2007					
Région de MPC		Avant remaniement	Moyenne pondérée - Locataires	Changement	
Province	Région	\$	\$	\$	%
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	6 422	6 223	-199	-3,1
	moins de 30 000	6 934	6 285	-649	-9,4
	St-Jean	8 381	7 382	-999	-11,9
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	7 128	7 195	67	0,9
	moins de 30 000	7 990	7 529	-461	-5,8
	Charlottetown	9 052	8 290	-762	-8,4
Nouvelle-Écosse	régions rurales	7 451	6 961	-490	-6,6
	moins de 30 000	7 729	7 380	-349	-4,5
	30 000 à 99 999	7 934	7 534	-400	-5,0
	Halifax	10 034	9 016	-1 018	-10,1
	Cape Breton	7 584	7 028	-556	-7,3
Nouveau-Brunswick	régions rurales	6 437	5 995	-442	-6,9
	moins de 30 000 ¹	6 908	6 084	-824	-11,9
	Fredericton	9 729	9 011	-718	-7,4
	Saint-Jean	7 482	6 918	-564	-7,5
	Moncton	8 811	8 048	-763	-8,7
Québec	régions rurales	6 201	5 798	-403	-6,5
	moins de 30 000	6 304	5 839	-465	-7,4
	30 000 à 99 999	6 851	6 350	-501	-7,3
	100 000 à 499 999	6 790	6 613	-177	-2,6
	Québec	7 901	7 321	-580	-7,3
	Montréal	8 509	7 927	-582	-6,8
Ontario	régions rurales	8 893	8 349	-544	-6,1
	moins de 30 000	8 881	8 072	-809	-9,1
	30 000 à 99 999	9 287	8 501	-786	-8,5
	100 000 à 499 999	10 366	9 278	-1 088	-10,5
	Ottawa	12 373	11 097	-1 276	-10,3
	Hamilton/Burlington	10 863	9 684	-1 179	-10,9
	Toronto	13 477	12 113	-1 364	-10,1
Manitoba	régions rurales	6 149	5 750	-399	-6,5
	moins de 30 000	7 357	6 728	-629	-8,5
	Brandon	7 839	7 237	-602	-7,7
	Winnipeg	8 961	7 899	-1 062	-11,9

Tableau 5 (suite)

Région de MPC		Avant remaniement	Moyenne pondérée - Locataires	Changement	
Province	Région	\$	\$	\$	%
Saskatchewan	régions rurales	6 414	6 054	-360	-5,6
	moins de 30 000	7 443	6 747	-696	-9,4
	30 000 à 99 999	7 682	7 144	-538	-7,0
	Saskatoon	8 968	7 961	-1 007	-11,2
Alberta	Régina	8 883	7 963	-920	-10,4
	régions rurales	8 658	8 066	-592	-6,8
	moins de 30 000	10 187	8 989	-1 198	-11,8
	30 000 à 99 999	10 887	9 627	-1 260	-11,6
	Edmonton	11 015	10 070	-945	-8,6
Colombie-Britannique	Calgary	12 002	11 096	-906	-7,5
	régions rurales	8 456	7 826	-630	-7,5
	moins de 30 000	8 632	7 697	-935	-10,8
	30 000 à 99 999	9 379	8 593	-786	-8,4
	100 000 à 499 999	11 504	10 222	-1 282	-11,1
Vancouver	12 329	10 854	-1 475	-12,0	

¹ Afin de faire une comparaison cohérente entre les bases de 2000 et 2006, la ville de Bathurst a été incluse dans le groupe "moins de 30 000"

L'inclusion des propriétaires sans hypothèque a eu un effet considérable sur la composante logement. Le degré des répercussions dépendait de différents facteurs, y compris la répartition des logements et les différences entre les coûts de logement. En général, les régions de la MPC qui comptaient plus de propriétaires sans hypothèque que de locataires, en plus d'une grande différence dans les coûts de logement entre les locataires et les propriétaires sans hypothèque, ont le plus été touchées. Par exemple, les nombres de propriétaires sans hypothèque et de locataires dans une région rurale sont considérablement différents, mais les régions rurales ont tendance à observer de plus petites différences comparativement aux régions urbaines relativement aux coûts de logements pour les propriétaires sans hypothèque et les coûts du logement pour les locataires. Par conséquent, les impacts globaux sont moins importants. Les régions dont la répartition des propriétaires sans hypothèque et les locataires sont similaires peuvent quand même observer des différences importantes résultant du remaniement, en fonction des différences relatives qui existent entre les coûts des logements qui sont achetés et ceux qui sont loués.

L'ajout des propriétaires sans hypothèque a relégué au second plan le changement dans la moyenne pondérée des logements de deux et de trois chambres. En 2007, les répercussions combinées de ces deux décisions relatives au remaniement de la composante logement ont varié d'une baisse de 12 % (-814 \$) dans les villes québécoises de 100 000 à 499 999 habitants à une baisse de 52,4 % (-4 428 \$) dans les régions rurales de la Colombie-Britannique (tableau 6). Le seuil de la MPC indique que ces effets ont varié d'une baisse de 3,3 % dans les villes du Québec à une diminution de près de 16 % dans les villes de la Colombie-Britannique de 100 000 à 499 999 habitants (tableau 7).

Tableau 6
Impact de la moyenne pondérée des logements locatifs de deux et trois chambres à coucher et des propriétaires sans hypothèque sur la composante logement, par région MPC, pour 2007

Région de MPC		Avant remaniement	Moyenne pondérée - Locataires et propriétaires sans hypothèque	Changement	
Province	Région	\$	\$	\$	%
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	6 422	3 931	-2 491	-38,8
	moins de 30 000	6 934	5 190	-1 744	-25,2
	St-Jean	8 381	6 570	-1 811	-21,6
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	7 128	4 606	-2 522	-35,4
	moins de 30 000	7 990	6 501	-1 489	-18,6
	Charlottetown	9 052	7 325	-1 727	-19,1
Nouvelle-Écosse	régions rurales	7 451	4 181	-3 270	-43,9
	moins de 30 000	7 729	6 193	-1 536	-19,9
	30 000 à 99 999	7 934	5 534	-2 400	-30,2
	Halifax	10 034	7 476	-2 558	-25,5
	Cape Breton	7 584	5 694	-1 890	-24,9
Nouveau-Brunswick	régions rurales	6 437	3 847	-2 590	-40,2
	moins de 30 000 ¹	6 908	5 093	-1 815	-26,3
	Fredericton	9 729	7 034	-2 695	-27,7
	Saint-Jean	7 482	5 878	-1 604	-21,4
	Moncton	8 811	6 723	-2 088	-23,7
Québec	régions rurales	6 201	4 185	-2 016	-32,5
	moins de 30 000	6 304	5 166	-1 138	-18,1
	30 000 à 99 999	6 851	5 629	-1 222	-17,8
	100 000 à 499 999	6 790	5 976	-814	-12,0
	Québec	7 901	6 421	-1 480	-18,7
	Montréal	8 509	7 120	-1 389	-16,3
Ontario	régions rurales	8 893	5 333	-3 560	-40,0
	moins de 30 000	8 881	6 506	-2 375	-26,7
	30 000 à 99 999	9 287	6 887	-2 400	-25,8
	100 000 à 499 999	10 366	7 522	-2 844	-27,4
	Ottawa	12 373	9 134	-3 239	-26,2
	Hamilton/Burlington	10 863	7 791	-3 072	-28,3
	Toronto	13 477	9 346	-4 131	-30,7
Manitoba	régions rurales	6 149	3 660	-2 489	-40,5
	moins de 30 000	7 357	5 181	-2 176	-29,6
	Brandon	7 839	6 013	-1 826	-23,3
	Winnipeg	8 961	6 325	-2 636	-29,4
Saskatchewan	régions rurales	6 414	4 598	-1 816	-28,3
	moins de 30 000	7 443	5 590	-1 853	-24,9
	30 000 à 99 999	7 682	6 282	-1 400	-18,2
	Saskatoon	8 968	6 983	-1 985	-22,1
	Régina	8 883	6 941	-1 942	-21,9
Alberta	régions rurales	8 658	5 292	-3 366	-38,9
	moins de 30 000	10 187	7 037	-3 150	-30,9
	30 000 à 99 999	10 887	7 465	-3 422	-31,4
	Edmonton	11 015	8 070	-2 945	-26,7
	Calgary	12 002	8 758	-3 244	-27,0
Colombie-Britannique	régions rurales	8 456	4 028	-4 428	-52,4
	moins de 30 000	8 632	5 198	-3 434	-39,8
	30 000 à 99 999	9 379	5 810	-3 569	-38,1
	100 000 à 499 999	11 504	6 655	-4 849	-42,2
	Vancouver	12 329	7 455	-4 874	-39,5

¹ Afin de faire une comparaison cohérente entre les bases de 2000 et 2006, la ville de Bathurst a été incluse dans le groupe "moins de 30 000"

Tableau 7
Impact de la moyenne pondérée des logements locatifs de deux et trois chambres à coucher et des propriétaires sans hypothèque sur le seuil total de la MPC, par région MPC, pour 2007

Région de MPC		Avant remaniement	Moyenne pondérée - Locataires et propriétaires sans hypothèque	Changement	
Province	Région	\$	\$	\$	%
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	29 308	26 817	-2 491	-8,5
	moins de 30 000	29 820	28 076	-1 744	-5,8
	St-Jean	28 544	26 733	-1 811	-6,3
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	28 603	26 081	-2 522	-8,8
	moins de 30 000	29 465	27 976	-1 489	-5,1
	Charlottetown	30 527	28 800	-1 727	-5,7
Nouvelle-Écosse	régions rurales	29 967	26 697	-3 270	-10,9
	moins de 30 000	30 245	28 709	-1 536	-5,1
	30 000 à 99 999	28 012	25 612	-2 400	-8,6
	Halifax	29 761	27 203	-2 558	-8,6
	Cape Breton	27 037	25 147	-1 890	-7,0
Nouveau-Brunswick	régions rurales	28 893	26 303	-2 590	-9,0
	moins de 30 000 ¹	29 364	27 549	-1 815	-6,2
	Fredericton	29 681	26 986	-2 695	-9,1
	Saint-Jean	27 202	25 598	-1 604	-5,9
	Moncton	27 946	25 858	-2 088	-7,5
Québec	régions rurales	25 861	23 845	-2 016	-7,8
	moins de 30 000	25 964	24 826	-1 138	-4,4
	30 000 à 99 999	24 283	23 061	-1 222	-5,0
	100 000 à 499 999	24 492	23 678	-814	-3,3
	Québec	25 810	24 330	-1 480	-5,7
	Montréal	26 560	25 171	-1 389	-5,2
Ontario	régions rurales	28 440	24 880	-3 560	-12,5
	moins de 30 000	28 428	26 053	-2 375	-8,4
	30 000 à 99 999	26 478	24 078	-2 400	-9,1
	100 000 à 499 999	27 856	25 012	-2 844	-10,2
	Ottawa	30 032	26 793	-3 239	-10,8
	Hamilton/Burlington	27 538	24 466	-3 072	-11,2
	Toronto	31 729	27 598	-4 131	-13,0
Manitoba	régions rurales	27 192	24 703	-2 489	-9,2
	moins de 30 000	28 400	26 224	-2 176	-7,7
	Brandon	26 156	24 330	-1 826	-7,0
	Winnipeg	27 256	24 620	-2 636	-9,7
Saskatchewan	régions rurales	27 018	25 202	-1 816	-6,7
	moins de 30 000	28 047	26 194	-1 853	-6,6
	30 000 à 99 999	25 596	24 196	-1 400	-5,5
	Saskatoon	27 292	25 307	-1 985	-7,3
	Régina	26 835	24 893	-1 942	-7,2
Alberta	régions rurales	29 200	25 834	-3 366	-11,5
	moins de 30 000	30 729	27 579	-3 150	-10,3
	30 000 à 99 999	29 355	25 933	-3 422	-11,7
	Edmonton	29 215	26 270	-2 945	-10,1
	Calgary	30 951	27 707	-3 244	-10,5
Colombie-Britannique	régions rurales	29 219	24 791	-4 428	-15,2
	moins de 30 000	29 395	25 961	-3 434	-11,7
	30 000 à 99 999	27 575	24 006	-3 569	-12,9
	100 000 à 499 999	30 956	26 107	-4 849	-15,7
	Vancouver	31 768	26 894	-4 874	-15,3

¹ Afin de faire une comparaison cohérente entre les bases de 2000 et 2006, la ville de Bathurst a été incluse dans le groupe "moins de 30 000"

Au Québec, les répercussions les moins importantes semblent être attribuables aux plus petites différences dans les coûts du logement entre les locataires et les propriétaires sans hypothèque. En Colombie-Britannique, les différences les plus importantes dans les coûts du logement entre les locataires et les propriétaires, en plus de la répartition relativement égale entre les propriétaires et les locataires dans les régions urbaines de plus de 30 000 habitants, ont mené à des diminutions des coûts de la composante logement.

Les différences attribuables au remaniement de la composante logement étaient les plus importantes en Colombie-Britannique, où toutes les régions ont subi les baisses les plus considérables. Le coût de la composante logement a diminué de plus de 38 % dans chaque région de la C.-B., et le coût global de la MPC a diminué de plus de 11 % dans chaque région de cette province (Tableau 7).

Révisions

Seulement des révisions mineures ont dû être apportées à la composante logement. Premièrement, des estimations du Recensement de 2001 ont été utilisées pour l'année 2000, puis rajustées au moyen de l'IPC approprié. Deuxièmement, pour la période de 2000 à 2002, les poids de l'EDM ont fait l'objet d'un remaniement. La MPC (année de base 2008) a utilisé les estimations fondées sur les nouvelles estimations de l'EDM. Ces révisions ont eu un effet négligeable sur le coût de la composante logement.

Composante transport

La MPC comprend une composante destinée à répondre aux besoins de déplacement de base des membres de la famille de référence, par exemple : se rendre au travail, se rendre à l'école, faire des emplettes et participer à des activités communautaires. Le Groupe de travail fédéral/provincial/territorial définit la composante transport selon l'une des deux options suivantes :

- dans les régions desservies par un réseau de transport en commun : deux cartes d'abonnement mensuel pour le transport en commun et 12 courses aller-retour en taxi par année (tableau A.6)
- dans les régions non desservies par le transport en commun : le coût d'utilisation d'un véhicule plus le coût d'achat d'une voiture de cinq ans tous les cinq ans (tableau A.7).

Recommandations initiales concernant l'application de la composante transport en commun et du transport privé

La MPC recommande de calculer séparément la composante transport pour le transport en commun et le transport privé. Au moment de définir le contenu de la MPC initiale, les données de l'Association canadienne du transport urbain et du Ministère des transports du Québec ont été utilisées pour déterminer le pourcentage de la population canadienne desservie par des réseaux de transport en commun. Les données ont indiqué que :

- comme prévu, les régions rurales ne sont pour ainsi dire pas desservies;
- moins du tiers de toutes les régions urbaines de moins de 30 000 habitants bénéficient d'un réseau de transports en commun; cependant, les estimations varient d'une province à l'autre;
- la grande majorité des régions urbaines de 30 000 habitants et plus bénéficient de transports en commun.

Selon ces résultats, le traitement suivant a été utilisé au moment de l'élaboration initiale de la MPC :

- Régions urbaines de 500 000 habitants et plus et régions urbaines de 100 000 à 499 999 habitants – La composante transport en commun s'applique puisque tous les centres urbains de cette catégorie bénéficient d'un réseau de transports en commun.
- Régions urbaines de 30 000 à 99 999 habitants, à l'exception de Charlottetown – Des 49 centres de cette catégorie, 46 possèdent des transports en commun. On a proposé d'appliquer la composante transport en commun à tous les centres de cette catégorie de taille, à l'exception de Charlottetown.
- Charlottetown (Î.-P.-É.) – Au moment de l'élaboration initiale de la MPC, Charlottetown n'était pas desservie par le transport en commun. Comme cette ville était le seul centre de cette taille dans la province, on a recommandé d'appliquer la composante transport privé.
- Régions urbaines de moins de 30 000 habitants et régions rurales – La composante transport privé s'appliquait à ces deux catégories. On a effectué un calcul distinct du transport privé pour chaque province.

Composante transport en commun

La composante transport en commun repose sur les transports en commun desservant 27 régions de la MPC, y compris toutes les régions urbaines de plus de 100 000 habitants et la plupart des régions appartenant à la catégorie de taille urbaine de 30 000 à 99 999 habitants. Le panier du transport en commun se compose du coût annuel total de deux cartes d'abonnement mensuel au service d'autobus et de 12 courses aller-retour en taxi par année.

Tarifs des transports en commun

Les tarifs du transport en commun relevés dans 49 villes ont été utilisés dans la MPC. Le relevé de ces tarifs étant fait deux fois par année¹², la moyenne des deux observations représente le coût mensuel d'une carte d'abonnement pour un adulte. On multiplie ce

¹² Si une hausse est prévue pendant un mois au cours duquel on ne relève pas les prix, un relevé des prix supplémentaire est effectué.

chiffre par 24 (deux adultes x 12 mois) pour obtenir un montant annuel. Lorsque des cartes d'abonnement mensuelles ne sont pas disponibles, le calcul de la carte d'abonnement mensuel est remplacé par le prix de 40 billets par adulte par mois.

Lorsque la DPC peut fournir des relevés de prix pour le transport en commun pour plus d'une ville dans une catégorie de taille urbaine dans une province, on utilise une moyenne du relevé des villes, pondérée en fonction de la taille de la population.

Tarif des taxis

La MPC indique 12 courses en taxi par année pour la famille de référence. En 2000, le coût a été établi à 16 \$ chacune ou à 192 \$ par année dans toutes les catégories de taille urbaine lorsque la composante transport en commun s'applique. Ce montant est mis à jour tous les ans à l'aide de l'IPC provincial des courses en taxi et les autres types de transport local et de banlieue.

Composante totale du transport en commun

Les valeurs annuelles des tarifs du transport en commun calculées pour chaque catégorie de taille urbaine sont ajoutées au montant annuel des courses en taxi afin d'obtenir la valeur totale de la composante transport en commun pour chaque catégorie de taille urbaine dans chaque province.

Remaniement de la composante transport en commun

Il est possible que les enfants qui habitent dans les régions desservies par le transport en commun doivent utiliser le transport en commun pour se rendre à différents endroits indiqués dans la MPC (au musée ou à un événement sportif, par exemple). Au cours du processus de consultation, il a été recommandé d'inclure le coût d'une carte d'abonnement mensuel pour le transport en commun pour un adolescent de 13 ans. Ce changement a été appliqué de façon rétroactive à partir de 2000.

Étant donné que le prix des cartes d'abonnement d'autobus pour enfants n'était pas disponible avant l'année 2007, les valeurs ont été imputées en calculant le ratio entre le prix d'une carte d'abonnement pour adulte et celle pour enfant en 2007. Ce ratio a ensuite été appliqué au coût d'une carte d'abonnement pour adultes pour la période allant de 2000 à 2006 afin d'estimer le coût d'une carte d'abonnement pour enfant pour la même période.

En 2005, l'agglomération de recensement (AR) de Charlottetown a commencé à être desservie par le transport en commun, en commençant par la ville même de Charlottetown en septembre. Charlottetown n'est cependant qu'une partie de l'AR représentant un peu plus de la moitié de la population de l'AR en 2006. Le service a commencé à être offert dans les autres parties de l'AR à partir de 2008 et, en septembre 2008, le service s'étendait aux deux autres villes (municipalités) faisant partie de l'AR de Charlottetown. À ce titre, Charlottetown fera encore partie de la composante transport privé jusqu'en 2009, alors qu'elle sera transférée à la composante transport en commun.

Répercussions du remaniement de la composante transport en commun

Pour l'année 2007, l'inclusion d'une carte d'abonnement d'autobus pour enfant a fait augmenter le coût de la composante transport de près de 31 % en moyenne (tableau 8). Les répercussions ont varié entre 23 % à Montréal et 38 % à Toronto. Sur le plan de l'incidence du coût total de la MPC, l'inclusion de la carte d'abonnement pour enfant a entraîné une augmentation moyenne de près de 2 %. Les régions urbaines de 30 000 à 499 999 habitants en Colombie-Britannique ont été touchées le moins (1,4 %) et Toronto, le plus (près de 3,2 %).

Tableau 8								
Impact de l'ajout d'un laissez-passer d'autobus d'enfants sur la composante transport et sur le seuil total de la MPC, par région MPC, pour 2007								
Région de MPC		Change-ment	Article de transportation			Seuil total de la MPC		
			Avant remaniement	Remaniement du transport publique seulement	Change-ment	Avant remaniement	Remaniement du transport publique seulement	Change-ment
Province	Région	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Terre-Neuve-et-Labrador	St-Jean	456	1 734	2 190	26,3	28 544	29 000	1,6
Nouvelle-Écosse	30 000 à 99 999	499	1 631	2 130	30,6	28 012	28 511	1,8
	Halifax	504	1 684	2 188	30,0	29 761	30 265	1,7
	Cape Breton	480	1 444	1 924	33,3	27 037	27 517	1,8
Nouveau-Brunswick	Fredericton	480	1 816	2 296	26,4	29 681	30 161	1,6
	Saint-Jean	468	1 672	2 140	28,0	27 202	27 670	1,7
	Moncton	528	1 648	2 176	32,0	27 946	28 474	1,9
Québec	30 000 à 99 999	415	1 463	1 878	28,3	24 283	24 697	1,7
	100 000 à 499 999	548	1 733	2 281	31,6	24 492	25 039	2,2
	Québec	534	1 843	2 377	29,0	25 810	26 344	2,1
	Montréal	420	1 810	2 230	23,2	26 560	26 980	1,6
Ontario	30 000 à 99 999	660	1 807	2 467	36,5	26 478	27 138	2,5
	100 000 à 499 999	671	1 952	2 623	34,4	27 856	28 527	2,4
	Ottawa	717	1 957	2 674	36,7	30 032	30 749	2,4
	Hamilton/Burlington	672	1 807	2 479	37,2	27 538	28 210	2,4
	Toronto	1 005	2 641	3 646	38,1	31 729	32 735	3,2
Manitoba	Brandon	588	1 622	2 210	36,3	26 156	26 744	2,2
	Winnipeg	578	1 940	2 518	29,8	27 256	27 834	2,1
Saskatchewan	30 000 à 99 999	452	1 491	1 943	30,3	25 596	26 048	1,8
	Saskatoon	528	1 700	2 228	31,1	27 292	27 820	1,9
	Régina	480	1 604	2 084	30,0	26 835	27 315	1,8
Alberta	30 000 à 99 999	504	1 462	1 966	34,5	29 355	29 859	1,7
	Edmonton	504	1 661	2 165	30,3	29 215	29 719	1,7
	Calgary	564	2 045	2 609	27,6	30 951	31 515	1,8
Colombie-Britannique	30 000 à 99 999	380	1 477	1 857	25,7	27 575	27 954	1,4
	100 000 à 499 999	427	1 660	2 087	25,7	30 956	31 383	1,4
	Vancouver	480	1 898	2 378	25,3	31 768	32 248	1,5
Variation moyenne :					30,7			1,9
Variation maximal :					38,1			3,2
Variation minimale :					23,2			1,4

Révisions de la composante transport en commun

Aucune révision n'a dû être apportée à la composante transport en commun.

Composante transport privé

Le calcul de la composante transport privé comporte l'estimation des valeurs de chacun des articles du transport privé mentionné dans les spécifications de la MPC, puis additionné ensemble pour obtenir la composante totale du transport privé. Diverses sources de données ont été utilisées, lesquelles couvrent différentes régions géographiques et ont différentes fréquences.

Composante annuelle du transport privé

Composante transport privé

- = $(1/5 \times \text{coût d'un véhicule de cinq ans, y compris les frais d'intérêts})$
- + $(\text{frais annuels du permis de conduire}) + (\text{frais annuels d'immatriculation du véhicule})$
- + $(\text{assurance annuelle obligatoire du véhicule}) + (\text{coût de 1 500 litres d'essence})$
- + $(\text{coût de deux changements d'huile et d'une mise au point})$

Prix d'achat d'une voiture d'occasion

Les spécifications de la MPC à l'égard de la composante transport privé prévoient l'achat d'un véhicule compact à quatre portes, de cinq ans, une fois tous les cinq ans. Le prix d'achat comprend les intérêts d'un emprunt de 36 mois couvrant le montant total de l'achat. La publication mensuelle *Canadian Red Book – Official Used Car Valuations*, la source de prix suggérée, est la norme acceptée dans le secteur de la vente au détail des automobiles pour connaître le prix d'évaluation d'un véhicule d'occasion.

La Chevrolet Cavalier, quatre portes et quatre cylindres, constituait la marque et le modèle désigné par RHDCC. Les prix indiqués dans le *Red Book* sont fondés sur les prix en vigueur à Toronto. Cette publication contient également des facteurs d'ajustement qui tiennent compte des variations de prix entre les provinces. Ces prix, les facteurs d'ajustement et les taxes de vente appropriées sont utilisés pour calculer les estimations provinciales mensuelles¹³ des prix des véhicules. On fait alors la moyenne des prix mensuels afin de les convertir en prix moyens annuels.

Les frais d'intérêt sont ajoutés pour refléter les coûts d'un emprunt correspondant au prix d'achat total du véhicule. Comme les taux d'intérêt varient dans le temps, selon les conditions du marché, un taux d'intérêt annuel moyen est calculé. Ce taux repose sur les taux mensuels fournis par des institutions financières représentatives. Le taux d'intérêt annuel détermine alors le montant total des intérêts pour un emprunt de 36 mois couvrant le prix d'achat total du véhicule. En divisant par cinq le montant total des frais d'intérêt, on obtient

¹³ Depuis 2009, le *Red Book* est publié neuf fois par année.

les frais d'intérêt annuels de l'emprunt. Le prix d'achat annuel plus les intérêts annuels correspondent au prix annuel total, par province, de l'achat du véhicule indiqué dans la MPC.

Permis de conduire

La DPC recueille, tous les ans, le montant exigé par les provinces pour émettre un permis de conduire. Lorsque les frais de permis couvrent plus d'une année, un taux annuel est calculé.

Immatriculation du véhicule

La DPC évalue, chaque année, les frais d'immatriculation des véhicules dans les provinces et territoires.

Assurance obligatoire du véhicule

La MPC comprend une assurance obligatoire pour le véhicule, c'est-à-dire uniquement l'assurance de base exigée par la loi, qui comprend l'avenant d'utilisation du véhicule pour se rendre au travail. Les spécifications supposent que le conducteur a détenu un permis de conduire pendant 6 années sans accident. Un calcul du montant de l'assurance obligatoire du véhicule aux fins de la MPC est fait pour chaque province. Lorsque les prix sont relevés dans une seule ville dans une province, ils représentent les prix de l'assurance obligatoire d'un véhicule pour cette province.

Lorsque les prix sont disponibles auprès de plus d'un centre urbain dans une province, les coûts reposent sur une moyenne des prix des petites villes (pondérée en fonction de la taille de la population). Deux raisons justifient l'exclusion des grandes villes. D'abord, les grandes régions urbaines ont des transports en commun, et les prix de l'assurance devraient autant que possible être restreints aux centres où s'applique la composante transport privé. En second lieu, les taux d'assurance ont tendance à être plus élevés dans les grandes régions urbaines où la circulation est plus dense : toute estimation reposant sur des prix relevés dans les plus grands centres risquerait de surestimer les coûts de l'assurance automobile dans les petites régions urbaines et rurales où s'applique la composante transport privé.

Le montant annuel d'assurance automobile obligatoire est dérivé à partir des cotes d'assurance obtenues de la DPC. À certains endroits, les frais de permis de conduire (Manitoba et Québec) comprennent une assurance obligatoire, tandis qu'ailleurs, les propriétaires de véhicule doivent souscrire leur propre assurance automobile. Les cotes de chaque province sont ajustées pour tenir compte de chaque situation provinciale.

Essence

La MPC comprend 1 500 litres d'essence dans la composante transport privé. Chaque mois, la DPC relève les prix de l'essence. Compte tenu de la variabilité temporelle des prix de l'essence, les valeurs de chaque ville fournies par la DPC correspondent à la moyenne arithmétique des prix de la moyenne géométrique mensuelle, multipliée par 1 500.

Le calcul des prix de l'essence est aussi restreint aux plus petites villes enquêtées dans chacune des provinces. Comme pour les autres articles, la plupart des centres sont des grandes régions urbaines. En restreignant les estimations des prix de l'essence aux petits centres, on diminue l'incidence que peut avoir sur les prix la concurrence que se livrent les détaillants d'essence dans les grands centres. Pour cette raison, les prix de l'essence reposent sur les prix relevés dans seulement un centre urbain dans sept provinces (Î.-P.-É., Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba, Alberta et C.-B.) et dans deux ou trois centres urbains dans les autres provinces.

Entretien du véhicule

La MPC précise que l'entretien annuel du véhicule se compose d'une mise au point et de deux changements d'huile par année. La DPC fixe le prix de ces articles deux fois par année. Les estimations de prix des mises au point et changements d'huile annuels reposent sur les moyennes des centres enquêtés (pondérées en fonction de la taille de la population).

Composante totale du transport privé

La valeur de la composante transport privé de la MPC est la somme des estimations annuelles de chaque article du transport privé pour chaque région de la MPC.

Remaniement de la composante transport privé

Le processus de consultation entrepris par RHDCC recommandait d'apporter plusieurs changements au panier du transport privé. Étant donné que la famille de référence est composée de deux adultes, RHDCC a accepté que le panier contienne les coûts associés aux deux conducteurs adultes, ce qui comprend l'ajout du coût d'un second permis de conduire et tous les coûts d'assurance supplémentaires. Puisqu'il n'était pas possible de déterminer les coûts des assurances pour deux conducteurs pour la période allant de 2000 à 2005, on a décidé de reporter la première année (2006) à laquelle les assurances pour les deux conducteurs étaient disponibles au moyen de l'IPC des provinces pour les primes d'assurance de véhicules automobiles.

Pour l'année 2007, les répercussions de l'ajout du coût d'un second permis de conduire et de celui des assurances supplémentaires à la famille de référence ont entraîné des changements de -4,4 % à 2,1% de la composante transport et un changement global de -0,7 % à 0,3 % du seuil de la MPC.

Dans la MPC fondée sur l'année 2000, l'automobile désignée était une Chevrolet Cavalier à quatre portes et à quatre cylindres. En 2005, puisque Chevrolet a cessé de fabriquer la Cavalier, ce modèle a dû être remplacé dans la MPC. Au moyen du *Guide de l'auto*, une liste des « petites berlines » a été établie. Les modèles qui n'étaient plus offerts en 2008 ont été éliminés, et les prix des autres modèles ont été tirés du *Red Book*. Deux modèles ne semblaient pas appartenir à cette catégorie, soit des voitures importées plus coûteuses qui ne correspondaient pas à la définition du modèle de base précisée par la MPC. Le modèle sélectionné pour la MPC était la voiture dont la valeur était la plus près de la valeur médiane des six voitures restantes. Le modèle choisi était la berline Ford Focus de quatre portes.

En examinant les valeurs 2007 du *Red Book* pour les voitures fabriquées en 2002¹⁴, on constate une différence importante entre les valeurs de ces deux voitures. La valeur annuelle moyenne de la Cavalier était d'environ 4 800 \$, alors que celle de la Focus était de près de 6 400 \$. Cette différence (33 %) a donné lieu à un changement important dans la composante transport privé. Afin de faciliter la transition entre la Cavalier et la Focus, cette dernière a été intégrée progressivement dans le panier. La Cavalier a été utilisée jusqu'en 2006. Cependant, les deux tiers de la valeur de la Cavalier et le tiers de celle de la Focus ont été utilisés en 2007. En 2008, le tiers de la valeur de la Cavalier et les deux tiers de celle de la Focus ont été utilisés. À compter de 2009, la valeur totale de la Focus sera utilisée dans la MPC. De même, les coûts des assurances pour la Focus ont été instaurés de façon graduelle.

Pour l'année 2007, les répercussions du changement de voiture dans la composante transport étaient d'environ 3,7 %, ou 147 \$ (tableau 9). Au fur et à mesure que ce changement a été introduit de façon progressive, les effets ont été atténués. Dans l'ensemble, l'incidence du changement de voiture sur la MPC s'est traduite par environ 0,5 %.

¹⁴ Année modèle

Tableau 9								
Impact des autos combinées (2/3 Cavalier + 1/3 Focus) sur la composante transport et sur le seuil total de la MPC, par région MPC, pour 2007								
Région de MPC		Change-ment	Article de transportation			Seuil total de la MPC		
			Avant remaniement	Autos combinées seulement	Change-ment	Avant remaniement	Autos combinées seulement	Change-ment
Province	Région	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	152	4 055	4 207	3,7	29 308	29 459	0,5
	moins de 30 000	152	4 055	4 207	3,7	29 820	29 971	0,5
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	152	3 703	3 855	4,1	28 603	28 756	0,5
	moins de 30 000	152	3 703	3 855	4,1	29 465	29 618	0,5
	Charlottetown	152	3 703	3 855	4,1	30 527	30 680	0,5
Nouvelle-Écosse	régions rurales	149	4 069	4 218	3,7	29 967	30 116	0,5
	moins de 30 000	149	4 069	4 218	3,7	30 245	30 394	0,5
Nouveau-Brunswick	régions rurales	149	4 231	4 380	3,5	28 893	29 041	0,5
	moins de 30 000	149	4 231	4 380	3,5	29 485	29 633	0,5
	30 000 à 99 999	149	4 231	4 380	3,5	28 899	29 047	0,5
Québec	régions rurales	146	3 691	3 837	4,0	25 861	26 006	0,6
	moins de 30 000	146	3 691	3 837	4,0	25 964	26 109	0,6
Ontario	régions rurales	146	4 163	4 309	3,5	28 440	28 586	0,5
	moins de 30 000	146	4 163	4 309	3,5	28 428	28 574	0,5
Manitoba	régions rurales	145	4 348	4 493	3,3	27 192	27 337	0,5
	moins de 30 000	145	4 348	4 493	3,3	28 400	28 545	0,5
Saskatchewan	régions rurales	145	4 181	4 326	3,5	27 018	27 163	0,5
	moins de 30 000	145	4 181	4 326	3,5	28 047	28 192	0,5
Alberta	régions rurales	138	3 536	3 674	3,9	29 200	29 338	0,5
	moins de 30 000	138	3 536	3 674	3,9	30 729	30 867	0,5
Colombie-Britannique	régions rurales	149	4 044	4 193	3,7	29 219	29 367	0,5
	moins de 30 000	149	4 044	4 193	3,7	29 395	29 543	0,5
Variation moyenne :					3,7			0,5
Variation maximale :					4,1			0,6
Variation minimale :					3,3			0,5

Bien que la MPC fondée sur l'année 2000 comprenne deux changements d'huile et une mise au point, elle n'inclut pas d'autres dépenses relatives à l'entretien du véhicule. Pour couvrir ces coûts, les dépenses liées aux pneus, à la batterie et à d'autres pièces automobiles ont été ajoutées à la composante transport privé de façon rétroactive à partir de 2000. Ces dépenses ont été tirées de l'article n° 30600 de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Afin de respecter la méthodologie de la MPC, les dépenses ont été restreintes à celles contenues dans le 2^e décile pour la famille de référence. En raison de la taille réduite de l'échantillon, cela était fondé sur la moyenne mobile de trois ans à l'échelle canadienne.

Les répercussions de l'ajout de coûts d'entretien supplémentaires (289 \$) au panier ont fait augmenter le coût de la composante transport de 6,6 % au Manitoba à 8,2 % en Alberta pour l'année 2007. La moyenne mobile de trois ans fait que les répercussions sont stables. Sur le plan du coût global du panier, cet ajout a entraîné une hausse d'environ 1 % de la MPC en 2007.

L'ajout d'un conducteur supplémentaire et, par conséquent, le coût d'un second permis de conduire et des assurances, ont eu une incidence sur la composante transport d'environ 0,5 point de pourcentage dans toutes les régions de la MPC pour l'année 2007 et ont eu un effet négligeable sur l'ensemble de la MPC.

Prises ensemble¹⁵, les répercussions du changement de voiture ont mené à un changement dans la composante transport variant de -2 % en Nouvelle-Écosse et au Manitoba, à 6,2 % en Ontario pour l'année 2007. En 2007, les effets sur l'ensemble des seuils de la MPC se situaient entre -0,3 % en Nouvelle-Écosse et au Manitoba, et 0,9 % en Ontario.

Révision de la composante transport privé

Une révision des prix était nécessaire dans deux secteurs. Les prix de l'essence entre 2001 et 2003 ont été révisés, entraînant une baisse d'environ 0,5 point de pourcentage dans le coût de la composante transport. Les coûts des assurances ont été révisés pour la période allant de 2005 à 2007. Les répercussions les plus importantes des coûts révisés des assurances ont été constatées au Manitoba (-4,9 %), comparativement à une hausse de 2,4 points de pourcentage en Ontario pour l'année 2007.

Répercussions globales du remaniement et des révisions

En général, à la suite du remaniement et des révisions, les régions desservies par le transport en commun ont été plus touchées que les régions utilisant le transport privé. Les répercussions moyennes pour toutes les années sur la composante transport pour ces régions étaient d'environ 31 %, et elles variaient en moyenne de 23 % à 43 % pour toutes les années remaniées (tableau 10). Ces changements ont été entièrement attribuables à l'ajout de la carte d'abonnement d'autobus pour enfant à la composante transport.

Tableau 10									
Composante transport : Différences entre la base 2000 et celle de 2008, par région MPC, 2000 à 2007									
Publique :									
Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	%							
Terre-Neuve-et-Labrador	St-Jean	27,3	26,2	26,2	26,4	26,3	26,1	26,3	26,3
Nouvelle-Écosse	30 000 à 99 999	31,4	31,2	31,2	31,0	30,7	30,6	30,5	30,6
	Halifax	30,7	30,6	30,5	30,4	30,1	30,0	30,0	30,0
	Cape Breton	34,0	33,8	33,8	33,6	33,2	33,1	32,8	33,3
Nouveau-Brunswick	Fredericton	25,9	26,5	26,5	26,5	26,3	26,5	26,1	26,4
	Saint-Jean	31,6	29,0	29,0	28,7	28,5	28,4	28,7	28,0
	Moncton	29,9	32,0	31,9	31,6	31,4	31,4	31,9	32,0
Québec	30 000 à 99 999	28,6	28,3	29,0	29,0	28,6	28,4	28,4	28,3
	100 000 à 499 999	33,0	31,9	31,9	31,9	31,8	31,7	31,4	31,6
	Québec	29,8	29,2	29,4	29,4	29,3	29,1	28,9	29,0
	Montréal	23,3	23,1	23,3	23,4	23,6	23,5	23,3	23,2
Ontario	30 000 à 99 999	45,8	43,5	43,5	43,2	43,2	43,6	43,4	36,5
	100 000 à 499 999	34,7	34,6	34,6	34,4	34,5	34,3	34,0	34,4
	Ottawa	37,1	37,7	37,8	37,6	37,5	37,3	37,7	36,7
	Hamilton/Burlington	34,1	35,0	35,2	35,1	35,0	34,8	34,6	37,2
	Toronto	35,1	35,4	35,4	35,4	35,3	35,2	35,0	38,1
Manitoba	Brandon	24,7	24,5	24,8	24,8	25,2	25,0	25,0	36,3
	Winnipeg	29,7	29,7	29,7	29,8	29,9	29,8	29,8	29,8

¹⁵ Ceci comprend la moyenne pondérée de la voiture, ainsi que le prix pondéré des assurances pour les deux voitures et le conducteur supplémentaire.

Tableau 10 (suite)

Publique :									
Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	%							
Saskatchewan	30 000 à 99 999	29,5	30,6	30,3	30,3	30,7	30,7	30,6	30,3
	Saskatoon	33,5	33,4	33,4	33,6	33,9	34,0	34,2	31,1
	Régina	29,2	29,9	29,8	30,0	30,1	30,0	30,0	30,0
Alberta	30 000 à 99 999	31,7	32,2	32,2	32,2	32,1	32,1	32,0	34,5
	Edmonton	38,0	39,0	38,9	39,1	39,0	38,9	38,5	30,3
	Calgary	29,4	29,0	29,2	29,7	29,5	29,7	29,4	27,6
Colombie-Britannique	30 000 à 99 999	24,9	26,4	26,4	26,4	26,3	26,2	25,8	25,7
	100 000 à 499 999	24,5	25,7	25,7	25,6	25,7	25,8	25,6	25,7
	Vancouver	25,7	25,4	25,3	25,3	25,2	25,4	25,1	25,3
Privé :									
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	5,2	4,2	4,7	8,0	8,3	7,9	8,1	11,2
	moins de 30 000	5,2	4,2	4,7	8,0	8,3	7,9	8,1	11,2
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	6,4	5,4	6,1	5,9	7,7	7,6	9,4	12,0
	moins de 30 000	6,4	5,4	6,1	5,9	7,7	7,6	9,4	12,0
	Charlottetown	6,4	5,4	6,1	5,9	7,7	7,6	9,4	12,0
Nouvelle-Écosse	régions rurales	0,0	-0,9	-1,8	-3,3	0,6	-1,0	0,6	5,1
	moins de 30 000	0,0	-0,9	-1,8	-3,3	0,6	-1,0	0,6	5,1
Nouveau-Brunswick	régions rurales	7,0	5,9	4,1	3,4	5,3	4,0	5,8	7,9
	moins de 30 000 ¹	7,0	5,9	4,1	3,4	5,3
Québec	régions rurales	3,7	3,1	3,2	5,6	7,0	6,4	8,2	11,7
	moins de 30 000	3,7	3,1	3,2	5,6	7,0	6,4	8,2	11,7
Ontario	régions rurales	8,6	8,3	5,9	6,5	7,5	6,2	7,6	13,2
	moins de 30 000	8,6	8,3	5,9	6,5	7,5	6,2	7,6	13,2
Manitoba	régions rurales	3,7	3,2	2,4	2,0	3,2	2,1	1,6	4,6
	moins de 30 000	3,7	3,2	2,4	2,0	3,2	2,1	1,6	4,6
Saskatchewan	régions rurales	8,0	8,3	7,0	6,8	8,2	7,6	8,7	10,9
	moins de 30 000	8,0	8,3	7,0	6,8	8,2	7,6	8,7	10,9
Alberta	régions rurales	1,9	1,4	2,6	5,4	6,9	7,8	10,5	13,6
	moins de 30 000	1,9	1,4	2,6	5,4	6,9	7,8	10,5	13,6
Colombie-Britannique	régions rurales	4,2	3,9	4,1	4,4	5,7	7,0	7,9	11,6
	moins de 30 000	4,2	3,9	4,1	4,4	5,7	7,0	7,9	11,6

¹ La catégorie "30 000 à 99 999" utilisée à partir de 2005, rend la comparaison de la base de 2000 à celle de 2008 impossible.
 .. indisponible pour une période de référence précise

Les répercussions moyennes pour toutes les années sur la composante transport pour toutes les régions de la MPC qui utilisaient le transport privé étaient d'environ 5,8 %, et elles se situaient entre -0,1 % et 9 % pour toutes les années remaniées. Les moyennes pour les régions de la MPC qui avaient recours au transport privé étaient légèrement faussées en raison de l'intégration de la moyenne pondérée des nouvelles voitures en 2007. En 2007, les répercussions moyennes sur la composante transport pour toutes les régions utilisant le transport privé étaient de 10,3 % et se situaient entre 4,6 % dans les régions du Manitoba et 13,6 % dans les régions de l'Alberta.

Composante autres dépenses

La MPC renferme une dernière composante qui s'applique aux autres dépenses. Elle couvre tous les autres biens et services considérés comme des nécessités selon les normes sociales. La méthodologie utilisée pour relever le prix des autres dépenses n'utilise pas le relevé des articles comme le font les autres parties de la MPC. Cette composante est

plutôt fondée sur les dépenses liées aux autres articles sélectionnés et aux dépenses sur la nourriture et les vêtements. En combinant ces dépenses au coût des composantes nourriture et vêtement, on obtient une estimation du coût des autres dépenses.

Tous les calculs des dépenses reposent sur les familles de référence (deux adultes et deux enfants pour toute l'année) du deuxième décile de l'EDM. Un multiplicateur est calculé comme le ratio entre les dépenses moyennes au titre des autres dépenses et les dépenses moyennes au titre de la nourriture et du vêtement (tableau A.8).

$$\text{Multiplicateur} = \frac{\text{Dépenses moyennes au titre des autres dépenses}}{\text{Dépenses moyennes au titre de la nourriture et des vêtements}}$$

Afin de réduire la variabilité attribuable à la taille réduite de l'échantillon (familles de référence du deuxième décile), le multiplicateur est calculé pour l'année de référence et pour les deux années de référence précédentes. On fait alors la moyenne de ces valeurs. Ensuite, le multiplicateur est appliqué au coût des composantes nourriture et vêtement afin de pouvoir estimer le coût des autres dépenses.

Composante autres dépenses

$$= \text{multiplicateur de la moyenne de trois ans} \times (\text{coût des composantes nourriture et vêtement})$$

Bien qu'il soit calculé au niveau national, ce multiplicateur est appliqué au coût des composantes nourriture et vêtement au niveau des régions de la MPC, ce qui signifie que la composante autres dépenses est propre aux régions.

Remaniement de la composante autres dépenses

Au cours du processus de consultation, on a recommandé d'effectuer un examen complet des habitudes de dépenses des familles de référence. Si plus de 70 % des familles de référence dans au moins sept des dix provinces et à l'échelle nationale ont des dépenses liées à d'autres biens et services, celles-ci sont alors incluses dans la composante autres dépenses. Par contre, tous les articles qui respectent ce seuil ne sont pas nécessairement inclus dans cette composante. En effet, ils doivent aussi contribuer matériellement à la qualité de vie pour être inclus dans la MPC.

Deux articles (« Matériel et fournitures informatiques » et « Services d'accès à Internet ») ont satisfait ces exigences, atteignant le seuil de 70 % dans huit et neuf provinces, respectivement, depuis 2005 (tableaux 11 et 12).

Tableau 11
Dépense sur matériel et fournitures informatiques, 2003-2007

Pourcentage de familles de référence qui ont dépensé :	2003	2004	2005	2006	2007
Terre-Neuve-et-Labrador	68 %	69 %	77 %	81 %	75 %
Île-du-Prince-Édouard	69 %	66 %	72 %	75 %	59 %
Nouvelle-Écosse	74 %	76 %	75 %	82 %	78 %
Nouveau-Brunswick	64 %	61 %	58 %	61 %	77 %
Québec	60 %	67 %	71 %	77 %	68 %
Ontario	75 %	67 %	79 %	82 %	83 %
Manitoba	67 %	60 %	67 %	76 %	74 %
Saskatchewan	72 %	72 %	70 %	83 %	73 %
Alberta	73 %	73 %	75 %	84 %	80 %
Colombie-Britannique	74 %	82 %	75 %	87 %	80 %
CANADA	70 %	70 %	75 %	81 %	78 %
Dépense moyenne de la famille référence dans le 2 ^{ème} décile :	2003	2004	2005	2006	2007
CANADA	213 \$	318 \$	273 \$	396 \$	299 \$
Source: L'Enquête sur les dépenses des ménages					

Tableau 12
Dépense sur services d'accès à Internet, 2003-2007

Pourcentage des familles de référence qui ont dépensé :	2003	2004	2005	2006	2007
Terre-Neuve-et-Labrador	59 %	66 %	72 %	87 %	82 %
Île-du-Prince-Édouard	49 %	76 %	77 %	82 %	76 %
Nouvelle-Écosse	48 %	72 %	86 %	87 %	91 %
Nouveau-Brunswick	55 %	60 %	67 %	68 %	88 %
Québec	60 %	67 %	77 %	84 %	77 %
Ontario	68 %	76 %	80 %	89 %	90 %
Manitoba	61 %	70 %	80 %	78 %	78 %
Saskatchewan	56 %	69 %	81 %	79 %	74 %
Alberta	73 %	76 %	82 %	90 %	89 %
Colombie-Britannique	60 %	82 %	81 %	95 %	89 %
CANADA	64 %	74 %	79 %	87 %	85 %
Dépense moyenne de la famille référence dans le 2 ^{ème} décile:	2003	2004	2005	2006	2007
CANADA	141 \$	245 \$	265 \$	352 \$	302 \$
Source: L'Enquête sur les dépenses des ménages					

Répercussions du remaniement de la composante autres dépenses

L'intégration du matériel et de fournitures informatiques, ainsi que l'accès à l'Internet, a ajouté 273 \$ et 265 \$ en 2005, la première année d'inclusion. En 2007, les familles de référence de la MPC ont, en moyenne, dépensé environ 300 \$ chacune dans chaque catégorie. Étant donné que le multiplicateur est une moyenne de trois ans, les répercussions globales de ces deux articles n'ont pas été ressenties avant 2007.

Révisions de la composante autres dépenses

Pour les années de référence de 2005 à 2007, une proportion de 25 % plutôt que la proportion de 50 % des dépenses relatives aux repas dans les restaurants et aux pensions versées aux résidences privées a été comprise dans le dénominateur du multiplicateur des autres dépenses.

Pour les années de référence de 2004 à 2007, les dépenses en matière de vidéo, de DVD et de jeux vidéos ont été comptées en double dans le numérateur du multiplicateur des autres dépenses.

Pour les années de référence de 2000 à 2002, les valeurs générées par l'Enquête sur les dépenses des ménages ont été repondérées, ce qui a eu un effet sur le numérateur et le dénominateur pour les années de référence de 2000 à 2004, du fait que le multiplicateur est fondé sur une moyenne mobile de trois ans.

Répercussions des révisions

Les répercussions de l'inclusion de 25 % plutôt que 50 % des dépenses relatives à la nourriture en restaurant et aux pensions versées aux résidences privées ont entraîné une diminution de 1,4 % dans la composante autres dépenses en 2005, la première année où l'erreur s'est produite. Cette erreur n'a eu aucune répercussion importante sur le seuil global de la MPC. Puisque le multiplicateur est une moyenne mobile de trois ans, les écarts les plus considérables ont été notés en 2007. En effet, les répercussions ont causé une baisse de 4 % dans la composante autres dépenses et une diminution de 1 % dans le seuil global de la MPC.

Le fait de compter en double les dépenses en matière de vidéo, de DVD et de jeux vidéo a occasionné une augmentation de 0,5 % dans la composante autres dépenses de la MPC dans toutes les régions en 2004. En 2007, ce comptage en double a entraîné une hausse d'environ 1,5 % dans la composante autres dépenses de la MPC dans toutes les régions. Aucune conséquence importante n'a été notée sur le seuil global de la MPC pour toutes les années qui ont été touchées.

L'effet de la repondération sur la composante autres dépenses était négligeable (un peu moins de 0,5 %). De plus, le seuil global de la MPC pour 2002 n'a pratiquement pas été touché. L'année de référence 2002 a été la plus touchée par la repondération de l'EDM (les trois années de sa moyenne mobile ont subi des conséquences).

Répercussions globales du remaniement et des révisions

En général, entre 2000 et 2007, les répercussions moyennes du remaniement et de toutes les révisions sur la composante autres dépenses variaient de 0,8 % à 11,1 % (tableau 13). Les plus petites différences ont été notées en 2000, mais elles se sont amplifiées au cours des années ultérieures. Les répercussions les plus importantes se sont produites après 2005, au moment où les dépenses nouvellement ajoutées (le matériel et les fournitures informatiques, ainsi que l'accès à l'Internet) ont commencé à prendre place.

Tableau 13
Composante "autre dépense" : Différence entre base de 2000 et celle de 2008,
par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	%							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	1,0	3,9	4,4	4,4	3,8	4,2	11,1	8,6
	moins de 30 000	1,0	3,9	4,4	4,4	3,8	4,2	11,1	8,6
	St-Jean	0,9	3,8	4,3	4,4	3,8	4,2	11,1	8,6
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	0,7	3,6	4,0	4,1	3,5	4,0	11,0	8,8
	moins de 30 000	0,7	3,6	4,0	4,1	3,5	4,0	11,0	8,8
	Charlottetown	0,7	3,6	4,0	4,1	3,5	4,0	11,0	8,8
Nouvelle-Écosse	régions rurales	0,6	3,5	4,0	4,1	3,5	4,1	10,6	8,7
	moins de 30 000	0,6	3,5	4,0	4,1	3,5	4,1	10,6	8,7
	30 000 à 99 999	0,6	3,5	4,0	4,1	3,5	4,1	10,6	8,7
	Halifax	0,6	3,5	4,0	4,1	3,5	4,1	10,6	8,7
	Cape Breton	0,6	3,5	4,0	4,0	3,5	4,0	10,6	8,7
Nouveau-Brunswick	régions rurales	0,4	3,3	3,8	3,9	3,3	3,7	10,8	8,6
	moins de 30 000	0,4	3,3	3,8	3,9	3,3	3,7	10,8	8,6
	Fredericton	0,4	3,3	3,8	3,8	3,3	3,7	10,8	8,6
	Saint-Jean	0,4	3,3	3,8	3,8	3,3	3,7	10,8	8,6
	Moncton	0,4	3,3	3,8	3,8	3,2	3,6	10,7	8,6
Québec	régions rurales	0,8	3,8	4,2	4,3	3,7	4,2	11,2	8,7
	moins de 30 000	0,8	3,8	4,2	4,3	3,7	4,2	11,2	8,7
	30 000 à 99 999	0,8	3,8	4,2	4,3	3,7	4,2	11,2	8,7
	100 000 à 499 999	0,8	3,8	4,2	4,3	3,7	4,2	11,2	8,7
	Québec	0,8	3,8	4,2	4,3	3,7	4,2	11,2	8,7
	Montréal	0,8	3,8	4,2	4,3	3,7	4,2	11,2	8,7
Ontario	régions rurales	0,3	3,3	3,7	3,8	3,3	3,9	10,4	8,7
	moins de 30 000	0,3	3,3	3,7	3,8	3,3	3,9	10,4	8,7
	30 000 à 99 999	0,3	3,3	3,7	3,8	3,3	3,9	10,4	8,7
	100 000 à 499 999	0,4	3,3	3,8	3,9	3,3	3,9	10,4	8,7
	Ottawa	0,5	3,4	3,9	4,0	3,3	3,9	10,4	8,7
	Hamilton/Burlington	0,3	3,2	3,7	3,8	3,2	3,8	10,4	8,7
	Toronto	0,5	3,4	3,9	4,0	3,4	3,9	10,5	8,7
Manitoba	régions rurales	0,8	3,7	4,2	4,3	3,7	4,2	10,7	8,5
	moins de 30 000	0,8	3,7	4,2	4,3	3,7	4,2	10,7	8,5
	Brandon	0,8	3,7	4,2	4,3	3,7	4,2	10,7	8,5
	Winnipeg	0,8	3,8	4,2	4,3	3,7	4,2	10,7	8,5
Saskatchewan	régions rurales	1,0	3,9	4,4	4,4	3,8	4,3	10,6	8,3
	moins de 30 000	1,0	3,9	4,4	4,4	3,8	4,3	10,6	8,3
	30 000 à 99 999	1,0	3,9	4,4	4,4	3,8	4,3	10,6	8,3
	Saskatoon	1,0	4,0	4,4	4,5	3,9	4,3	10,6	8,4
	Régina	1,0	3,9	4,4	4,4	3,8	4,3	10,6	8,3
Alberta	régions rurales	1,0	3,9	4,3	4,4	3,8	4,1	11,0	8,8
	moins de 30 000	1,0	3,9	4,3	4,4	3,8	4,1	11,0	8,8
	30 000 à 99 999	1,0	3,9	4,3	4,4	3,8	4,1	11,0	8,8
	Edmonton	0,9	3,9	4,3	4,4	3,8	4,1	10,9	8,8
	Calgary	0,9	3,8	4,3	4,4	3,8	4,1	11,0	8,8
Colombie-Britannique	régions rurales	1,1	3,9	4,4	4,4	6,2	7,1	15,1	12,7
	moins de 30 000	1,1	3,9	4,4	4,4	6,2	7,1	15,1	12,7
	30 000 à 99 999	1,1	3,9	4,4	4,4	6,2	7,1	15,1	12,7
	100 000 à 499 999	1,1	4,0	4,4	4,5	3,8	4,3	11,2	8,8
	Vancouver	1,0	3,9	4,4	4,4	3,8	4,2	11,2	8,8
Variation moyenne :		0,8	3,7	4,1	4,2	3,7	4,3	11,1	8,9
Variation maximale :		1,1	4,0	4,4	4,5	6,2	7,1	15,1	12,7
Variation minimale :		0,3	3,2	3,7	3,8	3,2	3,6	10,4	8,3

Seuil global de la MPC

Les cinq composantes du seuil global de la MPC ont été, d'une façon ou d'une autre, remaniées ou révisées. Les répercussions de chaque composante sur le coût total de la MPC ont varié, la composante logement ayant été la plus touchée, et la composante vêtement, la moins touchée.

La somme des effets de toutes les composantes a eu tendance à faire diminuer les seuils globaux de la MPC dans toutes les régions et pour la plupart des années. Les baisses moyennes pendant cette période pour la plupart des provinces se situaient entre 3,3 % et 7,2 % (tableau 14), à l'exception de deux provinces. Le Québec est la province qui a été la moins touchée par les répercussions des changements sur le seuil, avec une baisse moyenne de 1,4 %. À l'autre extrême, les seuils de la Colombie-Britannique ont diminué le plus (10 % en moyenne).

Tableau 14									
Seuil total de la MPC : Différence entre base de 2000 et base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007									
Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	%							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	-7,9	-7,0	-6,8	-6,4	-5,9	-5,5	-3,3	-3,2
	moins de 30 000	-5,5	-4,0	-3,7	-3,3	-3,0	-2,7	-0,7	-0,7
	St-Jean	-3,9	-2,7	-2,7	-2,7	-2,8	-2,6	-0,5	-1,0
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	-7,0	-7,7	-7,3	-7,2	-6,4	-5,7	-3,5	-3,6
	moins de 30 000	-4,0	-3,2	-2,9	-2,8	-2,3	-1,9	0,1	0,0
	Charlottetown	-3,4	-3,5	-3,3	-3,3	-2,9	-2,5	-0,7	-0,7
Nouvelle-Écosse	régions rurales	-10,2	-9,7	-9,9	-10,2	-9,6	-9,3	-7,4	-6,6
	moins de 30 000	-4,5	-4,9	-4,7	-4,7	-3,9	-3,5	-1,4	-0,8
	30 000 à 99 999	-6,0	-5,9	-5,8	-5,7	-5,6	-5,1	-3,0	-2,9
	Halifax	-4,5	-4,9	-4,9	-5,1	-5,2	-5,0	-3,4	-3,4
	Cape Breton	-4,3	-3,0	-3,1	-3,3	-3,4	-3,2	-1,5	-1,3
Nouveau-Brunswick	régions rurales	-6,7	-6,8	-6,9	-7,0	-6,6	-6,4	-4,0	-4,2
	moins de 30 000 ¹	-2,8	-3,6	-3,8	-3,9	-3,6
	Fredericton	-6,9	-7,1	-6,9	-6,7	-6,5	-6,0	-3,7	-3,9
	Saint-Jean	-2,3	-2,3	-2,2	-2,3	-2,3	-2,1	0,4	-0,3
	Moncton	-3,6	-4,5	-4,4	-4,5	-4,5	-4,1	-1,7	-2,0
Québec	régions rurales	-6,3	-5,6	-5,7	-5,3	-5,1	-4,7	-2,6	-2,5
	moins de 30 000	-2,2	-2,2	-2,1	-1,7	-1,5	-1,2	0,9	0,9
	30 000 à 99 999	-1,6	-0,9	-0,8	-0,9	-1,1	-0,9	1,0	0,5
	100 000 à 499 999	-1,9	-1,0	-0,6	-0,2	0,2	0,9	3,2	2,7
	Québec	-2,0	-1,0	-1,0	-1,2	-1,4	-1,3	0,4	0,0
	Montréal	-2,1	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,4	0,4	-0,1
Ontario	régions rurales	-12,4	-10,3	-10,9	-10,9	-10,3	-9,7	-8,0	-7,4
	moins de 30 000	-7,9	-6,3	-6,7	-6,6	-6,0	-5,6	-3,8	-3,3
	30 000 à 99 999	-8,3	-6,3	-6,2	-6,0	-5,4	-4,3	-2,4	-3,2
	100 000 à 499 999	-8,9	-7,4	-7,3	-7,1	-6,8	-6,2	-4,4	-4,5
	Ottawa	-6,7	-6,3	-6,5	-6,8	-6,8	-6,5	-5,1	-5,3
	Hamilton/Burlington	-9,2	-8,7	-8,5	-8,3	-7,9	-7,3	-5,6	-5,6
	Toronto	-8,6	-9,6	-9,5	-9,3	-9,1	-8,7	-7,1	-7,0
Manitoba	régions rurales	-6,2	-6,3	-6,7	-6,9	-6,7	-6,6	-5,2	-4,9
	moins de 30 000	-5,8	-6,0	-6,1	-6,0	-5,7	-5,4	-3,9	-3,6
	Brandon	-4,1	-3,4	-3,3	-3,3	-3,3	-3,1	-1,5	-1,1
	Winnipeg	-4,9	-4,9	-5,2	-5,4	-5,5	-5,4	-3,9	-4,1

Tableau 14 (suite)

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	%							
Saskatchewan	régions rurales	-5,0	-4,8	-5,2	-5,2	-4,6	-4,4	-2,7	-1,7
	moins de 30 000	-5,1	-4,8	-5,1	-5,0	-4,5	-4,2	-2,5	-1,8
	30 000 à 99 999	-2,4	-2,2	-2,3	-2,2	-2,0	-1,7	-0,2	-0,2
	Saskatoon	-2,3	-3,7	-3,7	-3,6	-3,5	-3,3	-1,7	-2,0
	Régina	-2,8	-4,5	-4,4	-4,3	-4,1	-3,9	-2,3	-2,1
Alberta	régions rurales	-8,3	-8,8	-9,4	-9,4	-9,4	-9,5	-6,9	-6,4
	moins de 30 000	-7,1	-7,3	-7,8	-7,7	-7,8	-7,9	-5,7	-5,4
	30 000 à 99 999	-4,4	-6,6	-7,2	-7,5	-7,9	-8,3	-6,4	-6,5
	Edmonton	-4,1	-5,3	-5,7	-6,0	-6,1	-6,1	-4,2	-5,0
	Calgary	-3,7	-7,8	-7,8	-7,6	-7,6	-7,2	-5,1	-5,4
Colombie-Britannique	régions rurales	-11,3	-11,7	-12,3	-12,7	-10,9	-10,3	-8,1	-8,0
	moins de 30 000	-9,2	-8,6	-8,9	-9,3	-7,5	-6,9	-4,7	-4,6
	30 000 à 99 999	-10,5	-8,5	-8,9	-9,3	-7,8	-7,4	-5,2	-5,7
	100 000 à 499 999	-14,0	-12,2	-12,5	-12,5	-12,6	-12,5	-10,6	-10,9
	Vancouver	-12,7	-12,3	-12,4	-12,4	-12,4	-12,0	-10,2	-10,5
Variation moyenne :		-5,9	-5,8	-5,9	-5,9	-5,6	-5,3	-3,4	-3,4
Variation maximal :		-1,6	-0,9	-0,6	-0,2	0,2	0,9	3,2	2,7
Variation minimale :		-14,0	-12,3	-12,5	-12,7	-12,6	-12,5	-10,6	-10,9

¹ La catégorie "30 000 à 99 999" utilisée à partir de 2005, rend la comparaison de la base de 2000 à celle de 2008 impossible.
 .. indisponible pour une période de référence précise

Au Québec, les plus petites différences dans les seuils de la MPC 2000 et MPC 2008 peuvent être attribuables à la composante logement, dans laquelle le remaniement et les révisions ont eu le moins d'impacts. En moyenne au cours de cette période dans les régions du Québec, le coût de la composante logement était 20 % moins élevé avec la MPC 2008 qu'avec la MPC 2000, ce qui est considérablement plus petit que les écarts observés dans les autres provinces.

En général, la Colombie-Britannique a subi les baisses les plus importantes en ce qui a trait au changement du pourcentage, si l'on se fie aux coûts du seuil global de la MPC avant et après le remaniement. C'est à Vancouver et dans les grandes régions urbaines de la Colombie-Britannique (de 100 000 à 499 999 habitants) que les plus importants écarts en pourcentage ont été notés, avec chacune des diminutions de 11 % en 2007. Une fois de plus, le facteur déterminant qui a influencé ces différences importantes était le changement dans la méthodologie de la composante logement. Par exemple, la baisse moyenne en Colombie-Britannique pour la composante logement était de 42 %, alors que la diminution moyenne dans les autres provinces était de 27 %. En Colombie-Britannique, les régions rurales ont connu les plus grandes diminutions avant et après le remaniement pour la composante logement (52 %). Cependant, cet écart a été atténué par la révision de la composante alimentaire et par l'ajustement résultant de la composante des autres dépenses pour la ville de Prince George à partir de 2004. Par conséquent, l'écart noté à la suite du remaniement dans le seuil global de la MPC pour cette région a diminué jusqu'au milieu des années 2000.

Détermination du revenu disponible pour la MPC

Définition du revenu disponible selon la MPC

La notion de revenu utilisée aux fins de la MPC est le revenu disponible pour l'achat de biens et de services contenus dans le panier de la MPC. L'approche générale consiste d'abord à retrancher l'impôt sur le revenu du revenu total, de même que les autres dépenses non discrétionnaires. Cette définition étend la notion classique du revenu après impôt, qui tient compte de l'impôt sur le revenu, mais non des autres dépenses.

Le **revenu total** réfère au revenu provenant de toutes les sources, y compris les transferts gouvernementaux.

Pour calculer le revenu aux fins de la MPC, on retranche les éléments suivants du revenu total :

- **Impôt sur le revenu**, c'est-à-dire l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, après avoir tenu compte des exemptions, des déductions, des crédits d'impôt non remboursables et de l'abattement du Québec remboursable.
- **Cotisations au RPC/RRQ** qui sont déduites des gains d'un emploi rémunéré (les *sommes reçues* du RPC/RRQ sont comprises dans le revenu total).
- **Cotisations d'assurance-emploi (a.-e.)** qui sont déduites des gains d'un emploi rémunéré (les *montants reçus* de l'a.-e. sont compris dans le revenu total).
- **Cotisations à un régime de pension agréé (RPA)** qui sont déduites des gains d'un emploi rémunéré.
- **Cotisations syndicales et professionnelles**, y compris les cotisations syndicales, les frais associés à des négociations collectives, les droits d'adhésion à une association professionnelle et les primes d'assurance responsabilité ou pour faute professionnelle.
- **Paiements de soutien des enfants/conjoint** : *versés* à un ancien conjoint ou partenaire, aux termes d'une entente régissant le paiement d'un montant fixe à intervalles réguliers (les *montants reçus* au titre d'un soutien sont compris dans le revenu total).
- **Frais de garde d'enfants** afin de permettre au parent ou aux parents de travailler contre rémunération.
- **Dépenses médicales non remboursées** pour les soins et l'équipement de santé.
- **Primes de régime public d'assurance-maladie** exigées dans certaines provinces.

Ces composantes sont prises en considération dans le calcul du revenu individuel aux fins de la MPC. Le total pour tous les membres de la famille économique est sommé afin d'obtenir le revenu de la famille économique aux fins de la MPC. Le revenu de la MPC de la famille économique est comparé au coût annuel du panier de biens et services de la

MPC pour la catégorie appropriée afin de déterminer si la famille se situe au-dessus ou en dessous du seuil de la MPC.

Provenance des données sur le revenu

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) fournit les montants de revenu qui sont utilisés pour estimer les taux aux fins de la MPC. L'EDTR est une enquête longitudinale qui vise à prendre en compte les modifications survenant au bien-être économique des particuliers et des familles dans le temps. L'échantillon de l'EDTR se compose de deux panels avec au total environ 35 000 ménages. Un panel participe à l'enquête pendant une période de six années consécutives. Un nouveau panel s'ajoute tous les trois ans, de sorte qu'il y ait toujours chevauchement de deux panels pendant l'enquête.

Pour atténuer le fardeau de réponse, les répondants peuvent permettre à Statistique Canada d'utiliser leurs données fiscales aux fins de l'EDTR. Ceux qui procèdent de cette façon n'ont alors qu'à répondre aux entrevues sur le travail. En 2007, plus de 80 % des répondants de l'EDTR ont consenti à l'utilisation de leur dossier administratif.

Déductions du revenu total

Les dépenses non discrétionnaires décrites dans les spécifications de la MPC sont obtenues de diverses façons : données fiscales (pour les répondants de l'EDTR qui y consentent), renseignements obtenus au cours des entrevues de l'EDTR sur le travail et le revenu, calcul direct fondé sur des algorithmes publiés et données imputées de l'EDM.

Remaniement et révision

Aucune modification n'a été apportée au calcul du revenu disponible dans cet examen.

Statistiques sur le faible revenu

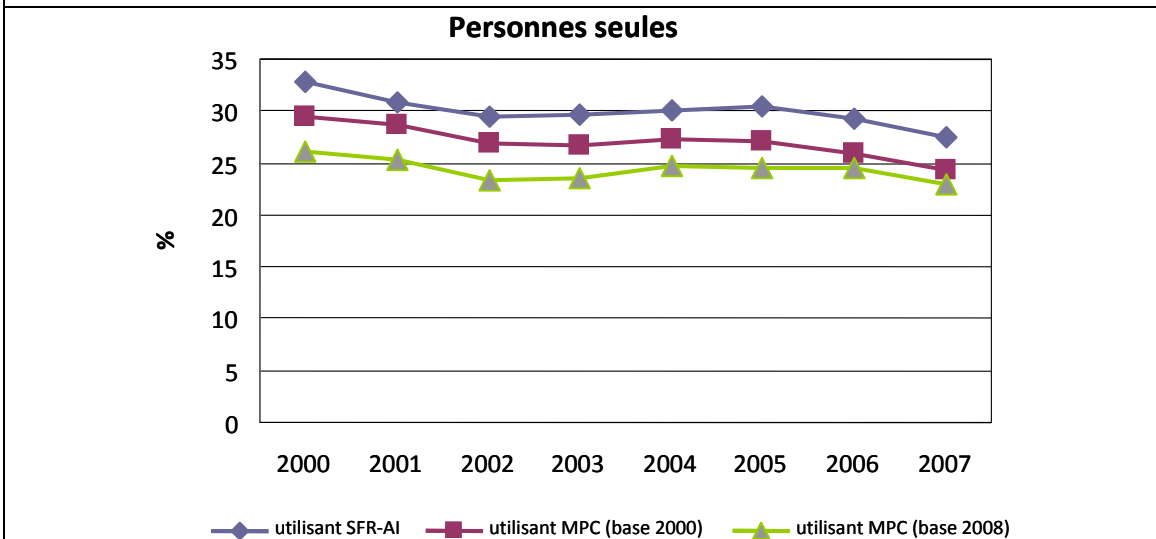
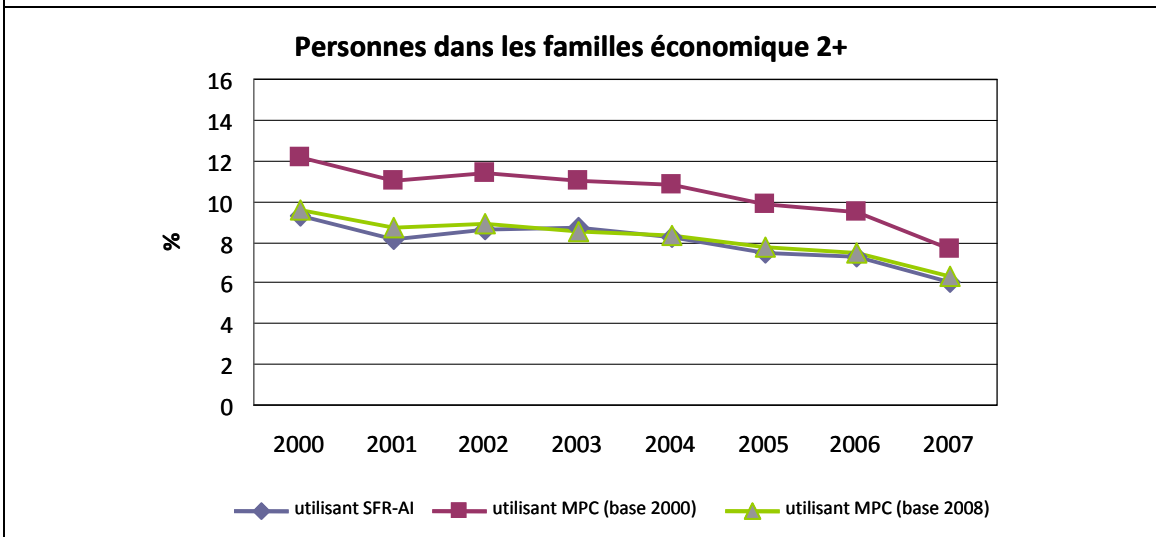
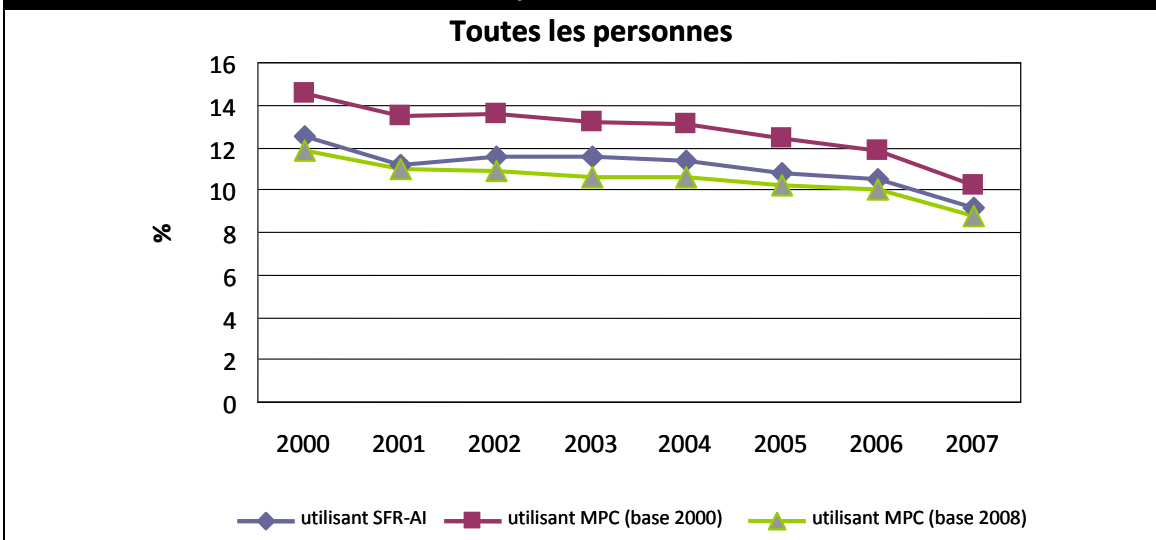
Incidence

L'incidence ou la prévalence du faible revenu est calculée en comparant le seuil du faible revenu au seuil du revenu disponible. L'incidence du faible revenu représente le pourcentage de personnes vivant au sein d'une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil de faible revenu approprié¹⁶. Puisque le processus d'examen a modifié les seuils de la MPC, les incidences du faible revenu ont été touchées.

Étant donné que les seuils de la MPC-2008 sont inférieurs aux seuils MPC-2000 pour les années 2000 à 2007, l'incidence du faible revenu est plus faible qu'avant pour ces années. En examinant les personnes vivant dans des familles, les prévalences étaient moins grandes (par un peu plus de 2,5 points de pourcentage) au début des années 2000. L'écart s'est atténué jusqu'au milieu de la décennie (graphique 1). En 2007, l'écart dans les répercussions calculé au moyen des deux années de base de la MPC était de 1,4 point de pourcentage seulement (10,2 % pour l'année de base 2000, comparativement à 8,8 % pour l'année de base 2008). Les répercussions fondées sur le SFR-AI suivent une tendance semblable pour les deux versions de la MPC, mais elles ressemblent davantage aux répercussions sur la MPC fondée sur l'année de base 2008.

¹⁶ Avec le lancement du *Revenu au Canada* 2008, les statistiques sur le faible revenu sont produites différemment. Au cours des années précédentes, l'incidence du faible revenu était fondée sur le revenu familial. Par exemple, x % de familles avaient un faible revenu. Afin de tenir compte des différences dans la taille des familles, les statistiques ont été présentées par type de famille détaillé, comme les couples mariés avec enfants et les couples mariés sans enfants. Depuis le lancement de 2008, toutes les statistiques sur le faible revenu sont produites au niveau des individus, ce qui signifie que ce qui sera dorénavant déclaré est, par exemple, x % de personnes vivant dans des familles de couples mariés et ayant des enfants ont un faible revenu.

Graphique 1
 Incidence du faible revenu - Révision historique des taux de faible revenu selon la MPC de 2000 à 2007

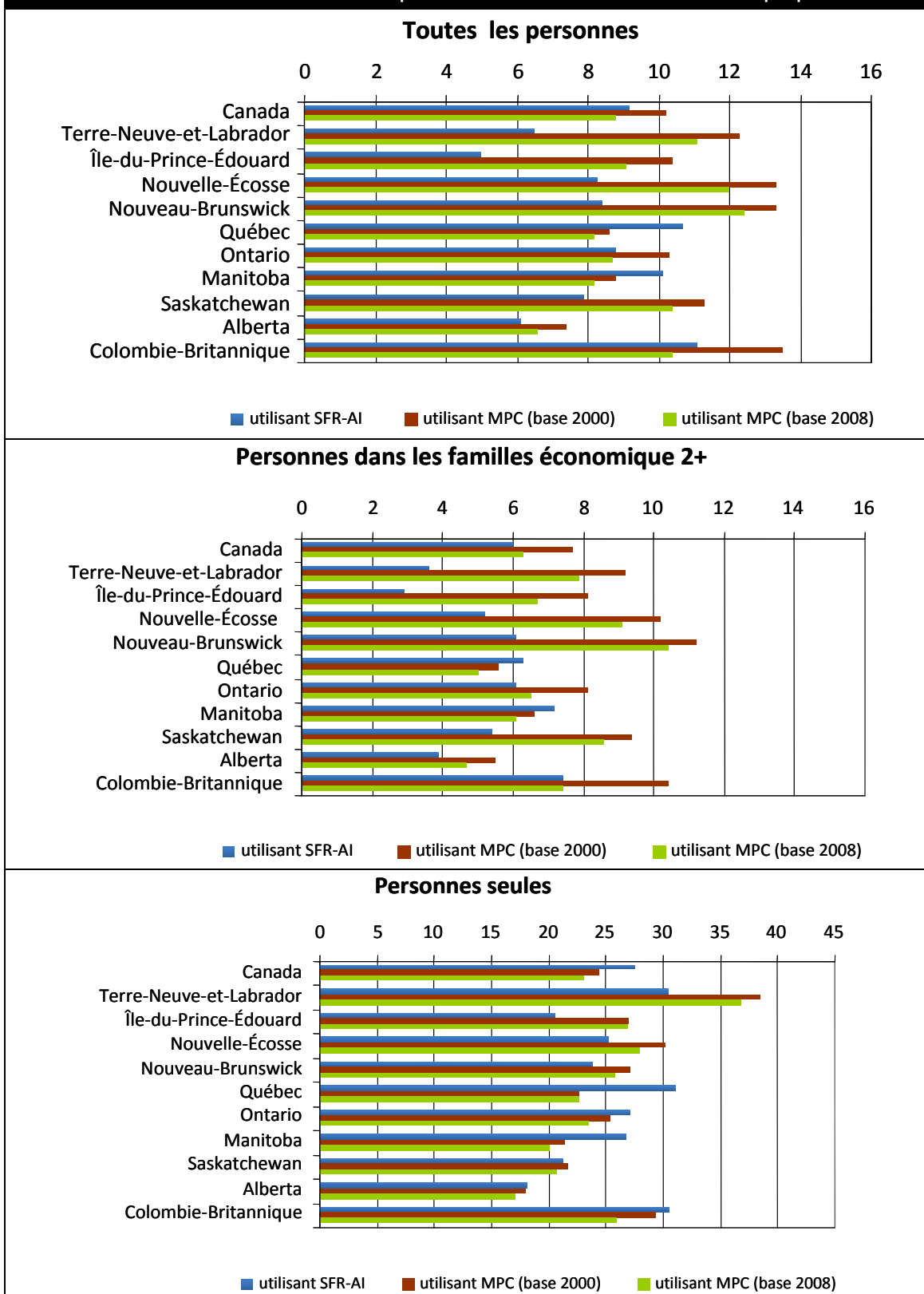


Pour les personnes seules, les prévalences étaient moins importantes (par 3,3 points de pourcentage) en 2000 et se sont atténuées jusqu'au milieu des années 2000. En 2007, l'écart dans les prévalences au moyen des deux années de base de la MPC était de 1,4 point de pourcentage seulement (24,4 % pour l'année de base 2000, comparativement à 23,0 % pour l'année de base 2008). Les prévalences fondées sur le SFR-AI suivent une tendance semblable pour les deux versions de la MPC, les taux fondés sur le SFR-AI sont plus élevés que ceux reposant sur l'une ou l'autre des années de base de la MPC. L'écart entre les prévalences fondées sur le SFR-AI et celles fondées sur la MPC (année de base 2008) était de près de 7 points de pourcentage en 2000 et a diminué à 4,5 points de pourcentage en 2007.

En examinant les prévalences du faible revenu par province en 2007 et en comparant les seuils au moyen des deux années de base de la MPC, la Colombie-Britannique a été la plus touchée. Pour toutes les personnes, le taux de faible revenu en Colombie-Britannique a été établi à 13,5 % en 2007 au moyen de l'année de base 2000 de la MPC (graphique 2). En raison du remaniement du panier de la MPC et des révisions apportées à celui-ci, l'incidence du faible revenu était de 10,4 %. Ces différences étaient valables pour les personnes vivant dans des familles et les personnes seules. Le coût de la composante logement en Colombie-Britannique est le facteur déterminant de ces différences. En effet, le coût de la composante logement était inférieur de 42 % en moyenne dans les régions de la C.-B., différences considérablement plus importantes que dans d'autres régions.

Graphique 2

Incidence du faible revenu - Révision historique des taux de faible revenu selon la MPC par province, 2007



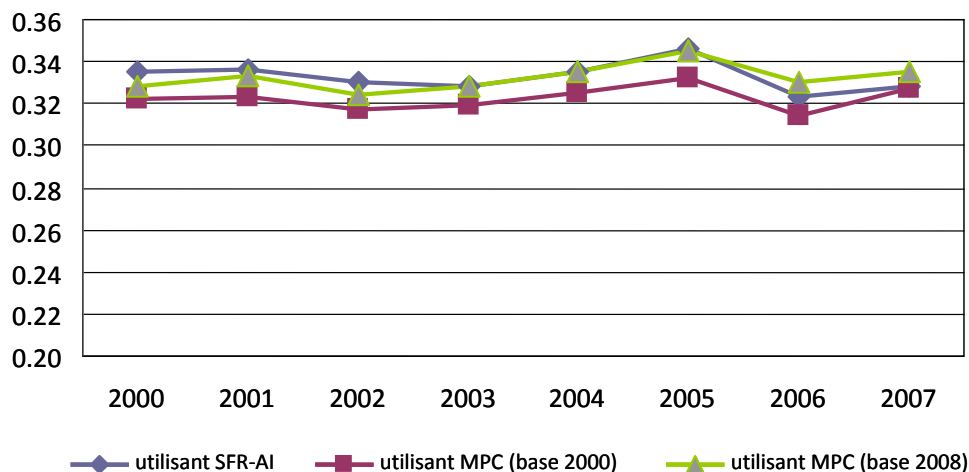
Ampleur

L'ampleur du faible revenu est calculée en comparant le seuil du faible revenu au revenu disponible. Pour les familles dont le revenu disponible est inférieur à un seuil de faible revenu, l'ampleur du faible revenu correspond à la différence entre leur revenu disponible et leur seuil de faible revenu, exprimée en pourcentage de ce dernier. Bien que le processus d'examen ait modifié les seuils de la MPC, l'ampleur du faible revenu n'a pas été touchée de façon considérable (graphiques 3 et 4).

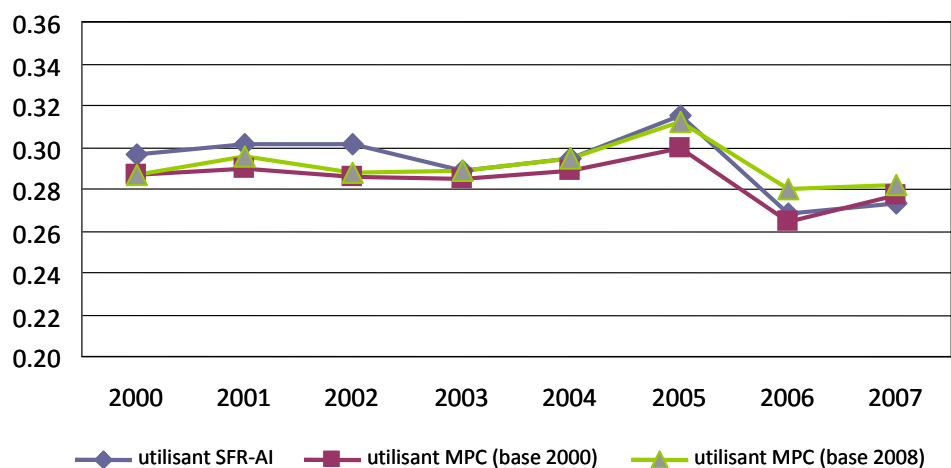
Graphique 3

Ampleur du faible revenu - Révision historique de l'ampleur du faible revenu selon la MPC de 2000 à 2007

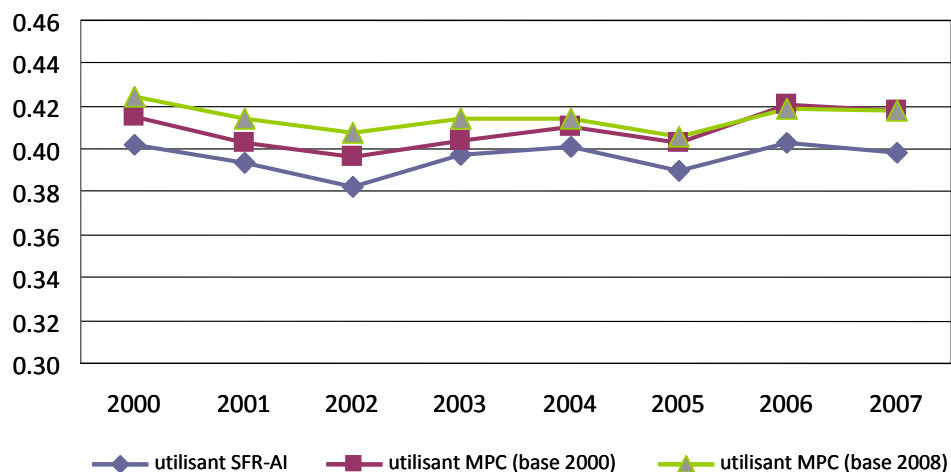
Toutes les personnes



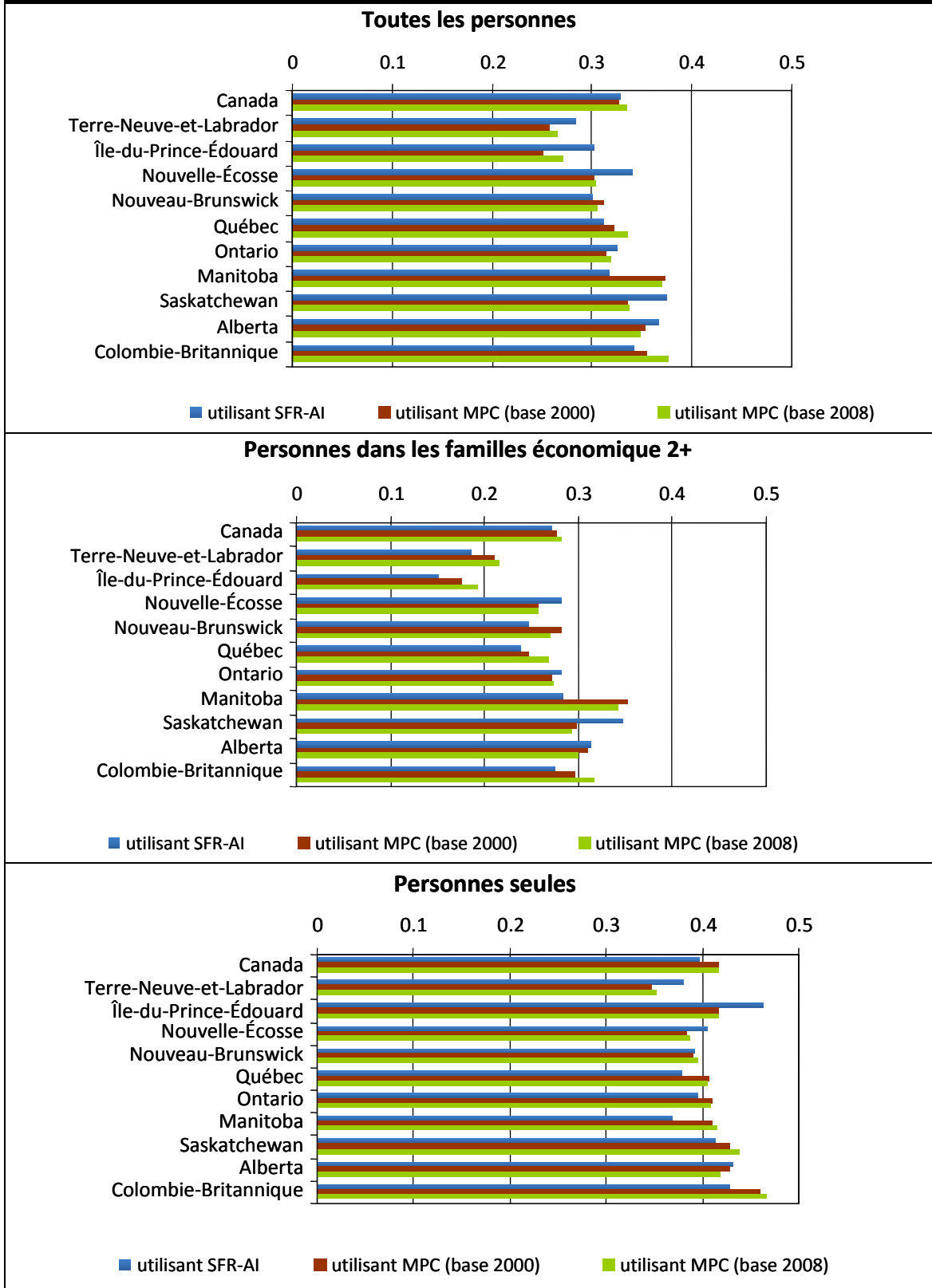
Personnes dans les familles économique 2+



Personnes seules



Graphique 4
Ampleur du faible revenu - Révision historique de l'ampleur du faible revenu selon la MPC de 2000 à 2007, par province, 2007



Références

Canadian Red Book Incorporated. *Canadian Red Book – Official Used Car Valuations*, Oakville.

MICHAUD, Sylvie, Cathy COTTON et Kevin BISHOP. 2004. *Exploration des questions méthodologiques liées à la création de la mesure de faible revenu du panier de consommation de Développement Ressources Humaines Canada*, produit n° 75F0002MIE du catalogue de Statistique Canada – n° 001, Série de documents de recherche – Revenu. Ottawa. Adresse Internet :

<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2004001-fra.pdf>

LAWN, Judith. 1998. *Panier de provisions nutritif 1998*. Santé Canada. N° Catalogue H39-456/1998F.

Santé Canada. 2009. Panier de provisions nutritif.

<http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/surveill/basket-panier/index-fra.php>

HATFIELD, Michael. 2002. *Mise au point de la mesure du panier de consommation*, produit n° MP32-30/01-1E-IN du catalogue de Développement des ressources humaines Canada, Série de documents technique, Ottawa. Adresse Internet :

<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/sm/ps/dsc/fpcr/publications/recherche/2002-002379/it-01-1f.pdf>

Statistique Canada. 2010. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : un aperçu de l'enquête 2008*, produit no 75F0011XIE du catalogue de Statistique Canada, 2010. Ottawa. Adresse Internet :

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=75F0011XIF&lang=fra>.

Appendice B : Méthodologie de la MPC – Composantes de la MPC (Statistique Canada)

Tableau A.1			
Villes dans lesquels les prix de la nourriture et des vêtements sont recueillis, par région MPC			
Région de MPC		Nourriture	Vêtement
Province	Région		
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	Corner Brook	St-Jean
		Grand Falls	
	moins de 30 000	Corner Brook	St-Jean
		Grand Falls	
St-Jean	St-Jean	St-Jean	
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	Charlottetown/ Summerside	Charlottetown/ Summerside
	moins de 30 000	Charlottetown/ Summerside	Charlottetown/ Summerside
	Charlottetown	Charlottetown/ Summerside	Charlottetown/ Summerside
Nouvelle-Écosse	régions rurales	Truro	Halifax
	moins de 30 000	Truro	Halifax
	30 000 à 99 999	Truro	Halifax
	Halifax	Halifax	Halifax
	Cape Breton	Sydney	Halifax
Nouveau-Brunswick	régions rurales	Bathurst	Saint-Jean
	moins de 30 000	Bathurst	Saint-Jean
	30 000 à 99 999	Bathurst	Saint-Jean
	Fredericton	Fredericton	Saint-Jean
	Saint-Jean	Saint-Jean	Saint-Jean
	Moncton	Moncton	Saint-Jean
Québec	régions rurales	Chicoutimi/Jonquière	Montréal
		Sherbrooke	
		Trois-Rivières	
	moins de 30 000	Chicoutimi/Jonquière	Montréal
		Sherbrooke	
		Trois-Rivières	
	30 000 à 99 999	Chicoutimi/Jonquière	Montréal
		Sherbrooke	
		Trois-Rivières	
	100 000 à 499 999	Chicoutimi/Jonquière	Montréal
		Sherbrooke	
		Trois-Rivières	
Québec	Québec	Montréal	
Montréal	Montréal	Montréal	
Ontario	régions rurales	Sarnia	Ottawa
	moins de 30 000	Sarnia	Ottawa
	30 000 à 99 999	Sarnia	Ottawa
	100 000 à 499 999	London	Ottawa
		Windsor	
		Sudbury	
		Thunder Bay	
	Ottawa	Ottawa	Ottawa
	Hamilton/Burlington	Hamilton/Burlington	Ottawa
Toronto	Toronto	Toronto	

Tableau A.1 (suite)

Région de MPC		Nourriture	Vêtement
Province	Région		
Manitoba	régions rurales	Brandon	Winnipeg
	moins de 30 000	Brandon	Winnipeg
	Brandon	Brandon	Winnipeg
	Winnipeg	Winnipeg	Winnipeg
Saskatchewan	régions rurales	Moose Jaw	Régina
		Prince Albert	
	moins de 30 000	Moose Jaw	Régina
		Prince Albert	
	30 000 à 99 999	Moose Jaw	Régina
		Prince Albert	
Saskatoon	Saskatoon	Régina	
Régina	Régina	Régina	
Alberta	régions rurales	Lethbridge	Edmonton
	moins de 30 000	Lethbridge	Edmonton
	30 000 à 99 999	Lethbridge	Edmonton
	Edmonton	Edmonton	Edmonton
	Calgary	Calgary	Edmonton
Colombie-Britannique	régions rurales	Prince George	Vancouver
	moins de 30 000	Prince George	Vancouver
	30 000 à 99 999	Prince George	Vancouver
	100 000 à 499 999	Kelowna	Vancouver
		Abbotsford-Mission	
		Victoria	
Vancouver	Vancouver	Vancouver	

Tableau A.2
Tailles de population utilisées par la MPC

RMR	Nom géographique	1996	2001	2006
1	St-Jean (T.-N.-L.)	174 051	172 918	181 113
10	Grand Falls-Windsor (T.-N.-L.)	20 378	18 981	13 558
15	Corner Brook (T.-N.-L.)	27 945	25 747	26 623
105	Charlottetown (Î.-P.-É.)	57 224	58 358	58 625
205	Halifax (N.-É.)	332 518	359 183	372 858
215	Truro (N.-É.)	44 102	44 276	45 077
225	Cape Breton (N.-É.)	117 849	109 330	105 928
305	Moncton (N.-B.)	113 491	117 727	126 424
310	Saint-Jean (N.-B.)	125 705	122 678	122 389
320	Fredericton (N.-B.)	78 950	81 346	85 688
328	Bathurst (N.-B.)	25 415	23 935	31 424
406	Baie-Comeau (Qc)	31 795	28 940	29 808
408	Saguenay (Qc)	160 454	154 938	151 643
421	Québec (Qc)	671 889	682 757	715 515
430	Thetford Mines (Qc)	27 760	26 323	26 107
433	Sherbrooke (Qc)	147 384	153 811	186 952
440	Victoriaville (Qc)	40 438	41 233	48 893
442	Trois-Rivières (Qc)	139 956	137 507	141 529
444	Shawinigan (Qc)	59 851	57 304	56 434
447	Drummondville (Qc)	65 119	68 451	78 108
450	Granby (Qc)	58 872	60 264	68 352
452	Saint-Hyacinthe (Qc)	50 027	49 536	55 823
454	Sorel-Tracy (Qc)	..	40 956	48 295
459	Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc)	76 461	79 600	87 492
462	Montréal (Qc)	3 326 510	3 426 350	3 635 571
465	Salaberry-de-Valleyfield (Qc)	39 563	39 028	39 672
485	Rouyn-Noranda (Qc)	39 096	36 308	39 924
501	Cornwall (Ont.)	62 183	57 581	58 485
505	Ottawa - Gatineau (Que.)	100 702	102 898	242 124
505	Ottawa - Gatineau (Ont.)	323 340	774 072	812 129
521	Kingston (Ont.)	143 416	146 838	152 358
522	Belleville (Ont.)	93 442	87 395	91 518
529	Peterborough (Ont.)	100 193	102 423	116 570
532	Oshawa (Ont.)	268 773	296 298	330 594
535	Toronto (Ont.)	4 263 757	4 682 897	5 113 149
537	Hamilton (Ont.)	624 360	662 401	692 911
539	St. Catharines - Niagara (Ont.)	372 406	377 009	390 317
541	Kitchener (Ont.)	382 940	414 284	451 235
543	Brantford (Ont.)	100 238	86 417	124 607
550	Guelph (Ont.)	105 420	117 344	127 009
555	London (Ont.)	398 616	432 451	457 720
556	Chatham-Kent (Ont.)	..	107 709	108 589
559	Windsor (Ont.)	278 685	307 877	323 342
562	Sarnia (Ont.)	86 480	88 331	88 793
568	Barrie (Ont.)	118 695	148 480	177 061
575	North Bay (Ont.)	64 785	63 681	63 424
580	Greater Sudbury / Grand Sudbury (Ont.)	160 488	155 601	158 258
586	Timmins (Ont.)	47 499	43 686	42 997
590	Sault Ste. Marie (Ont.)	83 619	78 908	80 098
595	Thunder Bay (Ont.)	125 562	121 986	122 907

Tableau A.2 (suite)

RMR	Nom géographique	1996	2001	2006
602	Winnipeg (Man.)	667 209	671 274	694 668
610	Brandon (Man.)	40 581	41 037	48 256
705	Régina (Sask.)	193 652	192 800	194 971
715	Moose Jaw (Sask.)	34 829	33 519	33 360
725	Saskatoon (Sask.)	219 056	225 927	233 923
745	Prince Albert (Sask.)	41 706	41 460	40 766
805	Medicine Hat (Alb.)	56 570	61 735	68 822
810	Lethbridge (Alb.)	63 053	67 374	95 196
825	Calgary (Alb.)	821 628	951 395	1 079 310
830	Red Deer (Alb.)	60 075	67 707	82 772
835	Edmonton (Alb.)	862 597	937 845	1 034 945
860	Wood Buffalo (Alb.)	36 124	42 602	52 643
913	Penticton (C.-B.)	41 276	41 574	43 313
915	Kelowna (C.-B.)	136 541	147 739	162 276
925	Kamloops (C.-B.)	84 914	86 491	92 882
930	Chilliwack (C.-B.)	66 254	69 776	80 892
932	Abbotsford (C.-B.)	136 480	147 370	159 020
933	Vancouver (C.-B.)	1 831 665	1 986 965	2 116 581
935	Victoria (C.-B.)	304 287	311 902	330 088
938	Nanaimo (C.-B.)	85 585	85 664	92 361
950	Williams Lake (C.-B.)	38 552	25 122	18 760
970	Prince George (C.-B.)	75 150	85 035	83 225

Source : recensement du Canada 1996, 2001 et 2006

Note : .. chiffres non disponibles pour les périodes spécifiées à cause de changements de frontière pendant le recensement de l'année 2001.

Tableau A.3
Quantité hebdomadaire de nourriture pour la famille de référence MPC,
Panier de provisions nutritif - Canada 1998 et 2008

	Format suggéré	Quantité hebdomadaire approximative d'achat	
		PPNC 1998	PPNC 2008
Produits laitiers			
Lait 2%	4 L	10.45 L	14 L
Yogourt aux fruits, 2% M.G.	500 g	230 g	920 g
Fromage cheddar, mi-fort	227 g	245 g	416 g
Fromage cheddar fondu en tranches	500 g	275 g	235 g
Mozzarella, 16,5% M.G.	227 g	365 g	479 g
Crème glacée, vanille, 10% M.G.	2 L	930 ml	..
Oeufs			
Catégorie A gros	12 oeufs	12 oeufs	14 oeufs
Viandes, volailles et poissons			
Bifteck de ronde	1 kg	500 g	400 g
Boeuf en cubes, sans os	1 kg	210 g	..
Boeuf, bifteck d'intérieur	1 kg	..	428 g
Boeuf haché, mi-maigre	1 kg	655 g	564 g
Côtelettes de porc, longe	1 kg	400 g	525 g
Cuisses de poulet, sans dos	1 kg	1.34 kg	1.8 kg
Saucisses fumées, boeuf et porc	450 g	165 g	..
Tranches de jambon, 11% M.G.	175 g	335 g	200 g
Filets de poisson surgelé	400 g	200 g	364 g
Saumon rose, en conserve	213 g	115 g	292 g
Thon, en conserve, dans l'eau	170 g	65 g	164 g
Substituts de viande			
Fèves au lard, sauce tomates, en conserve	398 ml	330 ml	87 ml
Petits haricots blancs, secs	454 g	80 g	..
Lentilles, sèches	1 kg	..	35 g
Beurre d'arachide	500 g	365 g	174 g
Arachides	450 g	..	255 g
Produits céréaliers			
Pain blanc, enrichi	675 g	1.4 kg	955 g
Pain, blé entier	675 g	1.4 kg	523 g
Pain à hot dog ou à hamburger	Paquet de 8	18 pains	318 g
Farine, tout usage	2.5 kg	655 g	573 g
Farine, blé entier	2.5 kg	165 g	526 g
Spaghetti, macaroni, enrichi	900 g	755 g	203 g
Riz blanc, grain long, blanc, précuit	900 g	550 g	242 g
Dîner de macaroni au fromage, sec	225 g	155 g	..
Gruau, régulier et cuisson rapide	1 kg	55 g	32 g
Flocons de maïs	675 g	345 g	..
Shreddies™	800 g	345 g	..
Céréales flocons de son avec raisins secs	750 g	..	627 g
Céréales d'avoine grillée	750 g	..	627 g
Biscuits soda	450 g	205 g	191 g
Biscuits thé social	400 g	455 g	191 g
Pita blé entier	675 g	..	438 g

Tableau A.3 (suite)

	Format suggéré	Quantité hebdomadaire approximative d'achat	
		PPNC 1998	PPNC 2008
Fruits agrume et tomates			
Oranges	1 kg	710 g	1.0 kg
Jus de pomme, en conserve, vitamine C ajoutée	1.36 L	1 L	731 ml
Jus d'orange concentré surgelé	355 ml	330 ml	191 ml
Tomates	1 kg	560 g	821 g
Tomates entières, en conserve	796 ml	240 ml	831 ml
Jus de tomates	1.36 L	165 ml	..
Jus cocktail de légume	1.36 L	..	366 ml
Autres fruits			
Pommes	1 kg	1.8 kg	1.3 kg
Bananes	1 kg	2.3 kg	1.6 kg
Raisin	1 kg	480 g	364 g
Poires	1 kg	755 g	230 g
Raisins secs, sans pépins	750 g	100 g	183 g
Salade de fruit et jus, en conserve	398 ml	335 ml	..
Pêches, en conserve dans du jus	540 ml	..	300 ml
Cantaloup	1 kg	..	1.3 g
Fraises, congelées non-sucrées	1 kg	..	1.8 g
Pommes de terre			
Pommes de terre, fraîches	4.54 kg	5.5 kg	1.7 kg
Frites, surgelées	1 kg	615 g	..
Autres légumes			
Broccoli	1 kg	585 g	1.1 kg
Chou	1 kg	255 g	282 g
Carottes, fraîches	Sac de 1,1 kg	885 g	644 g
Céleri	1 kg	345 g	506 g
Concombres	1 kg	455 g	565 g
Laitue, iceberg	1 kg	450 g	1.0 kg
Laitue, romaine	1 kg	595 g	512 g
Oignons	1 kg	740 g	688 g
Poivrons verts	1 kg	305 g	292 g
Navets (rutabagas)	1 kg	360 g	66 g
Macédoine de légumes, surgelés	1 kg	330 g	328 g
Mais en grains, en conserve	341 ml	565 ml	225 ml
Pois verts, en conserve	540 ml	215 ml	..
Haricots verts, congelés	1 kg	..	304 g
Pois verts, congelés	1 kg	..	152 g
Patates sucrées	1 kg	..	272 g
Champignons	1 kg	..	218 g
Matières grasses			
Margarine, molle, non hydrogénée	454 g	365 g	379 g
Beurre	454 g	190 g	..
Huile de colza (Canola)	1 L	230 ml	379 ml
Vinaigrette (de type mayonnaise, <35 % d'huile)	500 ml	195 ml	253 ml
Vinaigrette italienne	500 ml	..	253 ml
Sucre et sucreries			
Sucre, blanc	2 kg	845 g	..
Confiture de fraises	500 ml	155 ml	..
Note : .. Ces chiffres ne sont pas disponibles pour les périodes spécifiées car ils ne faisaient pas partie du PPNN spécifié.			

Tableau A.4
Produits alimentaires, valeur en janvier 2010 et les groupes de produits
correspondent de l'IPC au niveau des provinces

Nourriture	Indice des prix à la consommation (IPC), panier 2005
Patates sucrées	Légumes frais
Pita blé entier	Produits de boulangerie
Vinaigrette italienne	Autres produits alimentaires et boissons non alcoolisées
Fraises, congelées non-sucrées	Conserves de légumes et préparations à base de légumes
Céréales flocons de son avec raisins secs	Produits céréaliers (sauf produits pour bébé)
Céréales d'avoine grillée	Produits céréaliers (sauf produits pour bébé)
Lentilles sèches	Conserves de légumes et préparations à base de légumes

Tableau A.5
Élément “vêtements et chaussures” modifié (2005), fondé sur le niveau de vie acceptable (NVA)
de janvier 2001 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et du Winnipeg Harvest

Article	Quantité	Calendrier d'achat
Chaussures athlétiques, garçon	2	Chaque année
Chaussures athlétiques, fille	1	Chaque année
Chaussures athlétiques, homme	1	Chaque année
Chaussures athlétiques, femme	1	Chaque année
Chaussures, garçon	2	Chaque année
Chaussures, fille	2	Chaque année
Chaussures tout aller, homme	1	Chaque année
Chaussures de ville, qualité moyenne, homme	2	Tous les 3 ans
Chaussures tout aller, femme	2	Chaque année
Chaussures de ville, qualité moyenne, femme	1	Chaque année
Sandalettes d'été, garçon	1	Tous les 3 ans
Sandalettes d'été, fille	1	Tous les 3 ans
Sandalettes d'été, homme	1	Tous les 3 ans
Sandalettes d'été, femme	1	Tous les 3 ans
Bottes d'hiver, garçon	1	Chaque année
Bottes d'hiver, fille	1	Chaque année
Bottes de travail, homme	1	Tous les 3 ans
Bottes, femme	2	Tous les 3 ans
Bottes de caoutchouc, garçon	1	Chaque année
Bottes de caoutchouc, fille	1	Chaque année
Bottes de caoutchouc, homme	1	Chaque année
Bottes de caoutchouc, femme	1	Chaque année
Chaussettes, garçon	6	Chaque année
Chaussettes, fille	6	Chaque année
Chaussettes habillées, homme	2	Chaque année
Chaussettes sport, homme	4	Chaque année
Caleçon, garçon	7	Chaque année
Culotte, fille	7	Chaque année
Caleçon, homme	7	Chaque année
Culotte, femme	7	Chaque année
Soutien-gorge, femme	7	Chaque année
Camisole, femme	7	Chaque année
Bas-culotte, femme	3	Chaque année
Sous-vêtement long, homme	1	Tous les 2 ans
Sous-vêtement long, femme	1	Tous les 2 ans
Jean, garçon	3	Chaque année
Pantalon sport, garçon	3	Chaque année
Pantalon sport d'hiver, garçon	3	Chaque année
Pantalon habillé, garçon	1	Chaque année
Jeans, fille	3	Chaque année
Pantalon d'été, fille	2	Chaque année
Pantalon d'hiver, fille	2	Chaque année
Jeans, homme	2	Chaque année
Pantalon habillé/sport, homme	2	Chaque année
Pantalon d'été, femme	1	Chaque année
Pantalon d'hiver, femme	1	Chaque année
Veste, homme	1	Tous les 5 ans
Veste d'été, femme	1	Tous les 2 ans

Tableau A.5 (suite)

Article	Quantité	Calendrier d'achat
Veste d'hiver, femme	1	Tous les 2 ans
Jupe d'été, femme	1	Chaque année
Jupe d'hiver, femme	1	Chaque année
Robe, femme	2	Chaque année
Short, garçon	1	Chaque année
Short, fille	2	Chaque année
Short, homme	1	Tous les 2 ans
Short, femme	1	Tous les 2 ans
Chemise de tricot, garçon	2	Chaque année
Chemise habillée, garçon	2	Chaque année
T-shirt, fille	4	Chaque année
Chemise habillée, homme	2	Chaque année
Chemise de tricot, homme	1	Chaque année
Pull molletonné, homme	1	Chaque année
Chemisier, femme	3	Chaque année
Pull molletonné, femme	1	Chaque année
Robe d'été, fille	1	Chaque année
Jupe d'hiver, fille	1	Chaque année
Pull molletonné, garçon	2	Chaque année
Pull molletonné, fille	2	Chaque année
Pull, fille	1	Chaque année
Pull, homme	1	Tous les 2 ans
Pull, femme	1	Tous les 2 ans
Pyjama d'été, garçon	2	Chaque année
Vêtements de nuit d'hiver, garçon	2	Chaque année
Chemise de nuit d'été, fille	2	Chaque année
Vêtements de nuit d'hiver, fille	1	Chaque année
Chemise de nuit d'été, femme	1	Chaque année
Chemise de nuit d'hiver, femme	1	Chaque année
Maillot de bain, garçon	1	Chaque année
Maillot de bain, fille	1	Chaque année
Maillot de bain genre caleçon boxeur, homme	2	Tous les 3 ans
Maillot de bain, femme	1	Chaque année
Veste de ski, garçon	1	Chaque année
Veste de printemps, garçon	1	Chaque année
Combinaison de ski, fille	1	Chaque année
Manteau d'hiver, homme	1	Tous les 3 ans
Veste de golf, homme	1	Tous les 2 ans
Imperméable, homme	1	Tous les 3 ans
Veste de ski, homme	1	Tous les 3 ans
Manteau d'hiver, femme	1	Tous les 3 ans
Imperméable, femme	1	Tous les 3 ans
Imperméable, garçon	1	Chaque année
Imperméable, fille	1	Chaque année
Parapluie, homme/femme	1	Tous les 2 ans
Gants d'hiver, garçon	2	Chaque année
Gants d'hiver, fille	3	Chaque année
Gants, homme	1	Chaque année
Gants, femme	1	Chaque année
Ceinture, garçon	1	Chaque année

Tableau A.5 (suite)

Article	Quantité	Calendrier d'achat
Montre-bracelet, garçon	1	Tous les 2 ans
Montre-bracelet, fille	1	Tous les 2 ans
Portefeuille, homme	1	Tous les 3 ans
Montre-bracelet, homme	1	Tous les 3 ans
Ceinture, homme	1	Tous les 2 ans
Montre-bracelet, femme	1	Tous les 3 ans
Sac à main, femme	1	Tous les 2 ans
Chemise sport d'été, garçon	3	Chaque année
Veste de printemps, garçon	1	Chaque année

Tableau A.6
Villes pour lesquelles les tarifs de transport en commun sont recueillis, par région MPC

Région de MPC		Ville
Province	Région	
Terre-Neuve-et-Labrador	St-Jean	St-Jean
Nouvelle-Écosse	30 000 à 99 999	Sydney
		Halifax
	Halifax	Halifax
	Cape Breton	Sydney
Nouveau-Brunswick	Fredericton	Fredericton
	Saint-Jean	Saint-Jean
	Moncton	Moncton
Québec	30 000 à 99 999	Victoriaville
		Drummondville
		Shawinigan
		Granby
		St. Jean
	100 000 à 499 999	Chicoutimi/Jonquière
		Sherbrooke
		Trois-Rivières
	Québec	Gatineau
	Montréal	Québec
Montréal	Montréal	
Ontario	30 000 à 99 999	Sarnia
	100 000 à 499 999	Kingston
		St. Catharines
		Kitchener
		London
		Windsor
		Oshawa
		Sudbury
	Thunder Bay	
	Ottawa	Ottawa
Hamilton/Burlington	Hamilton / Burlington	
Toronto	Toronto	
Manitoba	Brandon	Brandon
	Winnipeg	Winnipeg
Saskatchewan	30 000 à 99 999	Moose Jaw
		Prince Albert
	Saskatoon	Saskatoon
	Régina	Régina
Alberta	30 000 à 99 999	Medicine Hat
		Wood Buffalo
		Lethbridge
		Red Deer
	Edmonton	Edmonton
Calgary	Calgary	
Colombie-Britannique	30 000 à 99 999	Kamloops
		Prince George
		Nanaimo
	100 000 à 499 999	Kelowna
		Abbotsford-Mission
		Victoria
Vancouver	Vancouver	

Tableau A.7
Villes dans lesquelles les articles de transportation privé sont recueillis, par région MPC

Région de MPC		Transportation privé
Province	Région	
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	Corner Brook
		Grand Falls
	moins de 30 000	Corner Brook
		Grand Falls
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	Charlottetown/Summerside
	moins de 30 000	Charlottetown/Summerside
	Charlottetown	Charlottetown/Summerside
Nouvelle-Écosse	régions rurales	Truro
	moins de 30 000	Truro
Nouveau-Brunswick	régions rurales	Bathurst
	moins de 30 000	Bathurst
	30 000 à 99 999	Bathurst
Québec	régions rurales	Chicoutimi/Jonquière
		Sherbrooke
		Trois-Rivières
	moins de 30 000	Chicoutimi/Jonquière
		Sherbrooke
		Trois-Rivières
Ontario	régions rurales	Sarnia
	moins de 30 000	Sarnia
Manitoba	régions rurales	Brandon
	moins de 30 000	Brandon
Saskatchewan	régions rurales	Moose Jaw
		Prince Albert
	moins de 30 000	Moose Jaw
		Prince Albert
Alberta	régions rurales	Lethbridge
	moins de 30 000	Lethbridge
Colombie-Britannique	régions rurales	Prince George
	moins de 30 000	Prince George

Tableau A.8
Articles utilisés dans le calcul du multiplicateur

Numérateur :
Téléphones et services téléphoniques
Achats de téléphones et matériel
Services téléphoniques
Services d'accès à Internet ¹
Fournitures ménagères
Produits de nettoyage ménagers
Articles en papier, emballages pour aliments
Autres fournitures ménagères
Meubles, ameublement, appareils électriques
Meubles
Carpettes, tapis et sous-tapis
Couvre-fenêtres et équipement ménager en matière textile
Climatiseurs d'appartement, humidificateurs et déshumidificateurs portatifs
Fours à micro-ondes et fours à convection
Petit appareils électriques pour la préparation des aliments
Machines à coudre, aspirateurs et autres appareils de nettoyage de tapis
Autres appareils et articles électriques
Accessoires et pièces pour gros appareils
Lampes et abat-jour
Ustensiles de cuisine et de cuisson non électriques
Articles de table, couverts et couteaux
Matériel de nettoyage non électrique
Autres équipements, pièces et accessoires ménagers
Entretien et réparations de meubles et d'équipement
Services liés à l'ameublement et à l'équipement
Soins personnels
Autres médicaments et produits pharmaceutiques
Soins personnels
Divertissement au foyer, sportifs et récréatifs
Matériel de sport et d'athlétisme
Jouets et véhicules pour enfants
Jeux électroniques et pièces connexes
Matériel et fournitures informatiques ²
Matériel et services de divertissement au foyer
Cinémas
Événements sportifs (comme spectateur)
Spectacles en salle
Admission aux musées et autres activités
Frais de location pour télédistribution (câble) et pour la diffusion par satellite
Bicyclettes, pièces et accessoires
Entretien et réparations de bicyclettes
Cotisations et droits pour établissements sportifs et récréatifs
Camps pour enfants
Matériel de lecture et fournitures
Matériel de lecture et autres imprimés
Fournitures pour l'éducation
Manuels

Tableau A.8 (suite)

Numérateur (suite) :
Autres
Frais de services bancaires
Contributions aux oeuvres de bienfaisance
Services postaux et autres services de communication
Bagage
Matériel de sécurité au foyer
Matériel et service photographiques
Dénominateur :
Aliments achetés au magasin
Vêtements, femmes et filles
Chaussures, femmes et filles
Accessoires, femmes et filles
Vêtements, hommes et garçons
Chaussures, hommes et garçons
Accessoires, hommes et garçons
Vêtements et couches en tissu pour enfants
Chaussures pour enfants
Service de blanchisserie et de nettoyage à sec
Buanderie et nettoyage à sec libre-service
Autres services vestimentaires
50 % Pension versée à des ménages privés
50 % Aliments achetés au restaurant
¹ Services d'accès à Internet a été inclus en 2005.
² Matériel et fournitures informatiques ont été inclus en 2005.

Tableau A.9
Seuils de MPC - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	23 884	24 365	24 760	24 938	25 730	26 569	27 621	28 356
	moins de 30 000	25 177	25 664	26 071	26 258	27 026	27 854	28 882	29 614
	St-Jean	23 514	24 169	24 640	25 086	25 601	26 354	27 782	28 245
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	22 641	23 387	23 832	24 090	24 969	26 026	27 229	27 582
	moins de 30 000	24 422	25 181	25 671	25 970	26 828	27 879	29 108	29 477
	Charlottetown	25 312	26 081	26 545	26 827	27 657	28 690	29 923	30 301
Nouvelle-Écosse	régions rurales	23 086	23 780	24 030	24 326	24 885	26 033	27 054	27 980
	moins de 30 000	24 785	25 490	25 818	26 192	26 793	28 009	29 073	29 991
	30 000 à 99 999	22 440	23 060	23 417	23 761	24 213	25 186	26 464	27 187
	Halifax	24 002	24 745	25 188	25 585	26 179	26 963	28 092	28 756
	Cape Breton	22 152	22 887	23 317	23 597	24 091	24 836	25 975	26 673
Nouveau-Brunswick	régions rurales	23 350	24 004	24 532	25 063	25 518	26 371	27 539	27 691
	moins de 30 000	24 652	25 322	25 847	26 376	26 798	27 723	28 873	29 037
	30 000 à 99 999	27 260	28 399	28 560
	Fredericton	22 962	23 629	24 314	24 869	25 420	26 494	27 932	28 515
	Saint-Jean	22 435	23 317	23 829	24 076	24 618	25 491	27 010	27 109
	Moncton	22 816	23 689	23 957	24 193	24 642	25 472	27 012	27 388
Québec	régions rurales	21 391	22 398	22 350	22 307	22 868	23 858	24 746	25 205
	moins de 30 000	22 413	23 420	23 372	23 319	23 869	24 850	25 733	26 186
	30 000 à 99 999	20 500	21 488	21 703	21 692	22 105	22 901	24 025	24 403
	100 000 à 499 999	21 052	22 102	22 224	22 262	22 794	23 642	24 749	25 154
	Québec	21 385	22 491	22 805	23 009	23 473	24 212	25 362	25 798
	Montréal	21 641	22 699	22 943	23 267	23 980	24 808	26 041	26 537
Ontario	régions rurales	22 109	22 920	23 082	23 349	24 326	25 492	26 314	26 326
	moins de 30 000	23 216	24 042	24 244	24 534	25 500	26 668	27 486	27 499
	30 000 à 99 999	21 244	22 145	22 538	22 772	23 708	25 007	26 029	25 636
	100 000 à 499 999	22 449	23 360	23 764	24 087	24 741	25 535	26 560	26 591
	Ottawa	24 829	25 786	26 116	26 224	26 742	27 592	28 449	28 432
	Hamilton/Burlington	21 654	22 362	23 087	23 442	24 106	24 841	26 068	26 000
	Toronto	24 802	25 792	26 420	26 782	27 326	28 047	29 163	29 509
Manitoba	régions rurales	21 253	22 164	22 419	22 987	23 478	24 411	25 043	25 855
	moins de 30 000	22 473	23 407	23 727	24 353	24 877	25 863	26 544	27 375
	Brandon	20 602	21 534	22 168	22 940	23 393	24 115	25 029	25 870
	Winnipeg	21 379	22 291	22 765	23 167	23 741	24 415	25 514	26 126
Saskatchewan	régions rurales	21 882	22 601	22 505	23 146	23 921	24 516	25 520	26 558
	moins de 30 000	22 795	23 524	23 467	24 137	24 917	25 533	26 554	27 550
	30 000 à 99 999	20 953	21 607	21 728	22 453	23 224	23 606	24 754	25 551
	Saskatoon	22 188	23 279	23 549	24 018	24 552	24 867	26 071	26 750
	Régina	21 613	22 243	22 752	23 194	23 789	24 226	25 406	26 270
Alberta	régions rurales	22 647	23 625	23 693	24 300	24 534	24 705	25 960	27 332
	moins de 30 000	24 058	25 081	25 247	25 934	26 200	26 422	27 666	29 078
	30 000 à 99 999	22 809	23 777	24 080	24 716	24 865	24 862	26 192	27 455
	Edmonton	22 781	23 627	24 022	24 569	24 974	25 606	26 967	27 759
	Calgary	23 468	24 517	25 140	25 839	26 042	26 774	28 068	29 281
Colombie-Britannique	régions rurales	25 070	24 520	24 121	23 900	25 101	25 692	26 329	26 886
	moins de 30 000	25 998	25 461	25 114	24 943	26 177	26 808	27 482	28 056
	30 000 à 99 999	23 960	23 335	23 191	23 139	24 297	24 732	25 640	26 011
	100 000 à 499 999	22 805	23 690	23 994	24 662	25 163	25 663	26 963	27 596
	Vancouver	24 167	24 955	25 332	25 738	26 209	26 823	28 002	28 418
.. indisponible pour cette période de référence									

Tableau A.10
Seuils de MPC - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	25 930	26 209	26 560	26 632	27 357	28 104	28 571	29 308
	moins de 30 000	26 656	26 731	27 083	27 155	27 876	28 619	29 081	29 820
	St-Jean	24 469	24 837	25 317	25 780	26 336	27 051	27 933	28 544
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	24 352	25 339	25 717	25 970	26 689	27 599	28 222	28 603
	moins de 30 000	25 436	26 011	26 424	26 713	27 464	28 405	29 074	29 465
	Charlottetown	26 214	27 031	27 450	27 747	28 498	29 439	30 124	30 527
Nouvelle-Écosse	régions rurales	25 714	26 325	26 656	27 087	27 522	28 713	29 211	29 967
	moins de 30 000	25 961	26 793	27 090	27 484	27 880	29 030	29 487	30 245
	30 000 à 99 999	23 863	24 518	24 856	25 203	25 645	26 526	27 277	28 012
	Halifax	25 139	26 016	26 494	26 952	27 608	28 375	29 073	29 761
	Cape Breton	23 138	23 607	24 062	24 396	24 937	25 662	26 360	27 037
Nouveau-Brunswick	régions rurales	25 019	25 769	26 358	26 940	27 321	28 176	28 684	28 893
	moins de 30 000	25 352	26 279	26 862	27 436	27 808	28 654	29 152	29 364
	Fredericton	24 660	25 448	26 109	26 646	27 201	28 178	29 015	29 681
	Saint-Jean	22 953	23 876	24 366	24 641	25 203	26 027	26 908	27 202
	Moncton	23 660	24 797	25 065	25 325	25 790	26 574	27 474	27 946
Québec	régions rurales	22 823	23 733	23 693	23 564	24 094	25 034	25 411	25 861
	moins de 30 000	22 921	23 937	23 878	23 729	24 239	25 157	25 513	25 964
	30 000 à 99 999	20 843	21 674	21 881	21 889	22 354	23 116	23 781	24 283
	100 000 à 499 999	21 458	22 324	22 360	22 300	22 745	23 434	23 975	24 492
	Québec	21 818	22 717	23 046	23 277	23 804	24 528	25 253	25 810
	Montréal	22 103	23 038	23 299	23 623	24 357	25 153	25 944	26 560
Ontario	régions rurales	25 226	25 556	25 908	26 205	27 107	28 235	28 594	28 440
	moins de 30 000	25 201	25 652	25 984	26 261	27 140	28 246	28 582	28 428
	30 000 à 99 999	23 169	23 634	24 022	24 234	25 067	26 135	26 681	26 478
	100 000 à 499 999	24 648	25 226	25 625	25 942	26 540	27 215	27 780	27 856
	Ottawa	26 612	27 524	27 943	28 133	28 705	29 522	29 966	30 032
	Hamilton/Burlington	23 854	24 494	25 221	25 565	26 180	26 810	27 601	27 538
	Toronto	27 131	28 526	29 187	29 537	30 074	30 714	31 399	31 729
Manitoba	régions rurales	22 660	23 657	24 034	24 687	25 166	26 131	26 431	27 192
	moins de 30 000	23 862	24 899	25 273	25 915	26 381	27 332	27 619	28 400
	Brandon	21 473	22 288	22 922	23 719	24 186	24 881	25 414	26 156
	Winnipeg	22 478	23 450	24 005	24 490	25 122	25 802	26 555	27 256
Saskatchewan	régions rurales	23 042	23 730	23 741	24 405	25 084	25 639	26 216	27 018
	moins de 30 000	24 025	24 708	24 732	25 402	26 082	26 640	27 224	28 047
	30 000 à 99 999	21 463	22 097	22 239	22 958	23 686	24 026	24 794	25 596
	Saskatoon	22 699	24 162	24 445	24 919	25 453	25 722	26 534	27 292
	Régina	22 247	23 291	23 798	24 232	24 816	25 199	26 001	26 835
Alberta	régions rurales	24 700	25 892	26 139	26 807	27 080	27 303	27 892	29 200
	moins de 30 000	25 910	27 062	27 377	28 102	28 417	28 682	29 332	30 729
	30 000 à 99 999	23 868	25 466	25 953	26 730	26 996	27 098	27 972	29 355
	Edmonton	23 762	24 945	25 483	26 125	26 603	27 281	28 150	29 215
	Calgary	24 371	26 592	27 274	27 958	28 178	28 849	29 579	30 951
Colombie-Britannique	régions rurales	28 255	27 772	27 489	27 372	28 179	28 627	28 652	29 219
	moins de 30 000	28 631	27 844	27 581	27 485	28 312	28 780	28 826	29 395
	30 000 à 99 999	26 771	25 494	25 458	25 505	26 346	26 715	27 049	27 575
	100 000 à 499 999	26 514	26 982	27 407	28 188	28 783	29 316	30 173	30 956
	Vancouver	27 670	28 446	28 901	29 379	29 909	30 477	31 175	31 768

Tableau A.11
Composante nourriture - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	7 397	7 430	7 826	7 843	8 034	8 161	8 465	8 765
	moins de 30 000	7 397	7 430	7 826	7 843	8 034	8 161	8 465	8 765
	St-Jean	7 135	7 266	7 588	7 693	7 806	7 967	8 279	8 521
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	6 652	6 831	7 099	7 137	7 296	7 542	7 914	8 150
	moins de 30 000	6 652	6 831	7 099	7 137	7 296	7 542	7 914	8 150
	Charlottetown	6 652	6 831	7 099	7 137	7 296	7 542	7 914	8 150
Nouvelle-Écosse	régions rurales	6 913	7 076	7 336	7 426	7 536	7 868	8 151	8 427
	moins de 30 000	6 913	7 076	7 336	7 426	7 536	7 868	8 151	8 427
	30 000 à 99 999	6 913	7 076	7 336	7 426	7 536	7 868	8 151	8 427
	Halifax	6 800	7 032	7 303	7 387	7 559	7 751	7 923	8 183
	Cape Breton	6 597	6 835	7 170	7 258	7 435	7 677	7 967	8 162
Nouveau-Brunswick	régions rurales	6 901	7 047	7 402	7 607	7 684	7 875	8 256	8 308
	moins de 30 000	6 901	7 047	7 402	7 607	7 684	7 875	8 256	8 308
	30 000 à 99 999	7 875	8 256	8 308
	Fredericton	6 816	6 921	7 273	7 374	7 449	7 712	8 015	8 255
	Saint-Jean	6 824	6 957	7 241	7 294	7 428	7 711	7 944	8 202
Moncton	6 691	6 956	7 110	7 136	7 192	7 437	7 685	7 861	
Québec	régions rurales	6 367	6 762	6 825	6 800	6 873	7 127	7 384	7 611
	moins de 30 000	6 367	6 762	6 825	6 800	6 873	7 127	7 384	7 611
	30 000 à 99 999	6 367	6 762	6 825	6 800	6 873	7 127	7 384	7 611
	100 000 à 499 999	6 367	6 762	6 825	6 800	6 873	7 127	7 384	7 611
	Québec	6 315	6 756	6 865	6 929	6 975	7 170	7 414	7 669
	Montréal	6 318	6 746	6 815	6 899	7 008	7 211	7 500	7 775
Ontario	régions rurales	5 823	6 109	6 306	6 366	6 641	7 029	7 322	7 216
	moins de 30 000	5 823	6 109	6 306	6 366	6 641	7 029	7 322	7 216
	30 000 à 99 999	5 823	6 109	6 306	6 366	6 641	7 029	7 322	7 216
	100 000 à 499 999	6 127	6 443	6 570	6 663	6 780	7 009	7 253	7 309
	Ottawa	6 594	6 937	7 055	7 008	7 062	7 319	7 371	7 409
	Hamilton/Burlington	5 598	5 827	6 148	6 213	6 326	6 526	6 929	6 903
	Toronto	6 067	6 408	6 674	6 694	6 793	7 009	7 284	7 343
Manitoba	régions rurales	6 232	6 596	6 888	7 257	7 298	7 487	7 610	7 883
	moins de 30 000	6 232	6 596	6 888	7 257	7 298	7 487	7 610	7 883
	Brandon	6 232	6 596	6 888	7 257	7 298	7 487	7 610	7 883
	Winnipeg	6 271	6 612	6 855	6 961	7 107	7 217	7 441	7 677
Saskatchewan	régions rurales	6 439	6 645	6 632	6 959	7 101	7 060	7 341	7 674
	moins de 30 000	6 439	6 645	6 632	6 959	7 101	7 060	7 341	7 674
	30 000 à 99 999	6 439	6 645	6 632	6 959	7 101	7 060	7 341	7 674
	Saskatoon	6 674	7 098	7 145	7 299	7 366	7 240	7 504	7 795
	Régina	6 418	6 589	6 780	6 912	7 040	7 037	7 334	7 628
Alberta	régions rurales	6 824	7 166	7 295	7 593	7 516	7 288	7 621	8 033
	moins de 30 000	6 824	7 166	7 295	7 593	7 516	7 288	7 621	8 033
	30 000 à 99 999	6 824	7 166	7 295	7 593	7 516	7 288	7 621	8 033
	Edmonton	6 572	6 846	6 961	7 109	7 134	7 228	7 522	7 750
	Calgary	6 492	6 836	7 077	7 249	7 231	7 356	7 667	7 971
Colombie-Britannique	régions rurales	8 004	7 461	7 383	7 278	7 787	7 837	7 922	8 139
	moins de 30 000	8 004	7 461	7 383	7 278	7 787	7 837	7 922	8 139
	30 000 à 99 999	8 004	7 461	7 383	7 278	7 787	7 837	7 922	8 139
	100 000 à 499 999	7 149	7 502	7 595	7 901	7 908	7 913	8 142	8 428
	Vancouver	7 031	7 257	7 476	7 669	7 758	7 799	8 049	8 275
.. indisponible pour une période de référence précise									

Tableau A.12
Composante nourriture - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	7 045	7 076	7 453	7 470	7 651	7 773	8 063	8 347
	moins de 30 000	7 045	7 076	7 453	7 470	7 651	7 773	8 063	8 347
	St-Jean	6 796	6 920	7 227	7 326	7 434	7 589	7 883	8 115
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	6 335	6 506	6 761	6 797	6 948	7 183	7 538	7 762
	moins de 30 000	6 335	6 506	6 761	6 797	6 948	7 183	7 538	7 762
	Charlottetown	6 335	6 506	6 761	6 797	6 948	7 183	7 538	7 762
Nouvelle-Écosse	régions rurales	6 584	6 739	6 987	7 072	7 177	7 492	7 761	8 026
	moins de 30 000	6 584	6 739	6 987	7 072	7 177	7 492	7 761	8 026
	30 000 à 99 999	6 584	6 739	6 987	7 072	7 177	7 492	7 761	8 026
	Halifax	6 476	6 697	6 955	7 035	7 199	7 381	7 546	7 793
	Cape Breton	6 283	6 509	6 829	6 912	7 081	7 312	7 586	7 773
Nouveau-Brunswick	régions rurales	6 573	6 711	7 050	7 245	7 318	7 500	7 864	7 913
	moins de 30 000	6 573	6 711	7 050	7 245	7 318	7 500	7 864	7 913
	Fredericton	6 491	6 591	6 927	7 023	7 094	7 345	7 632	7 862
	Saint-Jean	6 499	6 626	6 896	6 947	7 074	7 343	7 565	7 811
	Moncton	6 372	6 625	6 771	6 796	6 849	7 085	7 321	7 487
Québec	régions rurales	6 064	6 440	6 500	6 476	6 546	6 789	7 031	7 248
	moins de 30 000	6 064	6 440	6 500	6 476	6 546	6 789	7 031	7 248
	30 000 à 99 999	6 064	6 440	6 500	6 476	6 546	6 789	7 031	7 248
	100 000 à 499 999	6 064	6 440	6 500	6 476	6 546	6 789	7 031	7 248
	Québec	6 014	6 434	6 538	6 599	6 643	6 826	7 061	7 304
	Montréal	6 017	6 425	6 491	6 571	6 674	6 868	7 142	7 405
Ontario	régions rurales	5 546	5 818	6 006	6 063	6 325	6 696	6 974	6 872
	moins de 30 000	5 546	5 818	6 006	6 063	6 325	6 696	6 974	6 872
	30 000 à 99 999	5 546	5 818	6 006	6 063	6 325	6 696	6 974	6 872
	100 000 à 499 999	5 833	6 136	6 257	6 346	6 457	6 674	6 908	6 961
	Ottawa	6 280	6 606	6 719	6 674	6 726	6 971	7 021	7 056
	Hamilton/Burlington	5 331	5 550	5 856	5 917	6 025	6 215	6 600	6 574
	Toronto	5 778	6 102	6 356	6 376	6 470	6 675	6 939	6 993
Manitoba	régions rurales	5 935	6 282	6 560	6 912	6 951	7 130	7 249	7 508
	moins de 30 000	5 935	6 282	6 560	6 912	6 951	7 130	7 249	7 508
	Brandon	5 935	6 282	6 560	6 912	6 951	7 130	7 249	7 508
	Winnipeg	5 972	6 297	6 528	6 629	6 768	6 873	7 085	7 312
Saskatchewan	régions rurales	6 133	6 329	6 316	6 628	6 763	6 724	6 990	7 308
	moins de 30 000	6 133	6 329	6 316	6 628	6 763	6 724	6 990	7 308
	30 000 à 99 999	6 133	6 329	6 316	6 628	6 763	6 724	6 990	7 308
	Saskatoon	6 356	6 760	6 805	6 951	7 015	6 897	7 148	7 424
	Régina	6 112	6 275	6 457	6 582	6 704	6 699	6 984	7 265
Alberta	régions rurales	6 499	6 824	6 948	7 231	7 158	6 941	7 258	7 651
	moins de 30 000	6 499	6 824	6 948	7 231	7 158	6 941	7 258	7 651
	30 000 à 99 999	6 499	6 824	6 948	7 231	7 158	6 941	7 258	7 651
	Edmonton	6 259	6 520	6 630	6 770	6 794	6 884	7 165	7 381
	Calgary	6 183	6 511	6 740	6 904	6 886	7 008	7 302	7 592
Colombie-Britannique	régions rurales	7 623	7 106	7 032	6 932	7 205	7 205	7 205	7 406
	moins de 30 000	7 623	7 106	7 032	6 932	7 205	7 205	7 205	7 406
	30 000 à 99 999	7 623	7 106	7 032	6 932	7 205	7 205	7 205	7 406
	100 000 à 499 999	6 801	7 145	7 233	7 525	7 532	7 536	7 754	8 026
	Vancouver	6 697	6 912	7 120	7 304	7 389	7 430	7 665	7 881

Tableau A.13
Composante vestimentaire - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	2 529	2 593	2 502	2 485	2 478	2 502	2 538	2 511
	moins de 30 000	2 529	2 593	2 502	2 485	2 478	2 502	2 538	2 511
	St-Jean	2 529	2 593	2 502	2 485	2 478	2 502	2 538	2 511
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	2 569	2 620	2 639	2 622	2 658	2 642	2 643	2 511
	moins de 30 000	2 569	2 620	2 639	2 622	2 658	2 642	2 643	2 511
	Charlottetown	2 569	2 620	2 639	2 622	2 658	2 642	2 643	2 511
Nouvelle-Écosse	régions rurales	2 598	2 628	2 559	2 575	2 534	2 548	2 572	2 627
	moins de 30 000	2 598	2 628	2 559	2 575	2 534	2 548	2 572	2 627
	30 000 à 99 999	2 598	2 628	2 559	2 575	2 534	2 548	2 572	2 627
	Halifax	2 598	2 628	2 559	2 575	2 534	2 548	2 572	2 627
	Cape Breton	2 598	2 628	2 559	2 575	2 534	2 548	2 572	2 627
Nouveau-Brunswick	régions rurales	2 670	2 727	2 687	2 665	2 640	2 606	2 649	2 607
	moins de 30 000	2 670	2 727	2 687	2 665	2 640	2 606	2 649	2 607
	30 000 à 99 999	2 606	2 649	2 607
	Fredericton	2 670	2 727	2 687	2 665	2 640	2 606	2 649	2 607
	Saint-Jean	2 670	2 727	2 687	2 665	2 640	2 606	2 649	2 607
	Moncton	2 670	2 727	2 687	2 665	2 640	2 606	2 649	2 607
Québec	régions rurales	2 067	2 094	2 102	2 049	2 029	2 040	2 040	1 956
	moins de 30 000	2 067	2 094	2 102	2 049	2 029	2 040	2 040	1 956
	30 000 à 99 999	2 067	2 094	2 102	2 049	2 029	2 040	2 040	1 956
	100 000 à 499 999	2 067	2 094	2 102	2 049	2 029	2 040	2 040	1 956
	Québec	2 067	2 094	2 102	2 049	2 029	2 040	2 040	1 956
	Montréal	2 067	2 094	2 102	2 049	2 029	2 040	2 040	1 956
Ontario	régions rurales	2 330	2 321	2 281	2 228	2 235	2 203	2 121	2 003
	moins de 30 000	2 330	2 321	2 281	2 228	2 235	2 203	2 121	2 003
	30 000 à 99 999	2 330	2 321	2 281	2 228	2 235	2 203	2 121	2 003
	100 000 à 499 999	2 330	2 321	2 281	2 228	2 235	2 203	2 121	2 003
	Ottawa	2 330	2 321	2 281	2 228	2 235	2 203	2 121	2 003
	Hamilton/Burlington	2 330	2 321	2 281	2 228	2 235	2 203	2 121	2 003
	Toronto	2 143	2 134	2 098	2 049	2 055	2 021	2 004	2 009

Manitoba	régions rurales	2 106	2 104	2 084	2 102	2 077	2 088	2 093	2 108
	moins de 30 000	2 106	2 104	2 084	2 102	2 077	2 088	2 093	2 108
	Brandon	2 106	2 104	2 084	2 102	2 077	2 088	2 093	2 108
	Winnipeg	2 106	2 104	2 084	2 102	2 077	2 088	2 093	2 108
Saskatchewan	régions rurales	2 144	2 162	2 184	2 176	2 190	2 207	2 182	2 136
	moins de 30 000	2 144	2 162	2 184	2 176	2 190	2 207	2 182	2 136
	30 000 à 99 999	2 144	2 162	2 184	2 176	2 190	2 207	2 182	2 136
	Saskatoon	2 144	2 162	2 184	2 176	2 190	2 207	2 182	2 136
	Régina	2 144	2 162	2 184	2 176	2 190	2 207	2 182	2 136
Alberta	régions rurales	2 280	2 291	2 287	2 264	2 249	2 263	2 219	2 172
	moins de 30 000	2 280	2 291	2 287	2 264	2 249	2 263	2 219	2 172
	30 000 à 99 999	2 280	2 291	2 287	2 264	2 249	2 263	2 219	2 172
	Edmonton	2 280	2 291	2 287	2 264	2 249	2 263	2 219	2 172
	Calgary	2 280	2 291	2 287	2 264	2 249	2 263	2 219	2 172
Colombie-Britannique	régions rurales	2 231	2 241	2 241	2 217	2 229	2 236	2 305	2 247
	moins de 30 000	2 231	2 241	2 241	2 217	2 229	2 236	2 305	2 247
	30 000 à 99 999	2 231	2 241	2 241	2 217	2 229	2 236	2 305	2 247
	100 000 à 499 999	2 231	2 241	2 241	2 217	2 229	2 236	2 305	2 247
	Vancouver	2 231	2 241	2 241	2 217	2 229	2 236	2 305	2 247
.. indisponible pour cette période de référence									

Tableau A.14
Composante vestimentaire - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	2 513	2 577	2 487	2 470	2 462	2 489	2 538	2 530
	moins de 30 000	2 513	2 577	2 487	2 470	2 462	2 489	2 538	2 530
	St-Jean	2 513	2 577	2 487	2 470	2 462	2 489	2 538	2 530
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	2 572	2 622	2 641	2 625	2 661	2 639	2 643	2 503
	moins de 30 000	2 572	2 622	2 641	2 625	2 661	2 639	2 643	2 503
	Charlottetown	2 572	2 622	2 641	2 625	2 661	2 639	2 643	2 503
Nouvelle-Écosse	régions rurales	2 607	2 637	2 567	2 584	2 542	2 549	2 615	2 629
	moins de 30 000	2 607	2 637	2 567	2 584	2 542	2 549	2 615	2 629
	30 000 à 99 999	2 607	2 637	2 567	2 584	2 542	2 549	2 615	2 629
	Halifax	2 607	2 637	2 567	2 584	2 542	2 549	2 615	2 629
	Cape Breton	2 607	2 637	2 567	2 584	2 542	2 549	2 615	2 629
Nouveau-Brunswick	régions rurales	2 696	2 753	2 713	2 691	2 666	2 638	2 667	2 614
	moins de 30 000	2 696	2 753	2 713	2 691	2 666	2 638	2 667	2 614
	Fredericton	2 696	2 753	2 713	2 691	2 666	2 638	2 667	2 614
	Saint-Jean	2 696	2 753	2 713	2 691	2 666	2 638	2 667	2 614
	Moncton	2 696	2 753	2 713	2 691	2 666	2 638	2 667	2 614
Québec	régions rurales	2 068	2 095	2 103	2 050	2 030	2 038	2 041	1 976
	moins de 30 000	2 068	2 095	2 103	2 050	2 030	2 038	2 041	1 976
	30 000 à 99 999	2 068	2 095	2 103	2 050	2 030	2 038	2 041	1 976
	100 000 à 499 999	2 068	2 095	2 103	2 050	2 030	2 038	2 041	1 976
	Québec	2 068	2 095	2 103	2 050	2 030	2 038	2 041	1 976
	Montréal	2 068	2 095	2 103	2 050	2 030	2 038	2 041	1 976
Ontario	régions rurales	2 357	2 348	2 307	2 254	2 260	2 220	2 177	2 014
	moins de 30 000	2 357	2 348	2 307	2 254	2 260	2 220	2 177	2 014
	30 000 à 99 999	2 357	2 348	2 307	2 254	2 260	2 220	2 177	2 014
	100 000 à 499 999	2 357	2 348	2 307	2 254	2 260	2 220	2 177	2 014
	Ottawa	2 357	2 348	2 307	2 254	2 260	2 220	2 177	2 014
	Hamilton/Burlington	2 357	2 348	2 307	2 254	2 260	2 220	2 177	2 014
	Toronto	2 167	2 158	2 121	2 072	2 078	2 041	2 059	2 024
Manitoba	régions rurales	2 108	2 106	2 086	2 104	2 079	2 088	2 135	2 135
	moins de 30 000	2 108	2 106	2 086	2 104	2 079	2 088	2 135	2 135
	Brandon	2 108	2 106	2 086	2 104	2 079	2 088	2 135	2 135
	Winnipeg	2 108	2 106	2 086	2 104	2 079	2 088	2 135	2 135
Saskatchewan	régions rurales	2 131	2 149	2 170	2 162	2 176	2 190	2 224	2 178
	moins de 30 000	2 131	2 149	2 170	2 162	2 176	2 190	2 224	2 178
	30 000 à 99 999	2 131	2 149	2 170	2 162	2 176	2 190	2 224	2 178
	Saskatoon	2 131	2 149	2 170	2 162	2 176	2 190	2 224	2 178
	Régina	2 131	2 149	2 170	2 162	2 176	2 190	2 224	2 178
Alberta	régions rurales	2 269	2 280	2 275	2 253	2 238	2 262	2 233	2 172
	moins de 30 000	2 269	2 280	2 275	2 253	2 238	2 262	2 233	2 172
	30 000 à 99 999	2 269	2 280	2 275	2 253	2 238	2 262	2 233	2 172
	Edmonton	2 269	2 280	2 275	2 253	2 238	2 262	2 233	2 172
	Calgary	2 269	2 280	2 275	2 253	2 238	2 262	2 233	2 172
Colombie-Britannique	régions rurales	2 220	2 230	2 230	2 206	2 218	2 228	2 305	2 251
	moins de 30 000	2 220	2 230	2 230	2 206	2 218	2 228	2 305	2 251
	30 000 à 99 999	2 220	2 230	2 230	2 206	2 218	2 228	2 305	2 251
	100 000 à 499 999	2 220	2 230	2 230	2 206	2 218	2 228	2 305	2 251
	Vancouver	2 220	2 230	2 230	2 206	2 218	2 228	2 305	2 251

Tableau A.15
Composante Transport - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	4 162	4 229	4 114	4 164	4 333	4 530	4 340	4 509
	moins de 30 000	4 162	4 229	4 114	4 164	4 333	4 530	4 340	4 509
	St-Jean	1 847	1 915	1 917	2 013	2 015	2 030	2 190	2 190
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	3 843	3 970	3 865	3 892	4 050	4 247	4 059	4 147
	moins de 30 000	3 843	3 970	3 865	3 892	4 050	4 247	4 059	4 147
	Charlottetown	3 843	3 970	3 865	3 892	4 050	4 247	4 059	4 147
Nouvelle-Écosse	régions rurales	3 911	4 011	3 926	3 906	4 023	4 219	4 042	4 276
	moins de 30 000	3 911	4 011	3 926	3 906	4 023	4 219	4 042	4 276
	30 000 à 99 999	1 958	1 972	1 974	1 983	1 998	2 008	2 094	2 130
	Halifax	2 039	2 045	2 047	2 056	2 071	2 083	2 185	2 188
	Cape Breton	1 724	1 731	1 733	1 742	1 757	1 760	1 773	1 924
Nouveau-Brunswick	régions rurales	4 192	4 275	4 294	4 425	4 490	4 701	4 482	4 566
	moins de 30 000	4 192	4 275	4 294	4 425	4 490	4 701	4 482	4 566
	30 000 à 99 999	4 701	4 482	4 566
	Fredericton	1 693	1 832	1 833	1 975	1 983	2 116	2 138	2 296
	Saint-Jean	1 764	2 078	2 117	2 134	2 141	2 149	2 490	2 140
Moncton	1 598	1 673	1 674	1 712	1 748	1 772	2 108	2 176	
Québec	régions rurales	3 877	3 949	3 786	3 755	3 925	4 133	4 001	4 124
	moins de 30 000	3 877	3 949	3 786	3 755	3 925	4 133	4 001	4 124
	30 000 à 99 999	1 503	1 555	1 653	1 665	1 698	1 723	1 833	1 878
	100 000 à 499 999	1 857	1 973	1 947	1 978	2 102	2 148	2 209	2 281
	Québec	1 916	2 004	2 079	2 112	2 199	2 222	2 334	2 377
	Montréal	1 627	1 681	1 727	1 817	2 019	2 089	2 173	2 230
Ontario	régions rurales	4 247	4 322	4 161	4 257	4 410	4 583	4 415	4 712
	moins de 30 000	4 247	4 322	4 161	4 257	4 410	4 583	4 415	4 712
	30 000 à 99 999	2 029	2 176	2 177	2 189	2 289	2 568	2 579	2 467
	100 000 à 499 999	2 217	2 305	2 412	2 433	2 495	2 519	2 603	2 623
	Ottawa	2 165	2 215	2 255	2 303	2 359	2 413	2 683	2 674
	Hamilton/Burlington	2 124	2 159	2 245	2 334	2 401	2 410	2 421	2 479
	Toronto	3 128	3 220	3 306	3 493	3 502	3 511	3 556	3 646
Manitoba	régions rurales	4 264	4 371	4 225	4 086	4 285	4 542	4 372	4 548
	moins de 30 000	4 264	4 371	4 225	4 086	4 285	4 542	4 372	4 548
	Brandon	1 496	1 582	1 745	1 758	1 916	1 934	2 028	2 210
	Winnipeg	2 076	2 181	2 248	2 308	2 375	2 447	2 518	2 518
Saskatchewan	régions rurales	4 315	4 416	4 262	4 218	4 384	4 610	4 499	4 635
	moins de 30 000	4 315	4 416	4 262	4 218	4 384	4 610	4 499	4 635
	30 000 à 99 999	1 665	1 687	1 697	1 706	1 891	1 894	1 927	1 943
	Saskatoon	1 698	1 771	1 848	1 915	2 017	2 120	2 260	2 228
	Régina	1 690	1 734	1 798	1 865	1 913	1 920	1 971	2 084
Alberta	régions rurales	3 584	3 696	3 573	3 626	3 748	3 959	3 826	4 017
	moins de 30 000	3 584	3 696	3 573	3 626	3 748	3 959	3 826	4 017
	30 000 à 99 999	1 737	1 773	1 787	1 808	1 853	1 873	1 905	1 966
	Edmonton	2 053	2 086	2 126	2 217	2 259	2 280	2 299	2 165
	Calgary	1 802	1 889	2 015	2 297	2 307	2 470	2 490	2 609
Colombie-Britannique	régions rurales	4 099	4 222	4 077	4 075	4 200	4 450	4 306	4 514
	moins de 30 000	4 099	4 222	4 077	4 075	4 200	4 450	4 306	4 514
	30 000 à 99 999	1 690	1 720	1 723	1 790	1 795	1 808	1 858	1 857
	100 000 à 499 999	1 574	1 614	1 696	1 706	1 803	1 865	1 959	2 087
	Vancouver	2 001	2 148	2 151	2 155	2 160	2 356	2 375	2 378
.. indisponible pour cette période de référence									

Tableau A.16
Composante Transport - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	3 955	4 059	3 928	3 856	4 002	4 200	4 013	4 055
	moins de 30 000	3 955	4 059	3 928	3 856	4 002	4 200	4 013	4 055
	St-Jean	1 451	1 517	1 519	1 593	1 595	1 610	1 734	1 734
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	3 612	3 767	3 643	3 675	3 761	3 948	3 710	3 703
	moins de 30 000	3 612	3 767	3 643	3 675	3 761	3 948	3 710	3 703
	Charlottetown	3 612	3 767	3 643	3 675	3 761	3 948	3 710	3 703
Nouvelle-Écosse	régions rurales	3 909	4 048	3 997	4 041	3 998	4 260	4 018	4 069
	moins de 30 000	3 909	4 048	3 997	4 041	3 998	4 260	4 018	4 069
	30 000 à 99 999	1 490	1 503	1 505	1 514	1 529	1 537	1 604	1 631
	Halifax	1 560	1 566	1 569	1 577	1 592	1 602	1 681	1 684
	Cape Breton	1 286	1 293	1 295	1 304	1 319	1 323	1 335	1 444
Nouveau-Brunswick	régions rurales	3 917	4 038	4 125	4 279	4 264	4 519	4 236	4 231
	moins de 30 000	3 917	4 038	4 125	4 279	4 264	4 519	4 236	4 231
	Fredericton	1 344	1 448	1 449	1 562	1 570	1 673	1 695	1 816
	Saint-Jean	1 340	1 611	1 641	1 658	1 666	1 673	1 935	1 672
	Moncton	1 230	1 268	1 269	1 301	1 330	1 349	1 599	1 648
Québec	régions rurales	3 739	3 829	3 668	3 557	3 668	3 884	3 699	3 691
	moins de 30 000	3 739	3 829	3 668	3 557	3 668	3 884	3 699	3 691
	30 000 à 99 999	1 169	1 212	1 282	1 291	1 320	1 342	1 427	1 463
	100 000 à 499 999	1 396	1 496	1 476	1 500	1 595	1 631	1 681	1 733
	Québec	1 476	1 551	1 607	1 632	1 701	1 721	1 810	1 843
	Montréal	1 320	1 365	1 401	1 472	1 634	1 691	1 762	1 810
Ontario	régions rurales	3 912	3 990	3 930	3 997	4 101	4 315	4 102	4 163
	moins de 30 000	3 912	3 990	3 930	3 997	4 101	4 315	4 102	4 163
	30 000 à 99 999	1 392	1 516	1 517	1 529	1 599	1 788	1 799	1 807
	100 000 à 499 999	1 645	1 713	1 792	1 810	1 856	1 876	1 943	1 952
	Ottawa	1 579	1 609	1 637	1 674	1 716	1 757	1 949	1 957
	Hamilton/Burlington	1 584	1 599	1 661	1 728	1 779	1 788	1 799	1 807
	Toronto	2 316	2 379	2 441	2 579	2 589	2 598	2 633	2 641
Manitoba	régions rurales	4 113	4 236	4 127	4 006	4 151	4 448	4 301	4 348
	moins de 30 000	4 113	4 236	4 127	4 006	4 151	4 448	4 301	4 348
	Brandon	1 200	1 271	1 398	1 408	1 531	1 548	1 622	1 622
	Winnipeg	1 601	1 682	1 733	1 778	1 829	1 885	1 940	1 940
Saskatchewan	régions rurales	3 995	4 077	3 982	3 951	4 052	4 284	4 139	4 181
	moins de 30 000	3 995	4 077	3 982	3 951	4 052	4 284	4 139	4 181
	30 000 à 99 999	1 286	1 292	1 302	1 309	1 447	1 449	1 475	1 491
	Saskatoon	1 272	1 327	1 385	1 434	1 507	1 582	1 684	1 700
	Régina	1 308	1 335	1 385	1 435	1 471	1 477	1 516	1 604
Alberta	régions rurales	3 517	3 645	3 484	3 441	3 508	3 671	3 463	3 536
	moins de 30 000	3 517	3 645	3 484	3 441	3 508	3 671	3 463	3 536
	30 000 à 99 999	1 319	1 341	1 351	1 367	1 402	1 418	1 443	1 462
	Edmonton	1 488	1 501	1 530	1 594	1 626	1 641	1 660	1 661
	Calgary	1 392	1 465	1 560	1 772	1 782	1 905	1 924	2 045
Colombie-Britannique	régions rurales	3 934	4 065	3 917	3 904	3 973	4 160	3 992	4 044
	moins de 30 000	3 934	4 065	3 917	3 904	3 973	4 160	3 992	4 044
	30 000 à 99 999	1 353	1 361	1 363	1 416	1 421	1 433	1 477	1 477
	100 000 à 499 999	1 264	1 284	1 349	1 358	1 434	1 483	1 560	1 660
	Vancouver	1 592	1 713	1 716	1 720	1 725	1 879	1 899	1 898

Tableau A.17
Composante logement - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	3 149	3 203	3 316	3 440	3 626	3 748	3 881	3 931
	moins de 30 000	4 443	4 503	4 627	4 760	4 922	5 034	5 142	5 190
	St-Jean	5 531	5 598	5 792	5 991	6 201	6 367	6 521	6 570
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	3 402	3 450	3 626	3 819	4 092	4 311	4 558	4 606
	moins de 30 000	5 182	5 244	5 465	5 699	5 951	6 163	6 438	6 501
	Charlottetown	6 072	6 144	6 340	6 556	6 780	6 974	7 252	7 325
Nouvelle-Écosse	régions rurales	3 295	3 375	3 500	3 634	3 839	3 947	4 107	4 181
	moins de 30 000	4 994	5 085	5 288	5 501	5 747	5 923	6 127	6 193
	30 000 à 99 999	4 601	4 693	4 839	4 993	5 192	5 311	5 466	5 534
	Halifax	6 273	6 379	6 592	6 808	7 046	7 214	7 404	7 476
	Cape Breton	5 076	5 169	5 258	5 352	5 482	5 536	5 622	5 694
Nouveau-Brunswick	régions rurales	3 178	3 217	3 308	3 397	3 575	3 692	3 830	3 847
	moins de 30 000	4 480	4 535	4 623	4 710	4 855	5 044	5 164	5 193
	30 000 à 99 999	4 581	4 690	4 716
	Fredericton	5 432	5 497	5 768	6 045	6 381	6 680	6 993	7 034
	Saint-Jean	4 820	4 879	5 053	5 227	5 457	5 646	5 844	5 879
	Moncton	5 589	5 657	5 843	6 032	6 272	6 474	6 683	6 723
Québec	régions rurales	3 431	3 487	3 585	3 700	3 894	4 001	4 131	4 185
	moins de 30 000	4 454	4 509	4 607	4 712	4 895	4 993	5 117	5 165
	30 000 à 99 999	4 914	4 970	5 070	5 176	5 358	5 454	5 578	5 629
	100 000 à 499 999	5 113	5 168	5 298	5 432	5 643	5 770	5 925	5 976
	Québec	5 474	5 536	5 679	5 829	6 053	6 193	6 360	6 421
	Montréal	6 014	6 083	6 254	6 432	6 684	6 852	7 048	7 120
Ontario	régions rurales	4 250	4 356	4 512	4 667	4 910	5 074	5 250	5 333
	moins de 30 000	5 357	5 478	5 673	5 852	6 084	6 250	6 422	6 506
	30 000 à 99 999	5 602	5 726	5 952	6 158	6 413	6 604	6 801	6 887
	100 000 à 499 999	6 112	6 248	6 500	6 731	7 006	7 215	7 429	7 521
	Ottawa	7 764	7 929	8 195	8 419	8 666	8 847	9 031	9 135
	Hamilton/Burlington	6 293	6 436	6 697	6 940	7 232	7 458	7 691	7 791
	Toronto	7 966	8 140	8 395	8 615	8 865	9 047	9 232	9 345
Manitoba	régions rurales	3 068	3 096	3 140	3 192	3 344	3 445	3 565	3 660
	moins de 30 000	4 288	4 339	4 447	4 558	4 743	4 897	5 065	5 181
	Brandon	5 185	5 253	5 368	5 474	5 628	5 757	5 894	6 013
	Winnipeg	5 316	5 385	5 517	5 648	5 840	6 008	6 188	6 325
Saskatchewan	régions rurales	3 236	3 305	3 450	3 596	3 830	4 010	4 232	4 598
	moins de 30 000	4 149	4 229	4 412	4 587	4 826	5 027	5 266	5 590
	30 000 à 99 999	4 957	5 041	5 238	5 415	5 626	5 816	6 037	6 282
	Saskatoon	5 768	5 864	6 047	6 201	6 380	6 541	6 734	6 983
	Régina	5 627	5 725	5 913	6 077	6 273	6 449	6 658	6 941
Alberta	régions rurales	3 862	3 952	4 041	4 130	4 278	4 363	4 786	5 292
	moins de 30 000	5 273	5 408	5 596	5 764	5 944	6 081	6 492	7 038
	30 000 à 99 999	5 872	6 027	6 214	6 364	6 504	6 606	6 938	7 465
	Edmonton	5 949	6 105	6 378	6 620	6 852	7 047	7 493	8 070
	Calgary	7 020	7 207	7 413	7 574	7 709	7 804	8 148	8 758
Colombie-Britannique	régions rurales	3 882	3 907	3 895	3 890	3 969	3 964	3 992	4 028
	moins de 30 000	4 810	4 848	4 888	4 932	5 045	5 080	5 145	5 198
	30 000 à 99 999	5 181	5 224	5 319	5 413	5 569	5 647	5 751	5 810
	100 000 à 499 999	5 570	5 616	5 794	5 975	6 223	6 389	6 585	6 655
	Vancouver	6 701	6 761	6 876	6 991	7 166	7 255	7 373	7 456
.. indisponible pour cette période de référence									

Tableau A.18
Composante logement - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	5 835	5 843	5 983	6 125	6 250	6 325	6 398	6 422
	moins de 30 000	6 560	6 365	6 506	6 648	6 769	6 840	6 908	6 934
	St-Jean	7 298	7 277	7 527	7 778	8 003	8 178	8 348	8 381
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	5 698	6 152	6 325	6 512	6 676	6 826	7 072	7 128
	moins de 30 000	6 783	6 824	7 032	7 255	7 451	7 632	7 924	7 990
	Charlottetown	7 561	7 844	8 058	8 289	8 485	8 666	8 974	9 052
Nouvelle-Écosse	régions rurales	6 285	6 438	6 656	6 871	7 086	7 253	7 419	7 451
	moins de 30 000	6 532	6 906	7 090	7 268	7 444	7 570	7 695	7 729
	30 000 à 99 999	6 853	7 176	7 348	7 514	7 678	7 789	7 899	7 934
	Halifax	8 241	8 682	8 975	9 262	9 541	9 763	9 987	10 034
	Cape Breton	6 840	6 864	7 028	7 185	7 342	7 447	7 551	7 584
Nouveau-Brunswick	régions rurales	5 452	5 743	5 880	6 017	6 171	6 291	6 408	6 437
	moins de 30 000	5 785	6 253	6 384	6 513	6 658	6 769	6 876	6 908
	Fredericton	7 803	8 215	8 513	8 812	9 124	9 404	9 678	9 729
	Saint-Jean	6 087	6 421	6 630	6 838	7 064	7 257	7 446	7 482
	Moncton	7 118	7 687	7 910	8 132	8 367	8 570	8 766	8 811
Québec	régions rurales	5 351	5 486	5 615	5 725	5 921	6 029	6 172	6 201
	moins de 30 000	5 449	5 690	5 800	5 890	6 066	6 152	6 274	6 304
	30 000 à 99 999	5 942	6 044	6 189	6 316	6 529	6 653	6 814	6 851
	100 000 à 499 999	6 329	6 410	6 474	6 518	6 645	6 682	6 754	6 790
	Québec	6 692	6 758	6 965	7 157	7 434	7 623	7 852	7 901
	Montréal	7 129	7 280	7 503	7 710	8 002	8 206	8 452	8 509
Ontario	régions rurales	7 970	7 771	8 053	8 276	8 486	8 647	8 817	8 893
	moins de 30 000	7 945	7 867	8 129	8 332	8 519	8 658	8 805	8 881
	30 000 à 99 999	8 433	8 323	8 580	8 773	8 948	9 074	9 207	9 287
	100 000 à 499 999	9 175	9 181	9 488	9 726	9 940	10 104	10 275	10 366
	Ottawa	10 449	10 789	11 187	11 504	11 790	12 021	12 261	12 373
	Hamilton/Burlington	9 289	9 553	9 887	10 150	10 388	10 573	10 767	10 863
	Toronto	11 399	12 193	12 547	12 807	13 027	13 186	13 353	13 477
Manitoba	régions rurales	4 965	5 251	5 425	5 578	5 742	5 893	6 056	6 149
	moins de 30 000	6 167	6 493	6 664	6 806	6 957	7 094	7 244	7 357
	Brandon	6 691	6 847	7 042	7 208	7 382	7 543	7 718	7 839
	Winnipeg	7 233	7 573	7 843	8 083	8 330	8 567	8 822	8 961
Saskatchewan	régions rurales	5 092	5 331	5 545	5 729	5 913	6 085	6 294	6 414
	moins de 30 000	6 075	6 309	6 536	6 726	6 911	7 086	7 302	7 443
	30 000 à 99 999	6 223	6 483	6 723	6 924	7 120	7 307	7 536	7 682
	Saskatoon	7 096	7 785	8 027	8 219	8 401	8 574	8 796	8 968
	Régina	7 019	7 725	7 962	8 149	8 326	8 495	8 712	8 883
Alberta	régions rurales	6 377	6 868	7 206	7 479	7 680	7 867	8 171	8 658
	moins de 30 000	7 587	8 038	8 444	8 774	9 017	9 246	9 611	10 187
	30 000 à 99 999	7 744	8 746	9 153	9 476	9 702	9 915	10 271	10 887
	Edmonton	7 874	8 578	9 037	9 416	9 701	9 973	10 391	11 015
	Calgary	8 707	10 276	10 614	10 847	10 964	11 065	11 321	12 002
Colombie-Britannique	régions rurales	7 699	7 935	8 058	8 160	8 268	8 308	8 370	8 456
	moins de 30 000	8 075	8 007	8 150	8 273	8 401	8 461	8 544	8 632
	30 000 à 99 999	8 796	8 361	8 581	8 781	8 987	9 123	9 282	9 379
	100 000 à 499 999	10 016	9 861	10 207	10 529	10 858	11 107	11 382	11 504
	Vancouver	11 020	11 289	11 524	11 728	11 935	12 054	12 198	12 329

Tableau A.19
Composante autres dépenses - base de 2008, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	6 647	6 911	7 002	7 006	7 259	7 627	8 396	8 639
	moins de 30 000	6 647	6 911	7 002	7 006	7 259	7 627	8 396	8 639
	St-Jean	6 471	6 797	6 841	6 905	7 101	7 488	8 254	8 452
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	6 175	6 516	6 602	6 620	6 874	7 285	8 056	8 168
	moins de 30 000	6 175	6 516	6 602	6 620	6 874	7 285	8 056	8 168
	Charlottetown	6 175	6 516	6 602	6 620	6 874	7 285	8 056	8 168
Nouvelle-Écosse	régions rurales	6 369	6 691	6 709	6 784	6 954	7 450	8 182	8 469
	moins de 30 000	6 369	6 691	6 709	6 784	6 954	7 450	8 182	8 469
	30 000 à 99 999	6 369	6 691	6 709	6 784	6 954	7 450	8 182	8 469
	Halifax	6 293	6 660	6 686	6 758	6 970	7 367	8 008	8 282
	Cape Breton	6 157	6 524	6 596	6 671	6 884	7 314	8 042	8 266
Nouveau-Brunswick	régions rurales	6 409	6 739	6 840	6 968	7 129	7 497	8 321	8 363
	moins de 30 000	6 409	6 739	6 840	6 968	7 129	7 497	8 321	8 363
	30 000 à 99 999	7 497	8 321	8 363
	Fredericton	6 352	6 652	6 753	6 810	6 967	7 380	8 137	8 322
	Saint-Jean	6 358	6 677	6 731	6 756	6 952	7 380	8 083	8 281
	Moncton	6 269	6 676	6 642	6 649	6 789	7 184	7 886	8 020
Québec	régions rurales	5 648	6 106	6 052	6 003	6 147	6 557	7 191	7 330
	moins de 30 000	5 648	6 106	6 052	6 003	6 147	6 557	7 191	7 330
	30 000 à 99 999	5 648	6 106	6 052	6 003	6 147	6 557	7 191	7 330
	100 000 à 499 999	5 648	6 106	6 052	6 003	6 147	6 557	7 191	7 330
	Québec	5 613	6 102	6 080	6 090	6 218	6 588	7 214	7 374
	Montréal	5 615	6 095	6 046	6 070	6 240	6 617	7 280	7 456
Ontario	régions rurales	5 460	5 812	5 822	5 830	6 129	6 604	7 206	7 063
	moins de 30 000	5 460	5 812	5 822	5 830	6 129	6 604	7 206	7 063
	30 000 à 99 999	5 460	5 812	5 822	5 830	6 129	6 604	7 206	7 063
	100 000 à 499 999	5 663	6 043	6 001	6 031	6 225	6 589	7 153	7 134
	Ottawa	5 976	6 383	6 330	6 266	6 420	6 811	7 243	7 211
	Hamilton/Burlington	5 309	5 618	5 715	5 726	5 912	6 244	6 906	6 823
	Toronto	5 498	5 889	5 947	5 931	6 110	6 459	7 087	7 165
Manitoba	régions rurales	5 583	5 998	6 083	6 349	6 474	6 849	7 404	7 655
	moins de 30 000	5 583	5 998	6 083	6 349	6 474	6 849	7 404	7 655
	Brandon	5 583	5 998	6 083	6 349	6 474	6 849	7 404	7 655
	Winnipeg	5 610	6 009	6 061	6 148	6 342	6 656	7 275	7 497
Saskatchewan	régions rurales	5 748	6 072	5 977	6 197	6 416	6 629	7 267	7 516
	moins de 30 000	5 748	6 072	5 977	6 197	6 416	6 629	7 267	7 516
	30 000 à 99 999	5 748	6 072	5 977	6 197	6 416	6 629	7 267	7 516
	Saskatoon	5 905	6 385	6 325	6 428	6 599	6 757	7 391	7 609
	Régina	5 733	6 034	6 078	6 165	6 374	6 612	7 261	7 481
Alberta	régions rurales	6 096	6 520	6 497	6 687	6 743	6 832	7 509	7 819
	moins de 30 000	6 096	6 520	6 497	6 687	6 743	6 832	7 509	7 819
	30 000 à 99 999	6 096	6 520	6 497	6 687	6 743	6 832	7 509	7 819
	Edmonton	5 928	6 300	6 270	6 358	6 479	6 789	7 433	7 602
	Calgary	5 874	6 293	6 349	6 453	6 546	6 880	7 544	7 771
Colombie-Britannique	régions rurales	6 854	6 689	6 525	6 441	6 916	7 205	7 804	7 957
	moins de 30 000	6 854	6 689	6 525	6 441	6 916	7 205	7 804	7 957
	30 000 à 99 999	6 854	6 689	6 525	6 441	6 916	7 205	7 804	7 957
	100 000 à 499 999	6 281	6 718	6 669	6 864	7 000	7 259	7 972	8 179
	Vancouver	6 202	6 549	6 588	6 706	6 896	7 178	7 901	8 062
.. indisponible pour cette période de référence									

Tableau A.20
Composante autres dépenses - base de 2000, par région MPC, 2000 à 2007

Région de MPC		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Province	Région	\$							
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	6 582	6 654	6 709	6 711	6 992	7 317	7 559	7 954
	moins de 30 000	6 582	6 654	6 709	6 711	6 992	7 317	7 559	7 954
	St-Jean	6 411	6 546	6 557	6 613	6 842	7 185	7 430	7 784
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	6 134	6 292	6 347	6 361	6 643	7 003	7 259	7 507
	moins de 30 000	6 134	6 292	6 347	6 361	6 643	7 003	7 259	7 507
	Charlottetown	6 134	6 292	6 347	6 361	6 643	7 003	7 259	7 507
Nouvelle-Écosse	régions rurales	6 329	6 463	6 449	6 519	6 719	7 159	7 398	7 792
	moins de 30 000	6 329	6 463	6 449	6 519	6 719	7 159	7 398	7 792
	30 000 à 99 999	6 329	6 463	6 449	6 519	6 719	7 159	7 398	7 792
	Halifax	6 255	6 434	6 428	6 494	6 734	7 080	7 244	7 621
	Cape Breton	6 122	6 304	6 343	6 411	6 653	7 031	7 273	7 607
Nouveau-Brunswick	régions rurales	6 383	6 524	6 590	6 708	6 902	7 228	7 509	7 698
	moins de 30 000	6 383	6 524	6 590	6 708	6 902	7 228	7 509	7 698
	Fredericton	6 326	6 441	6 507	6 558	6 747	7 118	7 343	7 660
	Saint-Jean	6 332	6 465	6 486	6 507	6 733	7 116	7 295	7 623
	Moncton	6 245	6 464	6 402	6 405	6 578	6 932	7 121	7 386
Québec	régions rurales	5 600	5 883	5 807	5 756	5 929	6 294	6 468	6 745
	moins de 30 000	5 600	5 883	5 807	5 756	5 929	6 294	6 468	6 745
	30 000 à 99 999	5 600	5 883	5 807	5 756	5 929	6 294	6 468	6 745
	100 000 à 499 999	5 600	5 883	5 807	5 756	5 929	6 294	6 468	6 745
	Québec	5 566	5 879	5 833	5 839	5 996	6 320	6 489	6 786
	Montréal	5 568	5 873	5 801	5 820	6 017	6 350	6 547	6 860
Ontario	régions rurales	5 442	5 629	5 612	5 615	5 935	6 357	6 524	6 498
	moins de 30 000	5 442	5 629	5 612	5 615	5 935	6 357	6 524	6 498
	30 000 à 99 999	5 442	5 629	5 612	5 615	5 935	6 357	6 524	6 498
	100 000 à 499 999	5 640	5 848	5 781	5 806	6 027	6 341	6 477	6 563
	Ottawa	5 948	6 172	6 093	6 027	6 213	6 553	6 558	6 632
	Hamilton/Burlington	5 294	5 444	5 510	5 516	5 728	6 014	6 258	6 280
	Toronto	5 471	5 694	5 722	5 703	5 910	6 214	6 415	6 594
Manitoba	régions rurales	5 539	5 782	5 836	6 087	6 243	6 572	6 690	7 052
	moins de 30 000	5 539	5 782	5 836	6 087	6 243	6 572	6 690	7 052
	Brandon	5 539	5 782	5 836	6 087	6 243	6 572	6 690	7 052
	Winnipeg	5 564	5 792	5 815	5 896	6 116	6 389	6 573	6 908
Saskatchewan	régions rurales	5 691	5 844	5 728	5 935	6 180	6 356	6 569	6 937
	moins de 30 000	5 691	5 844	5 728	5 935	6 180	6 356	6 569	6 937
	30 000 à 99 999	5 691	5 844	5 728	5 935	6 180	6 356	6 569	6 937
	Saskatoon	5 844	6 141	6 058	6 153	6 354	6 479	6 682	7 022
	Régina	5 677	5 807	5 824	5 904	6 139	6 338	6 565	6 905
Alberta	régions rurales	6 038	6 275	6 226	6 403	6 496	6 562	6 767	7 183
	moins de 30 000	6 038	6 275	6 226	6 403	6 496	6 562	6 767	7 183
	30 000 à 99 999	6 038	6 275	6 226	6 403	6 496	6 562	6 767	7 183
	Edmonton	5 873	6 066	6 011	6 092	6 244	6 521	6 701	6 986
	Calgary	5 820	6 060	6 085	6 182	6 308	6 609	6 799	7 140
Colombie-Britannique	régions rurales	6 779	6 436	6 252	6 170	6 515	6 726	6 780	7 062
	moins de 30 000	6 779	6 436	6 252	6 170	6 515	6 726	6 780	7 062
	30 000 à 99 999	6 779	6 436	6 252	6 170	6 515	6 726	6 780	7 062
	100 000 à 499 999	6 212	6 462	6 388	6 570	6 741	6 962	7 172	7 515
	Vancouver	6 141	6 302	6 311	6 421	6 642	6 886	7 108	7 409